

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ENTRE CONVIVIALITÉS ET NÉGOCIATIONS :
LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS RELIGIEUX ET L'ARRONDISSEMENT
MONTRÉAL-NORD

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DES RELIGIONS

PAR

FLAVIE GOULET

DÉCEMBRE 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier les personnes rencontrées dans le cadre de ma recherche à Montréal-Nord. Ce sont nos échanges qui m'ont permis de réaliser ce mémoire et j'espère qu'il rend justice aux expériences que vous m'avez si généreusement partagées.

Durant mon parcours à la maîtrise au Département de sciences des religions de l'Université du Québec à Montréal, j'ai croisé la route de personnes formidables à qui je dois beaucoup. Je remercie sincèrement :

Mon directeur de recherche, Frédéric Dejean, qui est celui qui m'a donné envie de me lancer dans les études supérieures. Ta disponibilité, ta générosité et ton inépuisable proactivité ont fait de mon parcours à la maîtrise une expérience riche en apprentissages et en opportunités. Je t'en suis très reconnaissante!

Les membres du corps professoral du Département de sciences des religions de l'UQAM pour les apprentissages réalisés à leurs côtés, tout particulièrement Stéphanie Tremblay et Eve Paquette pour leurs conseils généreux. De même, je remercie les membres de mon comité d'évaluation pour leurs commentaires judicieux qui m'ont aidée à améliorer mon travail.

Emma Glaude, pour ta complicité qui est une véritable joie quotidienne. Je dois beaucoup à ta présence bienveillante, brillante et hilarante.

Nicolas Boissière, qui a fait preuve d'un soutien précieux depuis le début de mon parcours universitaire. Par ta pédagogie, ton écoute et ton amitié, tu m'as appris puis sans cesse prouvé que la recherche est avant tout une aventure humaine et « j'aime ça pour nous »!

Mes collègues du département et les personnes impliquées au sein de l'Association des étudiant·e·s aux cycles supérieurs en sciences des religions de l'UQAM (AÉCSSR-UQAM) pour les discussions stimulantes et les rires échangés dans la sempiternelle (!) attente d'un quorum.

Julie Laporte, Stéphanie Racette et l'équipe administrative du département pour leur gentillesse et leur patience au moment de répondre à mes nombreuses questions.

Les personnes impliquées dans l'équipe de recherche Municipalités, Religions et Laïcité (MuRel), dirigée par Solange Lefebvre. Mes intérêts de recherche ont trouvé un écho chez vous et nos échanges m'ont énormément stimulée.

Les différentes fondations et organisations qui m'ont soutenue financièrement : la Fondation de l'UQAM, la Fondation J.-A. de Sève, la Faculté des sciences humaines de l'UQAM, le Département de sciences des religions de l'UQAM, le projet de recherche MuRel, l'ÂÉCSSR-UQAM ainsi que tous·tes leurs donateurs·trices.

En dehors du monde universitaire, j'ai aussi pu compter sur le soutien inestimable de mon entourage :

Mes amies et colocataires adorées, Emma Crevier-Coulombe et Maude Ratelle, qui ont vécu ce projet de recherche avec moi au quotidien.

Mes ami·e·s précieux·ses : Madeleine Francoeur, Katherine Labonté, Manon Jolicoeur, Marie-Lou Beaudette-Ross, David Brunelle, Adèle Lemieux-Gaudreau, Véronique Mayrand-Forget et Vincent Pouliot, que je remercie tout particulièrement pour ses encouragements répétés et ses talents de correcteur!

Ma famille, les plus petit·e·s comme les plus grand·e·s, pour leur présence aimante. Mes nièces et neveux que j'aime tant, pour votre lumière dans ma vie : Anne, Ludovic, Florent et Sophie Trichet ; Léon et Jules Poulin. Ma « sororie-fratrie » chérie dont la complicité me porte en toutes circonstances : Clémence, Eloi, Marjolaine, Elyse et Gabrielle Goulet, ainsi que Louis-Bernard Poulin Martel, Émile Borduas et Rémy Trichet. Mes parents, Sylvie Poirier et Bernard Goulet. C'est avant tout votre amour, votre confiance en moi et votre générosité qui m'ont menée jusqu'ici et ma gratitude à votre égard est sans limite.

Maman, je te remercie tout particulièrement d'avoir deviné que je m'épanouirais en réalisant cette maîtrise, de m'avoir sans cesse répété que je pouvais la mener à terme et de m'avoir soutenue tout au long de sa réalisation. Entre tes « réflexions à voix haute », tes plats réconfortants et tes éditoriaux légendaires, il y a beaucoup de toi dans ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 UNE ÉTUDE RELATIONNELLE DE LA GESTION DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE...3	
1.1 La gestion de la diversité religieuse au Québec : problématique de recherche.....	3
1.2 Les ancrages locaux de la diversité religieuse	4
1.3 Problématiser les relations : question de recherche	7
1.3.1 Définitions	8
1.3.2 Hypothèses.....	9
1.4 La diversité religieuse à l'échelle municipale : revue de la littérature	10
1.4.1 Quelques incontournables.....	10
1.4.2 Vivre-ensemble et convivialité	11
1.4.3 Les lieux de culte, piliers ethnoculturels et points d'ancrage des négociations locales.....	12
1.4.4 Bilan provisoire.....	15
1.5 Autour de la transaction sociale : cadre théorique	16
1.5.1 Justification et utilisation du cadre théorique	17
1.6 Une recherche qualitative à Montréal-Nord : cadre méthodologique	18
1.6.1 Entretiens semi-dirigés.....	18
1.6.2 Séances d'observation.....	20
1.6.3 Méthode d'analyse.....	21
1.7 Mener une recherche a posteriori : défis et considérations épistémologiques	22
CHAPITRE 2 LA PRÉSENCE RELIGIEUSE À MONTRÉAL-NORD : REPÈRES ET ENJEUX	24
2.1 À propos de Montréal-Nord	24
2.2 Le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord.....	27
2.3 Tour d'horizon des lieux de culte de Montréal-Nord.....	31
2.3.1 Des lieux de culte à la croisée du religieux et du communautaire	33
2.4 Règlements d'urbanisme et d'aménagement en vigueur à Montréal-Nord.....	35
2.4.1 Le zonage et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>	35
2.4.2 Le Règlement de zonage de Montréal-Nord.....	36
2.4.3 Le <i>Règlement relatif aux usages conditionnels</i>	37
2.5 La consultation publique : enjeux et déroulement	38
2.5.1 Les contours d'une problématique.....	38
2.5.2 Un processus en plusieurs étapes	41
2.5.3 La définition de l'usage culte.....	46
2.6 Historique des relations entre le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et l'arrondissement 47	
CHAPITRE 3 LA TOILE DES RELATIONS AU PRISME DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	52
3.1 Les relations entre élu·e·s et fonctionnaires de l'arrondissement	52
3.2 Les relations entre élu·e·s et membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord.....	53
3.2.1 Une tradition de proximité.....	54
3.2.2 L'enjeu électoral	57
3.2.3 L'enjeu « pécunier »	59
3.2.4 Les contraintes de la réglementation.....	60
3.3 Les relations entre fonctionnaires et membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord...63	
3.3.1 La portée normative de la réglementation municipale.....	64

3.3.2	La complexité et la « rigidité » de la réglementation.....	64
3.4	Les relations interreligieuses au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord.....	69
3.4.1	Des relations interreligieuses bien implantées	69
3.4.2	Les relations interreligieuses en trois temps	72
3.4.2.1	Avant la consultation publique	73
3.4.2.2	Pendant la consultation publique	73
3.4.2.3	Après la consultation publique.....	76
3.4.3	Des négociations internes	78
3.4.4	Les différents rôles du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord.....	79
3.5	Conclusion partielle : autant de relations, autant de négociations	81
3.5.1	Retour sur les hypothèses.....	82
3.5.2	Les limites de la recherche.....	84
	CONCLUSION	86
	ANNEXE A TABLEAU DES LIEUX DE NAISSANCE POUR LA POPULATION IMMIGRANTE DE MONTRÉAL-NORD DANS LES MÉNAGES PRIVÉS SELON LE RECENSEMENT FÉDÉRAL DE 2021.....	89
	ANNEXE B GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS MUNICIPAUX.....	91
	ANNEXE C GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS RELIGIEUX	92
	ANNEXE D GRILLE D'OBSERVATION.....	93
	APPENDICE A CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE	94
	APPENDICE B AVIS FINAL DE CONFORMITÉ.....	95
	RÉFÉRENCES.....	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Carte de l'arrondissement Montréal-Nord	6
Figure 2.1 Enjeux menant à l'approche concertée de Montréal-Nord	41
Figure 2.2 Pige du comité de suivi	43

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CLRMN : Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

L.A.U. : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

SIM : Service de sécurité incendie de Montréal

CCU : Comité consultatif d'urbanisme

CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

RÉSUMÉ

S'inscrivant dans les travaux de recherche qui s'intéressent à la gestion de la diversité religieuse à une échelle locale, ce mémoire étudie les relations entre les acteurs municipaux (élu·e·s et fonctionnaires) et les membres d'un regroupement interreligieux de Montréal-Nord, arrondissement où les diversités ethnoculturelle et religieuse sont importantes et se traduisent par la présence de nombreux lieux de culte. La recherche prend comme point de départ une démarche de révision de la réglementation afférente aux lieux de culte qui a eu lieu entre 2018 et 2020. Instiguée par l'arrondissement en raison du nombre croissant de lieux de culte qui n'avaient pas de permis réglementaire, cette approche concertée a culminé avec la tenue, en 2019, d'une consultation publique qui a rassemblé des acteurs religieux, des fonctionnaires et des élu·e·s. À l'aide d'entretiens semi-dirigés et de séances d'observation, ce mémoire cherche à comprendre comment se nouent les relations entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux de l'arrondissement. Ainsi, l'analyse se penche à la fois sur les modalités et le contenu de ces relations, relevant au passage les acquis et les défis de l'administration municipale au moment de réglementer la religion d'une part, et ceux des responsables religieux au moment de naviguer cette même réglementation de l'autre.

Mots clés : négociation, lieux de culte, réglementation municipale, relations interreligieuses, zonage, arrondissement, Montréal-Nord

ABSTRACT

As part of a body of research studying the management of religious diversity on a local scale, this master thesis examines the relationships between municipal actors (elected and city officials) and members of an interreligious group in Montréal-Nord, a borough where ethnocultural and religious diversities are significant and are reflected by the presence of numerous places of worship. The research takes as its starting point a revision process of the regulations governing places of worship, which took place between 2018 and 2020. Instigated by the borough because of the growing number of places of worship that lacked regulatory permits, this concerted approach culminated in a public consultation in 2019 that brought together religious actors, elected and city officials. Using semi-structured interviews and observation sessions, this master thesis seeks to understand how relationships are forged between religious leaders and municipal actors in the borough. The research also examines both the modalities and content of these relationships, noting the achievements and challenges of the municipal administration in regulating religion, on the one hand, and those of religious leaders in navigating these same regulations, on the other.

Keywords: negotiation, places of worship, municipal regulation, interreligious relationships, zoning, borough, Montréal-Nord

INTRODUCTION

Montréal, la « ville aux cent clochers ». Une simple promenade dans la majorité de ses quartiers permet de prendre la mesure de la diversité religieuse qu'abrite la métropole québécoise. Si la religion catholique s'y remarque aisément à travers la présence des nombreuses églises qui lui offrent son surnom, de nombreux lieux de culte – pagodes, mosquées, églises évangéliques, synagogues – visibilisent aussi la diversité religieuse de la population montréalaise. Les administrations des arrondissements montréalais ont la responsabilité de réguler la cohabitation harmonieuse de ces différentes religions sur leur territoire. Dans un Québec qui a fait de la laïcité l'une de ses valeurs centrales, l'encadrement des expressions religieuses quotidiennes (c'est-à-dire les célébrations religieuses dans des lieux de culte, les processions ou encore les activités religieuses se tenant dans les espaces publics) représente un défi pour les administrations municipales.

Ce mémoire s'intéresse aux relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux de Montréal-Nord, en s'appuyant sur un processus de révision de la réglementation à propos des lieux de culte de l'arrondissement. Plus précisément, le mémoire cherche à comprendre comment se nouent leurs relations, c'est-à-dire dans quelles circonstances et à partir de quels enjeux sont articulés leurs échanges. Pour ce faire, le mémoire est organisé en trois chapitres.

Le premier chapitre contextualise et problématise l'objet de la recherche, en situant les défis de la gestion de la diversité religieuse à l'échelle urbaine dans différents débats s'opérant à une échelle nationale. La revue de littérature est organisée en trois axes : le premier s'attarde sur les travaux portant sur la diversité religieuse à l'échelle locale; le second s'intéresse aux études portant sur le vivre-ensemble et la convivialité, deux thèmes qui ont beaucoup orienté la recherche à propos de la diversité religieuse; le troisième concerne la littérature entourant les lieux de culte, dont les processus d'établissement constituent des séquences privilégiées pour étudier les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux. La fin du premier chapitre détaille les cadres théoriques et méthodologiques employés pour réaliser la collecte des données et l'analyse de ces dernières.

Le deuxième chapitre offre des repères concernant l'arrondissement de Montréal-Nord, de manière à situer les relations et la consultation publique à l'étude dans le cadre de ce mémoire. En débutant par un survol géographique et socio-démographique de l'arrondissement, ce chapitre présente le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, qui a été particulièrement impliqué dans la consultation publique. Le second chapitre s'attarde ensuite sur la réglementation municipale en vigueur en matière d'aménagement et

d'urbanisme en ce qui concerne les lieux de culte, ce qui permet d'identifier les différents enjeux ayant menés à la tenue de la consultation publique en 2019. Le déroulement de cette dernière est abordé en fin de chapitre, de même que l'ajustement du règlement de zonage effectué par l'arrondissement à la fin du processus consultatif.

Le troisième chapitre répond à la question de recherche en étudiant la toile des relations entre acteurs religieux et acteurs municipaux de l'arrondissement selon quatre déclinaisons : relations entre fonctionnaires et élu·e·s; relations entre élu·e·s et acteurs religieux; relations entre fonctionnaires et acteurs religieux; relations interreligieuses au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. En mobilisant les entretiens réalisés auprès des acteurs de l'arrondissement ainsi que les notions de négociations et de transaction sociale, les différentes sections du chapitre permettent de souligner les enjeux qui orientent et structurent les différentes relations. Ce chapitre, qui correspond au cœur de l'analyse, démontre que les relations sont orientées selon plusieurs enjeux, mais que certaines d'entre elles dépendent surtout de l'agentivité et de la volonté des individus de s'impliquer.

Finalement, la conclusion permet une réflexion d'ensemble sur la démarche menée dans le cadre de cette maîtrise. Elle effectue un retour sur les hypothèses émises en début de parcours et permet de réfléchir aux apports et aux limites de la recherche.

CHAPITRE 1

UNE ÉTUDE RELATIONNELLE DE LA GESTION DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE

Ce premier chapitre pose les balises de la recherche qui porte sur les relations entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux de Montréal-Nord. D'abord, un survol quant à la gestion de la diversité religieuse au Québec est réalisé, de manière à contextualiser l'objet de la recherche et ancrer ses questionnements. Puis, une revue de littérature est effectuée selon trois axes : les analyses de la diversité religieuse à une échelle locale, les thèmes du vivre-ensemble et de la convivialité et, enfin, les études portant sur les lieux de culte. Par la suite, ce sont les cadres méthodologiques et théoriques qui sont présentés et articulés de façon à expliciter la manière dont s'est déroulée la recherche. Enfin, le chapitre présente quelques réflexions et considérations épistémologiques en lien avec le fait de réaliser une recherche a posteriori.

1.1 La gestion de la diversité religieuse au Québec : problématique de recherche

Une rapide promenade dans les villes québécoises et dans Montréal, la « ville aux cent clochers », permet de réaliser l'ampleur de la présence historique de la religion catholique (et, à moindre échelle, la religion protestante) dans le paysage québécois. Bien que la diversité ethnoculturelle et la diversité religieuse soient des réalités historiques au Québec, d'importantes modifications au niveau des politiques d'immigration fédérales ont entraîné une diversification ethnoculturelle et religieuse considérable dans les années 80 (Beyer, 2005 : 12). La diversité religieuse s'ancre alors dans les espaces urbains (Germain, 1999 : 9) et cela se traduit notamment par une visibilité de ces groupes ethnoculturels et religieux dans les espaces publics (Germain, Liégeois et Hoerning, 2007 : 324). Depuis les années 1990, différentes manifestations du religieux (lieux de culte, pratiques religieuses et culturelles) inscrivent la diversité dans le quotidien des espaces urbains et de leurs résident·e·s.

La question de la place de la religion dans l'espace public s'est progressivement polarisée depuis cette période, à la faveur d'un intense débat portant sur la laïcité, celle-ci étant érigée comme une valeur constitutive de la nation québécoise (Chené, 2024 : 5). Dans le contexte d'un système d'éducation qui reconfigure la place allouée à la religion dans son programme d'éducation au courant des années 90 (Tremblay et Cherblanc, 2019 : 534), le port des signes religieux à l'école occasionne plusieurs débats (Mancilla, 2011 : 789). « L'affaire Multani », en constitue l'exemple le plus évident : « En 2001, Gurbaj Singh Multani, un élève sikh, fait accidentellement tomber son kirpan dans la cour d'école. À la suite de cet événement, il refuse de retirer son kirpan et est exclu de son école primaire publique située à Montréal, ce qui déclenche une série d'événements juridiques. » (Souissi, 2023).

Cette affaire, qui s'est échelonnée sur 4 ans avant de se terminer devant la Cour suprême, témoigne du caractère sensible des enjeux en présence qui ont par ailleurs été amplifiés par une couverture médiatique abondante et polarisante (Potvin, 2008). Les différentes polémiques à ce sujet culminent avec la « Crise des accommodements raisonnables » en 2007, et la tenue de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles qui était « [...] chargée, entre autres choses, d'examiner et de faire des recommandations quant au « malaise » face à la présence du religieux dans la sphère publique » (Mancilla, 2011 : 790). Depuis la Commission Bouchard-Taylor, qui correspond à un moment charnière des discussions à propos de la régulation de la religion au Québec (Mancilla, 2011 : 790 ; Meintel, Gélinas, Boucher et al., 2022 : 9), de nombreux jalons s'y sont effectivement ajoutés. En 2013, le projet de loi 60 (« Charte des valeurs ») proposé par le gouvernement péquiste de Pauline Marois instaure la laïcité en tant que valeur fondamentale du peuple québécois, cristallisant le débat public d'une part (Lavoie, 2018 : 36) et faisant prendre aux discussions un tournant nationaliste d'autre part :

[...] le projet de Charte des valeurs cristallise ensuite le problème public de la laïcité en invoquant la nécessité d'en préciser les balises, en suspens depuis le rapport Bouchard-Taylor. Même s'il est mort dans l'œuf, ce projet de loi marque une radicalisation de la conception politique de la laïcité, par rapport aux orientations précédentes, en accordant la primauté à une neutralité de l'État rimant avec interdiction des signes religieux « ostentatoires » (Tremblay et Cherblanc, 2019 : 545).

Plus récemment, l'adoption du projet de loi 21 (« Loi sur la laïcité de l'État ») par le gouvernement caquiste de François Legault témoigne aussi d'une recomposition normative de la visibilité du religieux dans l'espace public québécois. De même, la récente refonte du programme d'*Éthique et cultures religieuses*, maintenant intitulé « *Culture et citoyenneté québécoise* » marque, à sa manière, un jalon supplémentaire dans l'évolution de la conception collective de la place accordée à la religion – et de la diversité religieuse – dans la société contemporaine.

1.2 Les ancrages locaux de la diversité religieuse

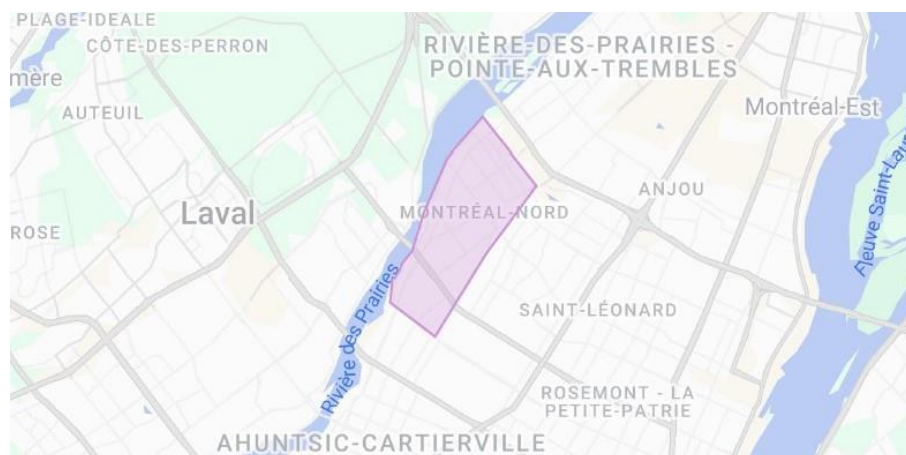
Une réflexion majeure entourant la présence de la religion dans l'espace public est donc mobilisée depuis une vingtaine d'années au Québec, qui se présente en quelque sorte comme un laboratoire d'observation de cette dynamique (Lefebvre et Beaman, 2014 : 8). Toutefois, si cette réflexion opère à une échelle nationale, ses ancrages demeurent locaux : les municipalités québécoises constituent elles aussi des laboratoires où les articulations entre religion et laïcité sont observables concrètement. Ainsi, parallèlement aux débats entourant le port des signes religieux, de nombreuses polémiques concernent également des enjeux de partage de l'espace, entendu ici au sens « physique » du terme. En raison de l'importante diversité ethnoculturelle de la population montréalaise, ses arrondissements se présentent ainsi comme des vitrines

où les enjeux vécus en lien avec la diversité religieuse et le partage d'un même espace public sont observables (Germain, 1999 : 10). À titre d'exemple, on peut penser à Outremont, dont la population est fréquemment parcourue de dissensions quant à la présence des pratiques religieuses des communautés hassidiques établies dans les différents quartiers de l'arrondissement. Certaines demandes de la part des communautés hassidiques ont effectivement suscité de nombreux débats, comme l'installation d'un *erouv*, dans certaines rues d'Outremont en 1999 (Stoker, 2003 : 19) ou encore le projet d'agrandissement de la synagogue de la congrégation Gate David of Bobov entre 2008 et 2011 (Dejean, 2023 : 21).

Les expressions de la diversité religieuse à une échelle locale suscitent des réactions mitigées qui posent des questions sur les définitions de l'espace public, la cohabitation harmonieuse ou encore la neutralité des espaces partagés. Pour ces raisons, les contextes locaux ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des recherches en sciences sociales ces dernières années. Sans devancer la revue de littérature qui sera réalisée plus loin, on peut mentionner le travail ethnographique de Valentina Gaddi auprès de la communauté hassidique d'Outremont (Gaddi, 2016) et celui de la géographe Bochra Manai sur le quartier montréalais surnommé le « Petit Maghreb » dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Manai, 2018).

En outre, si ces situations sont vécues entre les résident·e·s des municipalités, elles se traduisent également par de nécessaires relations entre les acteurs religieux et municipaux. Les administrations municipales doivent elles aussi composer avec les différentes réalités impliquées par les expressions de la diversité religieuse (Burchardt, 2019 ; Dejean et Germain, 2022 ; Fourot, 2009 ; Germain, 2005 ; Martinez-Ariño, 2020 ; Valverde, 2012). Ce sont précisément les relations entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux que la présente recherche souhaite interroger, dans le cadre de l'arrondissement Montréal-Nord où la diversité religieuse est importante et s'accompagne de différents enjeux pour l'administration municipale.

Figure 1.1 Carte de l'arrondissement Montréal-Nord



Montréal-Nord (en violet sur la carte¹ présentée à la Figure 1) est bordé au nord par la Rivière-des-Prairies, à l'ouest par le boulevard Saint-Michel, au sud par le boulevard Industriel et à l'est par le boulevard Langelier. L'arrondissement, dont la superficie couvre 11,1 kilomètres carrés, est limitrophe aux arrondissements Ahuntsic-Cartierville à l'ouest; Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au sud-ouest; Saint-Léonard au sud et enfin Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à l'est.

La population de l'arrondissement se distingue sur un plan socio-démographique par la jeunesse de sa population, dont le tiers est âgé de moins de 30 ans (Radio Canada, 2023). Également, selon les statistiques les plus récentes, près de la moitié de la population de l'arrondissement a au moins un parent né à l'étranger (Montréal en statistiques, 2021), ce qui marque l'importance de l'immigration dans le secteur. Le tableau disponible à l'annexe 1, réalisé à partir des données du recensement du gouvernement fédéral de 2021, présente les pays de naissance déclarés des résident-e-s de Montréal-Nord à partir des données échantillons (25%). Il présente l'étendue de la diversité ethnoculturelle de la population nord-montréalaise. Parmi les principaux pays de naissance des personnes récemment établies à Montréal-Nord, on retrouve Haïti, l'Algérie, le Maroc, le Cameroun, la Tunisie et le Liban en tête de file (Montréal en statistiques, 2021). En outre, si l'arrondissement de Montréal-Nord est diversifié sur le plan ethnoculturel, il l'est également sur le plan religieux.

Effectivement, Montréal-Nord présente une diversité religieuse foisonnante, qui se traduit par la présence de nombreux lieux de culte. On retrouve sur les 11,1 kilomètres carrés de superficie de l'arrondissement cinq paroisses catholiques, six mosquées (ou centre communautaires musulmans), une salle du Royaume

¹ Cette carte a été réalisée à l'aide de l'application *My Maps* de Google Maps en juin 2024.

des Témoins de Jéhovah, des temples vaudous et plus d'une cinquantaine d'églises évangéliques. Devant la croissance importante des lieux de culte et l'emplacement problématique de certains d'entre eux, l'administration de Montréal-Nord a mené en 2018 une consultation publique au sujet du règlement de zonage de l'arrondissement, qui a finalement été amendé en 2020. Cette démarche a mené l'arrondissement à rencontrer plusieurs acteurs religieux, dont les membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, initiative citoyenne formée en 2003, rassemble des acteurs religieux locaux de différentes confessions afin de « contribuer à l'amélioration du milieu de vie à Montréal-Nord » (CLRMN, 2024). Présent dans l'arrondissement depuis une vingtaine d'années, le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord est devenu au fil du temps une interface pour l'administration locale en ce qui concerne la religion. C'est donc la présence de ce regroupement interreligieux à l'arrondissement, ainsi que cette démarche de révision de la réglementation qui a mobilisé la municipalité et les acteurs religieux de Montréal-Nord qui orientent la présente recherche.

1.3 Problématiser les relations : question de recherche

Les expressions de la religion dans les villes se traduisent de différentes manières pour les administrations municipales. À partir de différentes études de cas européennes, le sociologue Marian Burchardt distingue dans l'article *Religion in Urban Assemblages : Space, Law and Power* (2019) 7 déploiements de la régulation municipale du religieux : (1) les lieux de culte et leurs règlements afférents ; (2) les infrastructures municipales (le stationnement, l'environnement sonore); (3) l'utilisation de l'espace public pour des festivals ou fêtes religieuses à grand déploiement; (4) les sacrifices animaliers; (5) les cimetières de groupes minoritaires (de même que les règlements à propos des enterrements sans cercueils); (6) les relations officielles et les enjeux de représentation (ce qui inclue les canaux participatifs et les relations avec des initiatives interreligieuses) et (7) les implications du port de certains signes religieux, notamment le voile intégral (Burchardt, 2019 : 6). Ma recherche, qui interroge les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux de l'arrondissement dans le cadre d'une consultation publique au sujet des lieux de culte, fait ainsi appel à la première et à la sixième catégories identifiées par Burchardt.

La prise en compte de ce que Burchardt nomme les « urban assemblages » souligne les vastes répercussions de la réglementation dans la composition à la fois matérielle et sociale (relationnelle) des paysages religieux urbains : « [...] governance is not just about institutional rules and power relationships that shape urban religious life but about sociomaterialities in which religious objects (such as an eruv), profane objects (such as fire escapes), and legal objects (such as zoning law) are enmeshed with social relations and co-producing them » (Burchardt, 2019 :7).

Ainsi, cette recherche sera guidée par la question suivante : comment se nouent les relations des acteurs religieux et des acteurs municipaux (élus et fonctionnaires) à Montréal-Nord? Plus précisément, dans quelles circonstances et à partir de quels enjeux s'articulent leurs relations? Afin de concrétiser la démarche, la consultation publique à propos du règlement de zonage des lieux de culte de l'arrondissement, qui a eu lieu entre 2018 et 2020, sera utilisée comme étude de cas.

1.3.1 Définitions

Il importe ici de définir quelques termes et expressions au centre de ce mémoire : « acteurs municipaux », « acteurs religieux », « diversité religieuse », « relations » et « toile des relations ».

Par « acteurs municipaux », je fais référence aux élus et aux fonctionnaires de l'arrondissement de Montréal-Nord, particulièrement à ceux travaillant pour la division de l'aménagement et de l'urbanisme². Quant aux « acteurs religieux », je fais référence aux membres impliqués au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. J'emploie l'expression « responsable religieux » pour désigner les personnes en charge d'un lieu de culte. Cette distinction est importante, puisque bien que la majorité des membres du Conseil soient des pasteurs en charge d'une église, certaines personnes qui s'y impliquent n'ont pas à leur charge un lieu de culte spécifique.

L'expression « diversité religieuse » est employée pour renvoyer à la présence de différents groupes religieux dans l'arrondissement de Montréal-Nord, mais aussi aux multiples réalités de cohabitation que cela implique. Ainsi, c'est davantage la diversité entre les différents groupes religieux que je souhaite mobiliser que celle présente à l'intérieur même de ceux-ci.

Finalement, par « relations », je désigne de manière explicite les rapports entre les différents acteurs, c'est-à-dire le contenu de tous les échanges verbaux, écrits et matériels, d'une part. D'autre part, je renvoie aux circonstances dans lesquelles interviennent ces relations (conseils d'arrondissement, consultation publique, événements particuliers, etc.). L'expression « toile des relations » est employée pour désigner les quatre déclinaisons relationnelles qui sont analysées dans cette recherche : relations entre fonctionnaires et élu·e·s (1); relations entre élu·e·s et acteurs religieux (2); relations entre fonctionnaires et acteurs religieux (3); relations interreligieuses au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord (4). À la manière d'une

² Ce choix se justifie du fait que le processus de révision de la réglementation des lieux de culte a particulièrement mobilisé ce service de l'arrondissement.

toile d'araignée ou d'une toile tissée, cette image est utilisée pour visibiliser et concrétiser l'enchevêtrement de ces différentes relations entre elles.

1.3.2 Hypothèses

Au moment d'amorcer ma collecte de données auprès des acteurs religieux et municipaux de l'arrondissement, je formulais deux hypothèses. La première hypothèse était que les relations de ces derniers étaient animées avant tout par une volonté de représentation politique, c'est-à-dire que les acteurs municipaux approchaient les acteurs religieux pour répondre à des motivations électorales et que les acteurs religieux entretenaient une logique similaire vis-à-vis de l'arrondissement. J'aurai l'occasion, dans mon troisième chapitre, de revenir sur cette hypothèse et d'élaborer une réponse à celle-ci, à l'aide des données recueillies et de l'analyse réalisée.

La seconde hypothèse concernait plutôt la laïcité. Le terme renvoie à une réalité complexe qui s'échelonne à différents niveaux. J'utilise ici la définition formulée par la sociologue québécoise Micheline Milot, qui ancre sa définition autour de trois éléments principaux : la séparation des pouvoirs politiques des pouvoirs religieux (1), la neutralité de l'État en matière de religion (2) et la mise de l'avant, par l'État, de la liberté de conscience (3) (Milot, 2008 : 18-21). La laïcité est donc une notion opérant à l'échelle nationale, au niveau de l'État québécois. Elle n'intervient pas dans les affaires municipales sur un plan législatif, mais dans la formulation initiale de cette recherche, je plaçais la laïcité comme la trame de fond sur laquelle prennent place les relations entre acteurs municipaux et religieux. J'avais donc formulé une question de recherche secondaire qui interrogeait les conceptions de la laïcité des personnes rencontrées et l'influence de ces conceptions sur les relations étudiées. Pour ce faire, j'utilisais la conscience du droit, qui « [...] renvoie à la compréhension du droit dans la vie quotidienne. Il vise à comprendre les différentes perceptions qu'ont les individus du droit de l'État et à conceptualiser leur positionnement vis-à-vis de certains aspects de celui-ci » (Lavoie, 2018 : 127). L'usage de ce concept sous-entend un souci de considérer la portée quotidienne et « vécue » du droit : en d'autres termes, une lecture du droit du bas vers le haut (Ewick et Silbey, 1998 : 19). Cette hypothèse, de même que la sous-question qui l'accompagnait, a été confrontée à la réalité du terrain.

Effectivement, au moment de réaliser les entretiens semi-dirigés, la laïcité n'était pas une préoccupation importante des personnes rencontrées. Les acteurs municipaux, en fait, m'ont expliqué que la laïcité n'était pas de leur ressort et qu'ils avaient, de leur point de vue, très peu d'échanges à ce propos avec les acteurs religieux. Ces derniers faisaient davantage référence à la laïcité comme un élément de contexte important au moment d'interagir avec l'arrondissement. Particulièrement pour les pasteurs et les imams, la laïcité

représente une embûche au moment de négocier la place à prendre dans l'arrondissement³. Or, devant ces occurrences inégales à la laïcité, j'ai choisi de me concentrer davantage sur la question de recherche principale, qui interroge les relations entre les acteurs religieux et municipaux. La réglementation des lieux de culte apparaissait comme un enjeu beaucoup plus marquant au sein de leurs échanges et de leurs négociations, ce qui fait en sorte qu'elle est devenue centrale dans la réalisation du terrain et l'analyse subséquente.

1.4 La diversité religieuse à l'échelle municipale : revue de la littérature

La diversité religieuse est un sujet d'intérêt pour les sciences sociales depuis le tournant des années 2000, et différentes tendances s'en détachent. Un grand pan de la littérature s'est penché sur les répercussions juridiques des débats entourant la laïcité et la religion au Québec, et leurs effets en milieux scolaires et professionnels par exemple. Toutefois, dans un souci de situer notre démarche par rapport aux différents travaux effectués sur le sujet, notre revue de littérature se concentrera sur les études qui ont mobilisé une analyse locale de la diversité religieuse tout en considérant la laïcité. Après une présentation de quelques références clés pour notre démarche, deux thèmes spécifiques seront privilégiés, soit les travaux portant sur le vivre-ensemble et la convivialité, et les travaux à propos des lieux de culte.

1.4.1 Quelques incontournables

À propos de la régulation locale de la diversité religieuse, *Le religieux dans la commune* (2001) de Franck Frégosi et Jean-Paul Willaime se présente comme une référence incontournable. Le politiste et le sociologue français y étudient les rapports des élus et des fonctionnaires de l'État avec les groupes religieux, et les espaces de convivialité entre eux. Cette étude française fait cheminer la réflexion quant à l'importance de considérer le contexte local et les postures de ses différents acteurs (citoyens, fonctionnaires, etc.) en questionnant les interprétations de la laïcité française qui sont véhiculées par ces derniers. Cet ouvrage phare a permis de souligner, d'une part, l'importance de l'individu au sein du groupe, et celle de considérer les interprétations individuelles des discours sociaux véhiculés à une échelle nationale de l'autre.

La démarche proposée par Frégosi et Willaime dans cet ouvrage précurseur se retrouve actualisée dans les travaux de la sociologue espagnole Julia Martinez-Ariño. Dans un article co-écrit avec la sociologue espagnole Mar Griera (2020), les religions minoritaires sont présentées comme devant composer avec les formulations locales de la laïcité et négocier leur place et leur pratique par rapport à celles-ci : « les pratiques religieuses sont considérées comme appropriées si elles peuvent s'adapter au contexte particulier plutôt que

³ J'aurai l'occasion d'élaborer ultérieurement quant à ce sujet dans le chapitre 3.

d'exiger que le contexte s'y adapte » (Martinez-Ariño et Griera, 2020 : 228). C'est donc sous l'angle des négociations locales que la diversité religieuse est abordée par les deux sociologues.

Cette réflexion est poursuivie dans le récent ouvrage de Martinez-Ariño paru en 2020, *Urban Secularism : Negotiating Religious Diversity in Europe*. Elle y mobilise une lecture pragmatique de la religion à un échelon local. En s'intéressant à trois villes françaises (Rennes, Bordeaux et Toulouse), elle démontre que la régulation de la religion prend une couleur unique et s'élabore différemment dans les trois cas. Martinez-Ariño invite donc à considérer les formulations locales de la diversité religieuse qui permettent de repenser celles qui s'opèrent à une échelle nationale (Martinez-Ariño, 2020 : 36).

1.4.2 Vivre-ensemble et convivialité

Au tournant des années 2000, le concept de vivre-ensemble a été mobilisé dans plusieurs études. Le terme renvoie généralement à la cohabitation et au partage d'un même espace par différentes communautés ethnoculturelles ou religieuses, mais pas seulement : « le terme vivre-ensemble fait référence à toutes les composantes de la société et peut aussi bien s'appliquer au pluralisme religieux et ethnique qu'à d'autres enjeux autour de l'inclusion; par exemple, la place des handicapés ou des aînés dans la société » (Gélinas, Meintel et Moisa 2022 : 90). *Vivre ensemble à Montréal : épreuves et convivialités*, un ouvrage collectif rassemblant des textes de plusieurs acteurs sociaux montréalais dirigé par les sociologues Annick Germain, Valérie Amiriaux et Julie-Anne Boudreau (2017), démontre la polysémie du terme. Julia Martinez-Ariño soulève plusieurs réserves quant à l'usage du terme et de ce qu'elle nomme les « urban myths of conviviality », démontrant entre autres que ces termes sont devenus au fil du temps des expressions galvaudées (Martinez-Ariño, 2020 : 57).

La sociologue française Anne-Sophie Lamine souligne quant à elle le besoin de reconnaissance mutuelle des groupes religieux partageant un même espace. Ainsi, à l'aide du terme « vivre-ensemble », elle étudie les activités de mise en commun de différents groupes religieux français dans son ouvrage *La cohabitation des dieux : pluralité religieuse et laïcité* (2004). Son analyse de ces « activités interreligieuses » souligne les éléments qui facilitent des relations cordiales (le partage d'une même langue, par exemple) et les éléments qui fragilisent les liens, comme le recours à la mémoire dans le cas des groupes religieux qui ont des rapports historiques houleux (Lamine, 2004 : 146). Le travail de Lamine dans cet ouvrage, comme j'aurai l'occasion de le rappeler, trouve un écho important dans mon propre terrain de recherche à Montréal-Nord.

Le récent ouvrage *La pluralité religieuse au Québec* (2022), dirigé par l'anthropologue Deirdre Meintel, souligne l'importance de la notion de vivre-ensemble dans les discours public et étatique québécois (Gélinas, Meintel et Moisa, 2022 : 80). Dans cet ouvrage, les associations interethniques et interreligieuses sont présentées comme des parties prenantes du vivre-ensemble au Québec, qui constitue un projet collectif : « le vivre-ensemble concerne non seulement la société actuelle, mais aussi celle de l'avenir : plutôt qu'un fait accompli, il s'agit d'un projet de société en cours » (Gélinas, Meintel et Moisa, 2022 : 98).

L'anthropologue s'est également intéressée aux zones de convivialité impliquées par la cohabitation de différentes religions dans un même espace, en reprenant les travaux du sociologue anglais Paul Gilroy. Les deux auteurs déploient le concept de *conviviality* (convivialité) pour désigner la cohabitation entre des groupes que la langue, la religion ou la culture séparent au premier abord (Gilroy, 2006 : 40 ; Meintel, 2016 : 29). Dans l'article « Religion, Conviviality and Complex Diversity », Meintel insiste sur l'importance de considérer les partenariats rendus possibles par le partage d'un même espace (Meintel, 2016 : 27).

Le travail de la sociologue Valentina Gaddi dans l'arrondissement d'Outremont semble corroborer la pertinence de considérer la convivialité de Meintel ou l'« interreligiosité » de Lamine (sans les nommer toutefois). En étudiant les relations entre des personnes juives hassidiques et non hassidiques de cet arrondissement, Gaddi analyse des controverses qui ont eu lieu à Outremont à partir d'une approche ethnographique participative (Gaddi, 2016 : 12).

1.4.3 Les lieux de culte, piliers ethnoculturels et points d'ancrage des négociations locales

Les lieux de culte constituent un objet d'étude privilégié des études de la diversité religieuse. Particulièrement au tournant des années 2000, de nombreux travaux contribuent à illustrer concrètement différentes dynamiques à l'œuvre dans les contextes locaux.

Dans l'article « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal » (2002), Julie Elizabeth Gagnon et Annick Germain soulignent l'importance culturelle des lieux de culte, qui transparaît jusque dans la localisation de ces derniers (Gagnon et Germain, 2002 : 148). Elles démontrent effectivement que la répartition des lieux de culte est indissociable de la répartition des communautés ethnoculturelles (et immigrantes, mais pas seulement) sur le territoire montréalais et ses environs.

Une abondante littérature aborde justement l'importance du religieux, à l'échelle locale, pour les communautés ethnoculturelles. En contexte migratoire et diasporique, les lieux de culte deviennent de

véritables piliers communautaires, et leurs fonctions excèdent fréquemment un cadre strictement religieux, prenant des fonctions sociales, culturelles et communautaires (Ebaugh et Chafetz, 2000 ; Gagnon et Germain, 2002; Garcia Lopez, 2003 ; Warner et Wittner, 1998). Ainsi, les lieux de culte constituent parfois de véritables « sas d'intégration » (Dejean, Richard et Jean, 2019), ce qui ajoute un niveau de complexité aux municipalités qui encadrent leur établissement.

Effectivement, la littérature relève ici le passage de l'usage religieux d'un bâtiment à un usage mixte – certains lieux de culte étant occupés en majeure partie pour des activités autres que religieuses – parfois désignés comme « espaces culturels » (Dejean, 2020a, 2020b ; Flores-Lonjou, 2001). Dans la géographie et les études urbaines, ces lieux culturels s'inscrivent à la croisée des chemins entre l'espace privé et l'espace public, et constituent des endroits privilégiés d'observation des négociations entre les municipalités et les acteurs religieux (Lasseur, 2016 : 11). Par exemple, en s'intéressant aux mosquées et aux synagogues montréalaises, Germain et Gagnon soulignent l'ampleur des enjeux sociaux, politiques et économiques impliqués dans les processus d'aménagement des lieux de culte montréalais, et comment ces processus participent à une réflexion générale autour de la « neutralité présumée » des espaces publics municipaux (Gagnon et Germain, 2002 : 159).

Cette idée se trouve actualisée dans la récente thèse de Bruno Désorcy (2019), qui souligne que les processus d'aménagement des lieux de culte minoritaires montréalais peuvent être analysés à partir du concept de sécularisation. À partir d'entretiens avec les fonctionnaires de différents arrondissements montréalais, il démontre que ces processus suscitent fréquemment des controverses et des rapports sociaux tendus au sein des arrondissements, notamment dans le cas de Montréal-Nord (Désorcy, 2019 : 139).

Les processus d'établissement de lieux de culte par des groupes religieux dits minoritaires sont au cœur des travaux de la politologue Aude-Claire Fourot, qui s'est notamment penchée sur le cas de mosquées à Montréal et Laval. Selon ses observations, les municipalités jouent un rôle central, mais méconnu en ce qui concerne l'encadrement des lieux de culte. Fourot souligne dans son article « Gestions du nouveau pluralisme religieux des villes canadiennes. Établissement de mosquées et mécanismes de personnalisation des canaux de médiation à Montréal et Laval », que les municipalités ont développé des discours sur la « diversité ethnoculturelle et ethnoreligieuse » qu'il faut bien prendre en compte, en cela qu'ils influencent directement les canaux de médiation et leur efficacité (Fourot, 2009 : 651). L'ancrage local de la gestion de

la diversité religieuse ne doit donc pas être sous-estimé.⁴ En outre, ces moments d'échanges entre les municipalités et les responsables religieux visibilisent aussi la superposition d'enjeux qui relèvent aussi bien du politique que de l'administratif :

[...] la personnalisation des canaux de médiation entre les autorités religieuses et municipales correspond à un processus d'institutionnalisation des lieux de culte de type politique, alors que l'échec de la personnalisation des canaux de médiation correspond à un processus d'institutionnalisation de type administratif. (Fourot, 2009 : 640).

Le géographe et sociologue Frédéric Dejean soutient un propos semblable dans son article « L'encadrement urbanistique des lieux de culte : le pouvoir local à l'épreuve de la diversité religieuse à travers l'exemple de Montréal » (2016). Les arrondissements montréalais constituent selon lui des « laboratoires du zonage religieux », qui donnent à voir des dynamiques d'encadrement de la religion qui ne sont pas passives, mais effectives (Dejean, 2016 : 138). Dans un article co-écrit avec la sociologue Annick Germain, le manque de concertation entre les groupes religieux et les municipalités, courant en ce qui concerne les questions de lieux de culte, est souligné (Germain et Dejean, 2013 : 42). Dejean et Germain élaborent également l'hypothèse selon laquelle les processus d'établissement des lieux de culte peuvent constituer des espaces de dialogue interculturel pertinents, à condition qu'une volonté de collaboration sincère entre en jeu (Germain et Dejean, 2013 : 42-43).

Au fil de ces processus d'établissement, la littérature souligne des difficultés spécifiques pour les religions minoritaires. En études urbaines, plusieurs travaux abordent effectivement les phénomènes de type *NIMBY*, de l'expression « not in my backyard » (« pas dans ma cour ») (Germain, 2005 ; Slater : 2004 ; Valverde, 2012). Ce terme est employé pour visibiliser les enjeux de partage de l'espace, lorsque des projets de différentes natures⁵ se confrontent aux sensibilités du voisinage et des populations locales où leur installation est pressentie. Les projets de groupes minoritaires, particulièrement ceux dont la pratique religieuse s'inscrit de manière visible dans l'espace public, sont sujets à de telles réactions.

Au Québec, depuis une dizaine d'années, différentes affaires illustrent notamment cette sensibilité à l'égard de la communauté musulmane, qui est par ailleurs présente en contexte européen (Césari, 2005 ; Fourot,

⁴ Cela s'applique dans les métropoles, mais en région également. L'anthropologue Yannick Boucher a lui aussi relevé l'importance de considérer les dynamiques locales en ce qui concerne l'implantation d'un lieu de culte lors de son étude de la communauté musulmane de Saguenay. Au-delà de la question de la visibilité et de l'invisibilité des minorités religieuses, il souligne l'importance des besoins de reconnaissance de ces dernières (Boucher, 2012 : 72).

⁵ Ce phénomène ne s'applique pas seulement dans le cas des lieux de culte, mais également dans des projets immobiliers de logement social, ou encore des projets énergétiques, comme les éoliennes (Valverde, 2012 : 204).

2015 ; Maussen, 2007 ; Tremblay et Cherblanc, 2019). Ainsi, la polémique entourant le projet de cimetière musulman dans la municipalité québécoise de Saint-Apollinaire (Dabby, 2021), ou les récentes discussions à propos de la modification du règlement de zonage de l'arrondissement Saint-Laurent pour permettre l'établissement de nouveaux lieux de culte (Lefebvre, 2020) illustrent ces tensions. Au moment d'étudier les relations entre les acteurs religieux et municipaux à propos des discussions autour du zonage des lieux de culte de Montréal-Nord, ces dynamiques relevées par la littérature sont donc à considérer.

1.4.4 Bilan provisoire

À la lumière de cette revue de littérature, il apparaît manifeste que de nombreuses recherches se sont intéressées, de près ou de loin, à la diversité religieuse à une échelle locale. Les lieux de culte semblent constituer une lunette privilégiée pour étudier ce sujet, parce qu'ils illustrent concrètement les enjeux en présence. Ils recourent également des intérêts croisés (sociologiques, urbanistiques, géographiques, ethnographiques) qui permettent de dégager de manière pertinente plusieurs dynamiques qui se côtoient dans les contextes locaux. Aussi, les études s'axant autour des thèmes de la convivialité et du vivre-ensemble soulignent à la fois des besoins de reconnaissance mutuels et des possibilités d'échange à considérer au moment de traiter des relations en lien avec la diversité religieuse. Les différents travaux recensés valident également la pertinence de l'échelle locale, municipale, pour étudier la diversité religieuse.

Néanmoins, la revue de la littérature témoigne également du fait qu'une approche « relationnelle » de la régulation de la diversité religieuse n'a été que rarement privilégiée comme angle d'analyse principal. Ainsi, étudier la diversité religieuse à travers les relations des acteurs locaux de Montréal-Nord se présente comme un défi à relever. Le pari de la pertinence scientifique effectué par cette recherche réside ainsi dans son approche. Si les relations autour de la diversité religieuse sont un sujet d'intérêt pour de nombreuses études, particulièrement depuis le début des années 2000, elles se sont rarement retrouvées au cœur des objets des études en question. En s'intéressant à la fois aux relations des acteurs municipaux et des acteurs religieux de Montréal-Nord, ma démarche s'inspire de ces différents travaux tout en constituant une contribution à la littérature existante.

1.5 Autour de la transaction sociale : cadre théorique

Le cadre théorique de cette recherche est basé sur la transaction sociale. Cette notion⁶ a été développée dans les années 1970 à l'Université de Louvain en Belgique par trois sociologues : Jean Remy (1928-2019), Liliane Voyé (1938-) et Émile Servais (1939-2017). C'est effectivement dans leur ouvrage *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, paru en 1978 (premier tome) et en 1980 (second tome), que la notion est proposée pour la première fois.

La transaction sociale s'inspire directement de la transaction économique, mais contrairement à cette dernière ce n'est pas seulement la valeur de l'objet échangé qui est considéré, mais aussi toutes les négociations impliquées (Blanc, 2009 : 26). La transaction sociale telle que pensée par ces sociologues belges met au centre de son intérêt les acteurs sociaux et leurs relations, en considérant les éléments facilitants ou les défis de celles-ci :

La notion de transaction est construite à partir du fait social de base voulant qu'une pluralité d'agents entrent en relation en alternant des positions de nature partiellement solidaire et partiellement conflictuelle. La sociologie de la transaction sociale analyse ainsi chaque interaction sociale comme un processus qui place les acteurs en situation transactionnelle, entre l'idéal à atteindre et la réalité du contexte. (Sénécal, Cloutier et Herjean, 2008 : 195)

Ainsi, la notion attache une importance particulière à différents facteurs qui ont une incidence sur les dynamiques relationnelles : enjeux de pouvoir, reconnaissance, compromis, négociation, solidarité, etc. (Blanc, 2009 : 26-27). La transaction sociale ne permet pas seulement de reconnaître la présence de ces différentes réalités, mais aussi de s'intéresser à certaines de leurs contradictions. En cela, la transaction sociale « [...] ne supprime pas les tensions. Elle [...] permet plus modestement de faire cohabiter des théories opposées, tout en prenant acte de leur incompatibilité » (Blanc, 2009 : 31).

La notion n'est pas sans rappeler l'interactionnisme symbolique du sociologue Erving Goffman. Ce penseur de la deuxième École de Chicago a développé son modèle théorique autour des interactions en considérant celles-ci comme des scènes qui donnent à voir les attentes des individus qui y prennent part (Goffman, 1996). Elle se distingue cependant par sa focale qui est davantage axée sur les nombreuses modalités transactionnelles. En raison de l'intérêt qu'elle porte aux situations de tensions de la vie quotidienne, la transaction sociale a été mobilisée dans de nombreuses études en sociologie urbaine, mais également en sociologie de la famille et du travail (Blanc, 2009 : 31).

⁶ Le terme de « notion » est ici utilisé pour désigner la transaction sociale parce qu'elle est définie par ses penseurs comme étant avant tout un « paradigme méthodologique », de manière à élargir au maximum ses possibilités interprétatives (Remy, 2020 :13).

En raison de l'attention particulière qui est portée aux échanges des acteurs sociaux par cette notion, la transaction sociale a été utilisée tout au long de ma démarche de recherche. Avant même de débiter la collecte des données sur le terrain, mes lectures sur cette notion ont inspiré l'élaboration de mes outils ethnographiques. Effectivement, en attirant mon attention à la fois sur le contenu des relations (points de vue, griefs et rôles des acteurs rencontrés) et sur leur contexte (modalités des échanges, fréquences des rencontres, enjeux politiques et de représentativité), la notion a jeté les grandes lignes de mon travail sur le terrain. Cela s'est reflété dans mes grilles d'entretien par des questions me permettant de situer les acteurs et leur point de vue par rapport à différents enjeux clés des relations (comme le zonage des lieux de culte et les demandes de permis pour lieu culturel) mais également par des questions me permettant d'approfondir les zones de négociations entre leurs différents points de vue.

C'est justement la négociation, sous-catégorie phare de la transaction sociale, qui s'est révélée précieuse pour ouvrir les perspectives au moment d'étudier les relations entre acteurs municipaux et acteurs religieux, au cœur de cette recherche. Pour Jean Rémy :

La négociation est un type d'interaction dont on ne peut comprendre le déroulement sans la placer dans un contexte global. Ainsi convient-il de bien distinguer la situation dans laquelle le problème à résoudre se pose, et le contexte. [...] Ainsi entre le micro, lieu de la négociation où la solution dépend en partie de l'habileté des intervenants, et le macro où se manifestent des interférences multiples et subtiles, il y a place pour divers niveaux. [...] Dans ces interférences, la négociation a d'autant plus de signification qu'elle porte sur des enjeux collectifs. C'est dans ce cas qu'elle a toutes chances d'avoir des échos et de susciter des réactions dans de multiples milieux extérieurs. (Rémy, 2020 : 146)

Comme cela sera déployé dans les chapitres subséquents, cette notion se prête particulièrement bien aux échanges ayant eu lieu à propos de la réglementation des lieux de culte à Montréal-Nord.

1.5.1 Justification et utilisation du cadre théorique

La transaction sociale comporte plusieurs attraits au moment d'étudier des situations relationnelles. D'abord, elle invite à la nuance au moment d'analyser ce qui est négocié. Elle évite ainsi de considérer les pratiques et les discours analysés comme étant des expressions normatives, et invite plutôt à les considérer comme les fruits négociés de procédés relationnels. Également, tel que mentionné, elle ne cherche pas à faire état d'un consensus et admet volontiers les contradictions et les impasses dans les phénomènes étudiés.

Au moment de l'analyse et de l'organisation de ce mémoire, l'utilisation de la transaction et de la négociation se sont traduites de différentes manières. D'abord, par un souci de situer les relations étudiées, en ayant recours à des historiques par exemple. Ensuite, en rendant compte de toutes les parties impliquées par une situation lorsque cela était possible. Ainsi, la notion s'est révélée très utile au moment d'étudier les

relations entre le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et les acteurs municipaux de l'arrondissement, mais également leurs dynamiques internes. En cela, le choix de ces deux notions a également permis de soutenir l'approche « relationnelle » qui était au cœur de l'entreprise de cette recherche. En outre, le cadre méthodologique choisi se mariait bien à l'utilisation d'une telle notion.

Concrètement, l'utilisation de cette notion comporte aussi des difficultés et des limites. Je mentionnais en début de section que les sociologues à l'origine de la transaction sociale ne la catégorisaient pas comme un concept ou une théorie, mais bien comme un « paradigme méthodologique », afin de souligner la polyvalence de ses portées heuristiques. Cela s'accompagne de l'absence d'une opérationnalisation structurée de la transaction sociale : aucune grille d'analyse prédéfinie ne l'accompagne. La littérature utilisant la notion, quelque peu éclatée et parcellaire dans le cas de l'objet de cette recherche, ne facilitait pas non plus sa mise en pratique.

Afin de canaliser la portée de la transaction sociale et éviter de l'utiliser de manière erronée ou incomplète, une attention particulière a été effectuée au moment de rédiger les grilles d'entretien, pour essayer d'approfondir tous les thèmes susceptibles de révéler des enjeux de négociations. Au moment d'élaborer la grille d'analyse, l'image de la « toile des relations » a été utilisée afin de maximiser les possibilités de la transaction sociale. Finalement, une autre solution a été de croiser les données obtenues lors de ces entretiens avec la littérature, afin de confronter la solidité de l'analyse et ainsi éviter d'éventuels écueils à ce propos.

1.6 Une recherche qualitative à Montréal-Nord : cadre méthodologique

Cette démarche correspond à une étude de type qualitatif. Il sera question, dans cette section, de présenter et de justifier les méthodes de recherche utilisées dans le cadre de la démarche : les entretiens semi-dirigés et les séances d'observation.

1.6.1 Entretiens semi-dirigés

J'ai opté pour la réalisation d'entretiens semi-dirigés⁷. Méthode classique des sciences sociales, les entretiens semi-dirigés correspondent à des espaces de discussion à propos de thèmes préalablement identifiés par le-la chercheur-e, à l'aide d'une grille de questions, tout en laissant la possibilité à la personne rencontrée de donner sa couleur propre à l'échange. Cette méthode a été choisie pour deux raisons. D'abord, par sa forme flexible et dynamique, l'entretien semi-dirigé permet une ouverture privilégiée sur les univers

⁷ Tout au long de ma démarche, j'ai employé l'expression « entretien ». Bien que le terme « entrevue » soit plus fréquemment admis dans l'usage (Grenier, 2016), il renvoyait pour moi à un cadre formel qui ne correspondait pas à l'idée que je me faisais de ces rencontres.

de sens des répondants (Savoie-Zajc, 1997 : 299). Au moment d'étudier les relations et les conceptions de la laïcité de différents acteurs religieux de Montréal-Nord et pour me permettre de saisir les situations vécues par ces personnes, il m'apparaissait pertinent de recourir à cette méthode. Ensuite, par sa structure et les objectifs qu'elle sous-tend, la méthode de l'entretien semi-dirigé participe au développement d'un réseau de relations au sein de la recherche : « l'entrevue semi-dirigée se déroule à l'intérieur d'une relation avant tout humaine et sociale. Les personnes en présence sont toutefois placées dans une situation de communication qui dépasse la simple conversation » (Savoie-Zajc, 1997 : 300). Puisque cette recherche interroge la manière dont se nouent les relations autour de la diversité religieuse (c'est-à-dire les manières dont se créent et s'entretiennent ces relations), il me semblait porteur d'avoir recours à l'entretien semi-dirigé : le thème des relations se retrouvant à la fois dans l'objet de la recherche, mais également dans sa réalisation.

Pour être en mesure d'approfondir l'objet de la recherche, il était capital de rencontrer à la fois des membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et des personnes travaillant à l'arrondissement. Ma collecte de données s'est étirée dans le temps, puisque j'ai rencontré quelques défis au moment du recrutement des participant·e·s en question. Du côté de l'arrondissement, par exemple, certaines personnes en poste au moment des événements qui font l'objet de ce mémoire occupaient dorénavant d'autres fonctions⁸. Certaines personnes ont également exprimé des réticences à participer à cette recherche. Du côté des membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, j'ai eu quelques difficultés à rejoindre certains responsables religieux et à les intéresser à ma démarche. Cela est dû en partie par le fait que le regroupement traverse une période de défis internes au niveau de ses relations interreligieuses. J'aurai l'occasion de revenir sur ces éléments dans le troisième chapitre.

Afin de répondre à la question de recherche, j'ai donc effectué 8 entretiens semi-dirigés auprès de membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et de fonctionnaires et élu·e·s de l'arrondissement de Montréal-Nord. Puisque mon intérêt de recherche concernait des personnes occupant un rôle spécifique dans l'arrondissement (soit des leaders religieux, soit des fonctionnaires de l'arrondissement), mon recrutement était orienté vers ces personnes. Heureusement, la plupart des personnes contactées ont répondu favorablement à la demande d'entretien. J'ai donc été en mesure de m'entretenir avec les fondateurs·trices du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, de même qu'avec certains de ses membres. J'ai eu un souci particulier, pour les acteurs religieux, de rencontrer des personnes de différentes confessions religieuses (soit chrétiens évangéliques, musulmans, catholiques, et membre de la Fédération pour la paix

⁸ On m'a expliqué, depuis, que le roulement de personnel est chose courante dans l'administration municipale.

universelle). En tout, ce sont cinq acteurs religieux que j'ai rencontrés. Du côté de l'arrondissement, mon recrutement a également été facilité par le fait que les personnes qui interagissent directement avec les acteurs religieux sont plutôt rares. Je me suis donc orientée vers les personnes qui avaient participé à l'organisation et au déroulement de la consultation publique qui a eu lieu au sujet des lieux de culte de l'arrondissement. J'ai donc rencontré deux personnes travaillant à la division de l'aménagement et de l'urbanisme, et un élu de l'arrondissement.

Les entretiens ont été réalisés entre août 2022 et mars 2023 et étaient généralement d'une durée comprise entre une heure et une heure et demie. Enregistrées de manière à être transcrites, les rencontres se déroulaient dans le cadre le plus accommodant possible pour le·la participant·e. Certains entretiens ont ainsi été réalisés en ligne sur la plateforme Zoom, d'autres dans des églises ou encore des salles communautaires.

Conformément aux règlements en vigueur de l'Université du Québec à Montréal, une certification éthique a été réalisée en juin 2022 (renouvelée en juin 2023). De manière à protéger l'anonymat des personnes rencontrées, j'ai opté pour l'anonymisation des données nominales. La dynamique de proximité qui anime Montréal-Nord et le fait que les personnes concernées par les enjeux de la recherche se connaissent bien ont constitué un défi considérable à l'anonymisation des propos. Pour ces raisons, les participant·e·s seront désigné·e·s dans la suite du texte à titre d'acteurs religieux catholique, musulman ou encore évangélique, mais sans plus de détail. De même, je ferai référence aux fonctionnaires ou aux acteurs municipaux pour désigner les personnes rencontrées du côté de l'arrondissement.

Les grilles d'entretiens (disponibles aux annexes B. et C.) étaient organisées autour de trois thèmes centraux : le rôle des acteurs (1), les relations entre acteurs religieux et l'arrondissement (2), et la convivialité (3). Ces grilles d'entretiens ont été pensées de manière à situer les acteurs, les objets et les contextes de leurs échanges, mais également d'approfondir leur conception de ces différents éléments. Si la plupart des questions étaient posées à toutes les personnes rencontrées, des questions spécifiques étaient prévues selon le rôle des acteurs rencontrés, afin d'approfondir certains enjeux particuliers. Ainsi, les rencontres avec les fonctionnaires de l'urbanisme ont permis de mieux comprendre les règlements en lien avec le zonage des lieux de culte de l'arrondissement, et les rencontres avec les acteurs religieux ont permis d'approfondir la portée de leurs rôles pour leurs communautés respectives ainsi qu'à Montréal-Nord de manière générale.

1.6.2 Séances d'observation

Les sociologues Stéphane Beaud et Florence Weber décrivent les événements publics comme des « condensés de relations » (Beaud et Weber, 2003 : 170), ce qui me semblait pertinent au moment d'étudier

des relations. J'étais donc bien déterminée à réaliser des séances d'observation sur le terrain. Cependant, au moment d'amorcer ma recherche à l'été 2022, j'ai rapidement constaté que l'arrondissement et le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord n'avaient pas de relations régulières. Mes rencontres individuelles me témoignaient de l'absence, en partie due à la pandémie de COVID-19, de suivi par rapport à la consultation publique qui avait été amorcée un an auparavant, mais également d'un ralentissement des échanges entre les membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Comme si j'arrivais « trop tard », il m'était impossible d'observer concrètement les échanges entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux, de même que les échanges interreligieux.

J'ai cependant eu l'occasion d'assister à trois rencontres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord entre septembre 2022 et mars 2023. Ces rencontres, d'une durée d'environ deux heures chacune, rassemblaient les acteurs religieux pour échanger autour d'un ordre du jour précédemment établi par le président du conseil. Les rencontres se tenaient en alternance dans les lieux de culte des membres impliqués. J'aurai l'occasion d'aborder plus avant la structure et le contenu de ces rencontres dans le second chapitre. Une grille d'observation, disponible à l'annexe D., avait été élaborée avant de débiter les séances d'observation. Flexible tant au niveau de sa forme que dans son usage, cette grille m'a servi d'aide-mémoire afin de garder en tête les éléments centraux de ces rencontres qui étaient souvent riches en termes d'échanges et donc très denses.

Mes objectifs, au moment d'observer ces rencontres, étaient de mieux comprendre les relations interreligieuses entre les membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, d'une part, mais également d'accéder à la manière dont ils se situent par rapport à l'arrondissement et aux différents enjeux de leur dialogue. Si ces moments de rencontres et d'échanges illustraient les besoins communs des différents acteurs religieux, ils témoignaient aussi de leurs besoins particuliers et des manières multiples dont ils se représentent leur rôle religieux, social et même politique dans certains cas. Ces rencontres ont donc complété les entretiens réalisés avec les acteurs religieux et bonifié ma compréhension des enjeux relationnels tels qu'ils sont vécus par les acteurs de Montréal-Nord.

1.6.3 Méthode d'analyse

L'analyse thématique est la méthode qui a été retenue pour procéder à l'analyse des données récoltées à la fois dans les entretiens semi-dirigés, les séances d'observation, la réglementation municipale en vigueur et les divers documents fournis par l'arrondissement à propos du processus de modification du *Règlement relatif aux usages conditionnels*. Il existe plusieurs manières de mettre en pratique l'analyse thématique, mais c'est une analyse thématique en continu qui a été réalisée ici. Cette dernière :

[...] consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique. Ainsi, les thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, etc., comme nous le verrons. Ce qui caractérise la démarche de thématization continue, c'est que cet arbre est construit progressivement, tout au long de la recherche, et n'est véritablement parachevé qu'à la toute fin de l'analyse du corpus (Paillé et Mucchielli, 2021 : 275)

Puisque la recherche porte sur plusieurs types de relations, chaque entretien était porteur d'informations à comptabiliser pour différentes déclinaisons relationnelles. L'analyse en continu a permis de revisiter chaque transcription plus d'une fois et d'étudier dans chaque cas quels étaient les éléments propres à chacune de ces déclinaisons. Les extraits rassemblés dans chaque thème ont permis l'émergence des catégories d'analyse, qui ont par la suite été croisées avec les données issues de la littérature, des séances d'observation et de documents fournis par l'arrondissement. En outre, travailler sur l'analyse en continu a fait émerger les éléments structurants des différentes relations étudiées dans ce mémoire, c'est-à-dire les particularités de chacune. La manière dont ce mémoire est pensé et organisé reprend les thèmes centraux qui ont émergé du travail d'analyse.

1.7 Mener une recherche a posteriori : défis et considérations épistémologiques

Cette première expérience de recherche a impliqué son lot de considérations méthodologiques, éthiques et épistémologiques. Soucieuse de m'engager dans une démarche réflexive qui me permettrait de rendre compte fidèlement des relations et des enjeux au cœur de mon objet de recherche, j'ai réfléchi longuement à la pertinence d'étudier Montréal-Nord. Tel qu'énoncé précédemment, la diversité religieuse et le dialogue qui l'accompagne sont des réalités vécues par plusieurs localités québécoises à l'heure actuelle. En cela, plusieurs municipalités et arrondissements donnent à voir le dialogue entre les acteurs religieux et municipaux. Pourquoi choisir cet arrondissement, alors?

Montréal-Nord a fait l'objet de nombreuses recherches universitaires, qui contribuent à produire une version de Montréal-Nord qui se distingue de celle qui est vécue par ses résident·e·s, tout en alimentant un certain sentiment de surveillance de ces derniers (Vogler, 2020). Dans un souci de ne pas contribuer à la surmédiation de certaines problématiques, comme c'est le cas pour les personnes qui s'intéressent à Outremont par exemple (Gaddi, 2018), je me suis longuement questionnée sur le bien-fondé de ma démarche : est-ce que je ne contribuerais pas, moi aussi, à entretenir une attention malsaine ou une stigmatisation de Montréal-Nord?

Au fur et à mesure que mes lectures préliminaires progressaient et que la nécessité d'effectuer un choix se rapprochait, j'ai réalisé que le modèle du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord est, à ma connaissance, la première initiative interreligieuse permettant une interface directe avec un arrondissement montréalais. De plus, mon directeur de recherche, Frédéric Dejean, avait eu l'occasion d'assister à titre d'observateur à la consultation publique au sujet du changement du règlement de zonage des lieux de culte de l'arrondissement qui a eu lieu entre 2019 et 2021⁹. Est alors née l'idée de faire un état des lieux, a posteriori, de cette consultation publique afin d'aborder la manière dont les acteurs religieux et les acteurs municipaux nouent leur dialogue. J'ai donc choisi Montréal-Nord comme étude de cas malgré tout, en faisant le pari que ma démarche me mènerait à tirer des conclusions sur cet arrondissement en tant que modèle pour différents contextes municipaux. Ce faisant, j'opérais un basculement dans ma manière d'appréhender Montréal-Nord : au lieu d'hésiter à y baser mon étude de cas de peur d'entretenir une stigmatisation de l'arrondissement, je revendiquais la pertinence de m'y intéresser : ne pourrait-on pas s'inspirer de Montréal-Nord et considérer son expérience dans d'autres contextes?

Dans un autre ordre d'idée, le pari d'effectuer une recherche a posteriori s'accompagne d'une marge d'erreur au moment de rendre compte avec exactitude d'un événement qui s'inscrit dans un espace-temps donné. Cependant, comme la consultation publique s'est déroulée relativement récemment et que la méthode de recherche choisie a permis à plusieurs personnes impliquées de témoigner directement du processus, j'ai été en mesure de rétablir le fil des événements.

Outre les difficultés de recrutement évoquées précédemment, différentes embûches ont également été rencontrées au moment de réaliser l'analyse des données recueillies. Le principal défi résidait dans le fait que ma recherche m'a menée à réaliser des entretiens auprès de personnes ayant des parcours et des « agendas » (pour reprendre le terme employé par un participant) multiples. Cela constitue une mine d'or en termes de données, mais s'est révélé complexe au moment de répondre à la question de recherche, puisque chaque participant·e m'emmenait à y répondre différemment. Pour cette raison, ce mémoire a été pensé de manière gigogne, afin de rendre compte de la complexité des résultats tout en les emboîtant de manière logique. Les différentes relations, qui coexistent tout en étant distinctes, font l'objet d'un chapitre en entier, mais sont d'abord situées, de même que leurs principaux enjeux, en amont.

⁹ À travers ses notes de terrain et les souvenirs qu'il m'a généreusement partagés, j'avais donc un accès privilégié à cet événement.

CHAPITRE 2

LA PRÉSENCE RELIGIEUSE À MONTRÉAL-NORD : REPÈRES ET ENJEUX

Ce second chapitre situe les enjeux au cœur des relations entre les acteurs municipaux et religieux de l'arrondissement. Pour ce faire, un bref historique est réalisé de manière à situer la présence religieuse dans l'arrondissement et présenter la genèse, la structure et les activités du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. C'est ensuite un tour d'horizon des lieux de culte de l'arrondissement qui est effectué, en abordant notamment le rôle « cultuel » joué par ces établissements auprès de leurs communautés respectives. Par la suite, le chapitre aborde les logiques d'aménagement du territoire et les règlements d'urbanisme que doivent respecter les lieux de culte de Montréal-Nord. Ensuite, les différentes étapes du processus de révision de la réglementation à propos des lieux de culte sont détaillées, en débutant par les différents enjeux qui ont mené l'arrondissement à mener une telle démarche. La consultation publique est ensuite abordée, de même que les modifications à la réglementation. Enfin, le chapitre se termine par un bref survol de l'historique des relations entre les acteurs municipaux et le Conseil. L'objectif de ce chapitre est donc de situer les éléments importants du décor dans lequel se jouent les relations entre acteurs municipaux et acteurs religieux de l'arrondissement, qui feront l'objet du chapitre subséquent.

2.1 À propos de Montréal-Nord

L'arrondissement est riche d'une histoire qui s'étend sur plusieurs siècles. La présence des populations autochtones Kanien'kehá : ka (Mohawks) dans ce secteur remonte effectivement à plus de 4000 ans : la rivière Skawanoti (« la rivière en arrière de l'île »), que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de la Rivière des Prairies, constituait effectivement une voie de navigation fréquemment empruntée (Tellier, 1985 : 5). L'aménagement actuel de l'arrondissement témoigne des différents stades de développement du nord de l'île de Montréal, notamment des débuts du régime colonial de la Nouvelle-France. En 1696, les Sulpiciens, alors seigneurs de l'ensemble de l'île de Montréal, bâtissent le fort Lorette près d'un sentier traditionnellement emprunté par les Kanien'kehá : ka pour le portage (Ville de Montréal, 2011). Le fort Lorette, en raison de son emplacement stratégique, est rapidement transformé en mission d'évangélisation des populations Kanien'kehá : ka du secteur contre le gré de ces derniers, afin de pouvoir s'appropriier leurs terres (Vogler, 2020 : 10).

Dès la fin du 17^{ème} siècle, des terres sont concédées aux colons français par les Sulpiciens. La paroisse du Sault-au-Récollet est officiellement fondée en 1736 : « elle s'étend de la rivière à la rue Jean-Talon, de l'extrémité-est de Montréal-Nord à Cartierville » (Tellier, 1986 : 14). L'église de la Visitation-de-la Bienheureuse-Vierge-Marie-du-Sault-au-Récollet, ouverte au culte en 1752, est la plus ancienne église du

régime français toujours existante à Montréal (Tellier, 1990 : 14-16). Le territoire de la côte du Sault est alors divisé en terres agricoles. À bien des égards, la toponymie de l'arrondissement et les axes de ses rues « demeurent fortement associés aux anciennes seigneuries » (Vogler, 2020 : 9). Par ailleurs, la force hydraulique de la rivière des Prairies mène à la construction de moulins et d'une scierie sur ses rives et au développement du Sault-au Récollet en tant que centre de services pour le secteur au courant du XIXe siècle (Gouvernement du Québec, 2013). À cette époque, le nord de l'île montréalaise s'industrialise très rapidement (Linteau, 2007). Le secteur est progressivement annexé au reste de la ville, notamment par la construction d'une ligne de tramway de la compagnie Montreal Park and Island en 1895 (Gouvernement du Québec, 2013). La paroisse du Sault-au-Récollet, qui couvre un territoire important, se morcelle progressivement en différentes municipalités : Saint-Léonard de Port-Maurice en 1855, Villeray en 1896, Ahuntsic et Bordeaux en 1897 et finalement Montréal-Nord en 1915 (Tellier, 1985 : 25).

La ville de Montréal-Nord connaît alors un développement lent et instable. Entre 1921 et 1958, la ville de Montréal-Nord est d'ailleurs placée sous la tutelle de l'État québécois (Lapointe, 2015). L'arrivée au pouvoir du maire Yves Ryan en 1963 marque cependant un tournant important quant aux finances de la ville. Priorisant le redressement des finances de Montréal-Nord pour éviter la faillite et l'annexion à la Ville de Montréal, la municipalité orchestre la construction de logements résidentiels à faible coût de manière à augmenter le nombre de résident·e·s et, ultimement, son revenu foncier :

Des quartiers champignons, constitués de logements désuets et peu desservis par les services publics, sont construits dans le nord-est de la municipalité dans le but d'optimiser l'espace disponible et ainsi de soutirer le maximum de profits [...] En moins de 7 ans, les champs font place à plusieurs milliers de logements qui sortent de terre dans ce secteur et en viennent à former le quartier qui a la plus grande densité par habitant·e à Montréal. (Vogler, 2020, p. 14).

Ce développement urbain, rapide, se reflète encore dans l'aménagement qui est « très dense », pour citer une personne travaillant à l'urbanisme de Montréal-Nord. Le secteur est de l'arrondissement, tout particulièrement, porte les marques des décisions d'aménagement prises à cette époque. C'est ce qui explique en partie le manque d'espaces verts ou de socialisation dans ce secteur de Montréal-Nord et certains enjeux quant à la qualité du bâti (Bensiali-Hadaud et Germain, 2017 : 20).

Outre l'urbanisation importante du secteur, la seconde moitié du 20^{ème} siècle se distingue par une hausse de l'immigration à Montréal-Nord. Ce sont d'abord des familles italiennes qui quittent l'Europe dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale et qui s'y établissent dans les années 40 et 50. Puis, dans les années 60, c'est l'arrivée à Montréal de la communauté haïtienne en raison de la dictature de François

Duvalier. Leur présence s'intensifie dans les années 70 avec l'établissement d'un vol direct entre Port-au-Prince et Montréal et la modification de l'accord Cullen-Couture qui normalise le statut des immigrants illégaux en 1978 (Centre des mémoires montréalaises, 2016). La communauté haïtienne est toujours très dynamique à Montréal-Nord, Haïti étant en tête des pays de naissance des personnes récemment établies à l'arrondissement (Montréal en statistiques, 2021).

Les années 80 marquent, à Montréal-Nord comme dans plusieurs municipalités de l'agglomération montréalaise de l'époque, une diversification ethnoculturelle importante. Une immigration en provenance de l'Amérique latine, des réfugié-e-s politiques pour plusieurs, viennent s'installer à Montréal-Nord qui traverse alors une période difficile sur le plan économique en raison d'une désindustrialisation importante (Vogler, 2020 : 16). Ce sont alors davantage les disparités de classes que les disparités ethniques qui animent la municipalité (Gonzales Castillo et Goyette, 2015).

En janvier 2002, Montréal-Nord est officiellement annexée à la Ville de Montréal, année qui marque également le départ d'Yves Ryan de la mairie de l'arrondissement. Le travail ethnographique réalisé à Montréal-Nord par Antoine Vogler marque cette période comme étant celle où les dynamiques de stigmatisation raciale et spatiale se cristallisent, l'arrondissement étant alors de plus en plus ciblé par des politiques de surveillance des minorités visibles et racisées après les événements du 11 septembre 2001 :

Suite à la fusion de Montréal-Nord à la Ville de Montréal en 2002, les problèmes de pauvreté à Montréal-Nord sont alors gérés par des politiques sécuritaires et de coercition. En effet, les problèmes de pauvreté, auxquels s'ajoute une dimension raciale, sont alors perçus comme des menaces à l'ordre public. [...] Les policiers, mais aussi plusieurs institutions publiques, percevaient le secteur nord-est de Montréal-Nord comme un espace criminogène à cause de l'identité spatiale qui était rattachée au quartier. (Vogler, 2020 : 18-19)

C'est dans ce contexte que Montréal-Nord devient, dans l'imaginaire montréalais, « Montréal-Noir » et que l'arrondissement se retrouve fréquemment associé aux enjeux de pauvreté, de décrochage scolaire et de gangstérisme. Le point culminant de cette tension entre la population et le SPVM a lieu le 9 août 2008, alors qu'un policier abat un jeune hondurien Fredy Villanueva, alors âgé de 18 ans. L'évènement a soulevé la colère et l'indignation de plusieurs, donnant notamment lieu à des émeutes dans le secteur nord-est de l'arrondissement où il résidait, ainsi qu'à différentes manifestations (Radio-Canada, 2023). Si le climat s'est apaisé depuis, cette période a laissé une empreinte dans l'imaginaire collectif. La création d'initiatives communautaires comme Hoodstock ou Paroles d'exclus témoigne de la continuité de ces réalités de stigmatisation raciale et spatiale dans le secteur. Différentes ressources communautaires sont en place pour

répondre aux besoins multiples de la population de l'arrondissement, qui est non seulement très diversifiée sur le plan ethnoculturel mais également dense sur le plan démographique.

Les données recueillies à l'occasion du dernier recensement fédéral témoignent effectivement de la densité démographique de Montréal-Nord. En 2021, on y dénombrait 88 471 personnes sur le territoire d'une superficie de 11,1 kilomètres carrés, soit 8006 personnes par kilomètre carré (Montréal en statistiques, 2021). Ce taux de densité de population est comparable à des arrondissements comme Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce (7956 habitants/kilomètre carré) ou Rosemont-la-Petite-Patrie (8947 habitants/kilomètre carré).

Ainsi, « Montréal-Nord est une mosaïque », pour reprendre les termes d'un élu rencontré. La diversité ethnoculturelle de sa population (nombreuse) s'est construite au fil de plusieurs décennies, au rythme de différentes vagues d'immigration et de politiques d'aménagement du territoire qui ont façonné l'arrondissement tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est dans cette mosaïque qu'intervient le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, un regroupement interreligieux qui constitue lui aussi, à sa manière, une mosaïque.

2.2 Le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

Le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord est une initiative citoyenne présente dans l'arrondissement depuis plus d'une vingtaine d'années. L'un de ses membres fondateurs revenait en entrevue sur cette création en ces termes :

Alors il y a eu une consultation. C'était un organisme qui faisait une recherche à ce moment-là et donc ils ont invité les leaders religieux à un petit déjeuner. Et puis à la fin du petit déjeuner j'ai proposé qu'on se retrouve de nouveau pour voir si on pouvait faire quelque chose ensemble pour notre communauté. Parce qu'au fond, tout le monde exprimait les mêmes besoins. Que ce soit les musulmans, les chrétiens ou autre, tout le monde avait le même constat par rapport à notre société. Et puis y'a plusieurs qui ont répondu oui.

En 2003, différents responsables religieux de l'arrondissement se sont regroupés de manière à réunir les acteurs religieux autour d'une même table. Quelques rencontres informelles ont eu lieu, afin d'échanger sur les objectifs et d'arrimer le projet :

Au début ça a été... C'était spécial. On avait quelqu'un qui voulait vraiment établir comme une théologie commune. On a travaillé les engrenages et tout ça puis finalement on a décidé d'organiser des événements. Pas d'essayer de construire une théologie commune, ça faisait pas de sens, mais de s'appuyer sur ce qu'on avait en commun. Donc on a créé le CLRMN. On a

établi la mission, les valeurs de l'organisme. Et c'était vraiment travailler sur ce qu'on avait en commun pour contribuer ensemble au mieux-être de la communauté de Montréal-Nord. Au début c'était des balbutiements, mais à partir du moment où on a créé nos objectifs, nos missions, qu'on a clarifié ce qu'on voulait être, on a commencé à créer des événements, des conférences, pendant plusieurs années, jusqu'en 2013.

La mission officielle du Conseil des leaders religieux est donc de « contribuer à l'amélioration du milieu de vie de Montréal-Nord » (CLRMN, 2024a). Depuis sa fondation en 2003, il regroupe des membres sur une base volontaire. Au fil du temps, la plupart des personnes qui se sont impliquées au sein du conseil étaient des responsables religieux (c'est-à-dire des curés, pasteurs ou imams). Cependant, le Conseil ne se limite pas à leur seule implication : des citoyen·ne·s interpellé·e·s par la mission peuvent s'impliquer dans le regroupement. Cela est arrivé à quelques reprises dans le passé, mais de manière générale ce sont principalement des responsables religieux qui siègent sur le conseil d'administration du Conseil. Comme pour tous les organismes à but non lucratif, le conseil d'administration est composé de la présidence, vice-présidence, secrétariat et trésorerie. Leurs rencontres ont lieu à quelques reprises durant l'année, une fois par saison minimalement.

Pendant une dizaine d'années, le regroupement interreligieux était dynamique dans l'arrondissement et organisait plusieurs activités. En me fiant aux rapports d'activités disponibles sur le site web et à mes discussions avec les membres du Conseil, j'identifie deux principaux types d'activités : des rencontres entre les membres, puis des activités de mise en commun. Les rencontres entre les membres peuvent avoir lieu dans le cadre des conseils d'administration ou encore de manière informelle. Ce sont des espaces d'échanges interreligieux qui permettent aux responsables religieux de s'entretenir de différents sujets d'actualité. Par exemple, lors de rencontres auxquelles j'ai assisté, les membres présents échangeaient à propos de plusieurs sujets d'actualité : immigration, décrochage scolaire ou encore problèmes de gangstérisme dans certains secteurs de l'arrondissement. Ces rencontres ne se traduisent pas toujours par une prise de décision particulière ou des actions concrètes, mais elles permettent des espaces de discussions entre les membres présents. Ces discussions identifient tantôt les « problèmes dont il faut s'occuper en tant que leader religieux », ou font émerger des idées d'activités ou de prise de position engagée (j'y reviendrai dans un moment).

Les activités de mise en commun sont donc le résultat, en quelque sorte, de ces rencontres. Ouvertes à toutes et à tous, ces activités sont organisées plusieurs fois par année par le Conseil des leaders religieux afin de créer des espaces de rencontres dans l'arrondissement entre les responsables religieux et le grand public. Ces activités ont pris au fil du temps plusieurs formes comme des tournois sportifs, des corvées de nettoyages de parcs ou des berges de la Rivière-des-Prairies, des visionnements de films, des tables-rondes

et des conférences. Les sujets de ces-dernières, de même que les thèmes centraux des films, sont généralement interreligieux de manière à valoriser le dialogue entre les responsables religieux et leur donner une tribune concrète dans l'arrondissement.

Ainsi, les formes que prennent ces activités sont multiples, mais l'objectif demeure le même : offrir des espaces de rencontres qui contribuent au vivre-ensemble dans l'arrondissement. Le Conseil des leaders religieux incarne, par ses activités, le concept de convivialité dont il était question dans un pan de la revue de littérature : « Gilroy's notion of conviviality emerges in a modern, urban context and emphasizes the potential of going beyond racial, ethnic or religious differences in situations of multiple diversities. Conflict and racism still exist, but in conviviality he finds the potential for overcoming these. » (Gilroy, cité par Meintel, 2016 : 29). Aussi bien sur le fond (la mission) que sur la forme (les activités organisées), le regroupement contribue au développement et à l'entretien de cette convivialité, entendue ici au sens large du terme : convivialité interculturelle, interreligieuse mais également intergénérationnelle. Effectivement, la documentation consultée, mes observations de même que les discussions avec des membres du Conseil des leaders religieux m'ont permis d'observer que la jeunesse était au cœur des préoccupations des responsables religieux. Cela apparaît clairement dans les « objectifs spécifiques » de la Charte du regroupement : « offrir aux jeunes des milieux d'appartenance sécuritaires » et « collaborer à promouvoir la persévérance scolaire chez les jeunes », ainsi que dans les moyens de cette même Charte : « mobilisation de la jeunesse des institutions religieuses en vue : d'ouvrir un dialogue interreligieux entre les jeunes; d'outiller ces jeunes à faire face aux problématiques présentes dans leur communauté; développer des stratégies d'approche pour avoir un impact sur l'ensemble des jeunes de leur communauté » (CLRMN, 2024a).

Ainsi, dans l'histoire du Conseil des leaders religieux, plusieurs activités étaient organisées dans l'objectif d'attirer la participation des jeunes de l'arrondissement (tournois sportifs amicaux, soirées cinéma notamment). D'autres activités comme des conférences et des tables-ronde visaient plutôt à approfondir certaines thématiques majeures pour la jeunesse, comme la table-ronde organisée sur la prévention de la radicalisation de la jeunesse en 2016, ou encore l'implication récurrente du Conseil à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord.

Parmi les thèmes récurrents, on peut également mentionner celui de la famille, entendu au sens nucléaire du terme, ainsi que l'importance de celle-ci comme garante de la jeunesse et du tissu social de l'arrondissement. En témoignent ces « objectifs spécifiques » extraits de la charte du Conseil : « participer à la promotion de la famille stable et harmonieuse », « permettre aux famille de s'épanouir dans un environnement qui en

soutienne la stabilité et l'harmonie », « promouvoir auprès des familles, des écoles et des leaders, des programmes d'éducation à l'éveil de familles stables et harmonieuses, cœur d'une société forte, d'abstinence avant le mariage et de fidélité dans la vie conjugale, loin des habitudes de consommations nuisibles (drogue, alcool, jeu...) » (CLRMN, 2024a).

Sur le plan des valeurs religieuses, l'insistance des responsables religieux sur ces thématiques de la famille et de la jeunesse constitue un élément commun aux différentes religions qui siègent sur le Conseil, d'où l'importance de leur occurrence dans les activités recensées. Les responsables religieux rencontrés considèrent que de prendre soin de la jeunesse et de la famille font partie de leurs responsabilités sociales, ce qui est une forme de justification classique pour les groupes religieux. Comme l'expliquent Koussens et Dejean à partir de l'exemple des Églises évangéliques à Montréal, il s'agit d'un « argument fréquemment mobilisé par les responsables religieux, toutes confessions confondues : celui de la stabilité et de l'apaisement social induit par la présence de la communauté dans le quartier » (Koussens et Dejean, 2013 : 74-75). Les propos des responsables religieux rencontrés dans le cadre ma recherche corroborent tout à fait cet élément, comme j'ai eu l'occasion de l'aborder dans le troisième chapitre.

Les valeurs centrales du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, jumelées à ce rôle de garant de « l'apaisement social », l'ont mené à emprunter des orientations normatives à propos de certains enjeux d'actualité. En mars 2011, le Conseil des leaders religieux a rédigé une lettre ouverte à l'intention de la ministre de l'Éducation, des loisirs et du Sport de l'époque, Line Beauchamp. Cette lettre avait pour objet les « Attentes de citoyen(ne)s québécois(es) en lien avec l'approche de l'éducation à la sexualité dans les écoles du Québec » et se prononçait sur le contenu des cours d'éducation à la sexualité dans le programme scolaire de l'époque. On pouvait lire dans le préambule de la lettre en question : « Dans les écoles du Québec, les relations sexuelles sont présentées actuellement aux jeunes comme une expérience à vivre de façon égalitaire et dont il faut se protéger des conséquences physiques (la grossesse et les ITSS). Cette approche est incomplète; elle n'est pas porteuse d'espoir pour un Québec fort » (CLRMN, 2024b). La lettre émettait également des recommandations à propos des contenus à intégrer ou écarter du programme d'éducation. Les responsables religieux ont fait circuler cette lettre auprès de leur communauté respective pour amasser des signatures avant d'acheminer le tout à la ministre. Par la suite, le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord a organisé à ce propos un « Forum Sexualité et Religion » qui rassemblait des perspectives musulmanes, chrétiennes et catholiques sur cette thématique (CLRMN, 2024c). Je n'ai pas été en mesure de comprendre quel accueil fut réservé, de la part de la ministre Beauchamp, à cette initiative du Conseil. L'objet de la présente recherche n'est pas non plus de détailler les prises de paroles politiques de la part du regroupement, simplement cet exemple démontre la portée que peut avoir ce regroupement au-delà d'une

sphère strictement religieuse. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu qui se trouve toujours au cœur des activités du Conseil. Certains membres du Conseil souhaitaient par exemple que ce dernier manifeste devant les bureaux du ministère de l'Éducation pour se positionner contre l'instauration de toilettes non-genrées dans les écoles québécoises.

Ainsi, le Conseil est un regroupement interreligieux, mais il serait naïf de penser que seules les religions sont concernées. Le Conseil est au fil du temps devenu un acteur politique, ou du moins une interface avec laquelle les députés de différents échelons (municipal, provincial, fédéral) peuvent échanger. Dans les dernières années, ce type d'implication a cependant ralenti, pour différentes raisons qui seront approfondies ultérieurement.

Ces quelques repères permettent de constater que la diversité ethnoculturelle et religieuse sont des réalités ancrées historiquement à Montréal-Nord, ce qui contribue à expliquer la mosaïque des lieux de culte présents sur le territoire. Dans la section suivante, un tour d'horizon de ces lieux sera réalisé, de manière à situer à la fois le nombre, l'emplacement et le rôle joué par ces établissements dans l'arrondissement.

2.3 Tour d'horizon des lieux de culte de Montréal-Nord

On retrouve sur le territoire de l'arrondissement des lieux de culte appartenant à différentes traditions religieuses. Comme c'est le cas pour plusieurs municipalités québécoises, les premiers lieux de culte construits sur le territoire de l'arrondissement sont catholiques. La première église de l'arrondissement est Sainte-Gertrude (11 891 boulevard Ste-Gertrude), qui a d'abord vu le jour sous la forme d'une chapelle de bois en 1915, qui sera ensuite dédiée à Sainte-Gertrude en 1917 (Guiard, 2018 : 3). La chapelle sera déplacée en 1920 aux angles du boulevard Gouin et du terminus de tramway, mais un incendie en 1924 ravage le bâtiment. C'est donc au courant de l'année 1925 que l'église de la paroisse Sainte-Gertrude est construite à son emplacement actuel (Guiard, 2018 : 4). La seconde église est construite peu de temps après afin de mieux desservir la population de Montréal-Nord. Il s'agit de l'église Saint-Vital (10 946, boulevard St-Vital), qui est construite entre 1926 et 1927. Cette paroisse est cependant fermée et vendue en 2006 à la paroisse Notre-Dame d'Haïti (Guiard, 2018 : 15). La troisième paroisse, Saint-Vincent-Marie-Strambi, est fondée en 1951 mais son église (10 815, avenue Armand-Lavergne) est construite en 1957 (Guiard, 2018 : 17). C'est ensuite la paroisse Saint-Rémi qui est fondée en 1957 et dont l'église (10 251, avenue des Laurentides) est bâtie en 1960 (Guiard, 2018 : 21), année à laquelle une cinquième paroisse est fondée : Saint-Camille. L'église (11 025 avenue Alfred) est construite en 1968 (Guiard, 2018 : 24). La création de la sixième paroisse, Sainte-Colette, date aussi du début des années 60. Son église (11 931, boulevard Ste-Colette) a été construite en 1966. Les moments d'affluence de ces lieux de culte sont souvent à l'occasion

des messes qui ont lieu le samedi et le dimanche après-midi. Les paroisses Saint-Vincent-Marie-Strambi, Sainte-Colette et Sainte-Gertrude proposent également des messes en matinée certains jours de la semaine, dont certaines en italien dans le cas de cette dernière église.

Trois mosquées et trois centres islamiques sont établis sur le territoire de l'arrondissement : la Mosquée Imam Warch (3210, boulevard Henri-Bourrassa), la Mosquée Fatima Azzahra (3642, rue Fleury), la Mosquée Nour-Al Islam (4400 rue Forest), le Centre communautaire islamique de la belle Province (10963 rue Massé), le Centre islamique Ach-Choura (5434 boulevard Henri-Bourrassa est) et finalement le Centre islamique Ahmadiyya de Montréal (9899 boulevard Saint-Michel). Ces lieux sont fréquentés sur l'heure du midi plusieurs jours de la semaine, mais occasionnent un achalandage plus important les vendredis après-midi, moment de la prière sainte dans la tradition musulmane.

Il y a à Montréal-Nord une Salle du Royaume des témoins de Jéhovah (4680, rue d'Amiens), qui dessert l'arrondissement, mais également certains secteurs avoisinants (dont Saint-Léonard et Ahuntsic-Cartierville). La Salle tient deux assemblées hebdomadaires, en français. Également, il existe à Montréal-Nord plusieurs établissements où se pratique le vaudou, qui est une tradition faisant appel aux notions de purification et de guérison qui est au cœur de la culture haïtienne. En raison de l'absence d'une catégorie « vodou » dans les documents de recensement gouvernementaux, peu de données officielles sont disponibles sur le taux de vodouisant-e-s au Québec, et encore moins dans le cas des arrondissements montréalais (Gilles, 2017 : 11). L'importance de la diaspora haïtienne à Montréal-Nord se traduit néanmoins par une importante communauté vodouisante, qui adapte les pratiques traditionnelles en contexte transnational et en sol montréalais, particulièrement depuis les modifications des politiques immigratoires québécoises en 1968 (Gilles, 2017 : 13). Les personnes rencontrées sur le terrain (aussi bien des acteurs religieux que des acteurs municipaux) m'ont confirmé l'existence dans l'arrondissement de lieux où se pratiquent le vodou. Peu de ces lieux affichent cependant pignon sur rue, en raison notamment de l'image négative qui est associée au vodou d'une part (Desjardins, 2013), et de la centralité de la tradition orale de l'autre (Gilles, 2017 : 19). Ainsi, mis à part le Centre Ofébaliudjo Botanica (3941 rue Monselet), qui est une boutique d'objets vodous dans laquelle deux salles ont été aménagées pour pratiquer des rituels (Desjardins, 2013), je n'ai pas été en mesure de recenser l'ensemble des lieux vodous de Montréal-Nord. D'autre part, puisqu'il n'y a pas de membres Jéhovah ou de vodouisant-e au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et que leurs locaux n'ont pas été concernés par la consultation publique, j'ai particulièrement orienté la recherche vers les communautés catholiques, musulmanes et évangéliques de l'arrondissement.

Finalement, on retrouve à Montréal-Nord près d'une cinquantaine d'églises évangéliques. Associées à différents courants du protestantisme (baptisme, pentecôtisme, etc.), ces églises sont de tailles diverses. Elles réunissent tantôt une vingtaine de fidèles, tantôt plusieurs dizaines de fidèles. Ces églises opèrent à une logique de congrégation, c'est-à-dire que l'appartenance des fidèles opère selon une logique où ce sont davantage les affinités individuelles et théologiques avec une église qui dictent son adhésion aux activités de celle-ci. Cela s'oppose au modèle catholique par exemple, dont le mode de fonctionnement relève davantage d'une logique paroissiale, basée sur la proximité des fidèles à leur lieu de culte (Dejean, 2022a : 29). Concrètement, cela a pour effet de créer une affluence de personnes qui ne sont pas résident-e-s de l'arrondissement dans plusieurs secteurs de Montréal-Nord où sont situés ces lieux de culte. Ce sont principalement les dimanches que ces lieux sont animés, pour leur culte hebdomadaire. Une autre particularité de ces églises réside dans le fait qu'elles sont souvent installées dans des locaux qui ne laissent pas présager, seulement à partir de leur façade, que ce sont des lieux de culte. Effectivement, en raison de contraintes de disponibilités de locaux pour ouvrir une église, plusieurs églises évangéliques s'installent dans des petits bâtiments commerciaux ou industriels. La présence de lieux de culte dans ce type d'espace soulève parfois des enjeux de cohabitation au niveau de la capacité d'accueil de tel locaux, ou encore au niveau du bruit (Dejean, 2022a, p.32). Ces enjeux de cohabitation, de même que ceux reliés au permis d'occupation de ces églises sont à l'origine de la démarche d'ajustement de la réglementation des lieux de culte, dont il sera question dans un instant. Cependant, il importe de s'attarder sur le rôle joué par les lieux de culte dans l'arrondissement.

2.3.1 Des lieux de culte à la croisée du religieux et du communautaire

Si la présence importante des lieux de culte à Montréal-Nord s'explique en partie par l'ampleur de la diversité ethnoculturelle de sa population, elle s'explique aussi par le rôle communautaire et social que prend la religion dans l'arrondissement. Effectivement, les lieux de culte représentent à bien des égards des piliers communautaires pour différents groupes ethnoculturels, notamment pour les personnes en contexte migratoire, un rôle relevé dans la littérature (Ebaugh et Chafetz, 2000 ; Garcia Lopez, 2003 ; Germain et Gagnon, 2002 ; Warner et Wittner, 1998), mais qui est méconnu (Gélinas, Meintel et Moisa, 2022). Dans plusieurs cas, on peut effectivement considérer les lieux de culte comme de véritables « sas d'intégration » (Dejean et al., 2019).

Les acteurs religieux de Montréal-Nord rencontrés dans le cadre de ma recherche m'ont tous témoigné des multiples services de soutien administratif, alimentaire et parfois même financier qu'ils offraient au niveau de l'accueil des gens dans le besoin (les familles et les nouveaux arrivants sont fréquemment cités). Durant la pandémie, plusieurs lieux de culte ont développé des services de livraison ou de ligne d'écoute

téléphonique pour les personnes vulnérables, et certains ont aussi accueilli des cliniques de vaccination temporaire. Les quelques témoignages suivants, non exhaustifs, soulignent le dynamisme de la contribution des lieux de culte dans l'arrondissement.

On fait toujours des levées de fond pour les banques alimentaires au niveau local avec Montréal-Nord, donc on est aussi impliqués dans ça. Donc comme ça on est en contact avec les banques alimentaires, les gens dans le besoin. On avait par exemple commencé une campagne durant la covid c'était « aidons nos voisins », c'était un numéro gratuit où les gens de Montréal-Nord pouvaient appeler. Donc on avait reçu plusieurs appels en anonymat. Par exemple s'il y avait des personnes âgées qui avaient besoin de prescription de la pharmacie ou pour aller faire de l'épicerie. Donc on était présent aussi au niveau local. (Un imam de Montréal-Nord)

Parce que je sais moi, que les églises sont une porte d'entrée pour les immigrants. Ceux qui arrivent dans la ville, dans un Québec sécularisé, ont besoin de repères. Et souvent ces repères c'est la sphère religieuse qui le leur donne. Et pour moi c'est important. Et autre aspect encore que je me disais, nous n'avons pas comme communauté immigrante de structure forte dans la société. Et il est important pour moi que nous ayons des églises qui dans l'absence de toutes autres structures fortes, puissent jouer un rôle social qui favorise l'intégration. Parce que je veux dire l'immigrant entre en contexte avec la réalité d'intégration par le cheminement religieux. Donc ils viennent dans une église et ils trouvent leur réseau de contact, etc. (Un pasteur)

On veut démontrer tout ce que les communautés de foi amènent à une société. Soutien aux jeunes, aux familles, à l'immigration... Un très haut pourcentage d'immigration passe par les communautés de foi. Elles font énormément de choses. Je sais plus en quelle année, la Table de concertation de Montréal-Nord a écrit un document sur les priorités du développement social et y'avait une annexe du CLRMN qui démontrait tout ce que les communautés de foi apportent à une société. (Un membre du CLRMN)

Ainsi, si ce rôle est souligné depuis un certain temps dans la littérature scientifique, il est aussi revendiqué par les responsables des lieux de culte. J'ai également interrogé les acteurs municipaux à cet effet, qui m'ont témoigné du fait que les lieux de culte étaient impliqués dans des sphères qui excédaient la seule dimension religieuse :

Oui il y a le lieu de culte, il y a les cérémonies, les offices religieux. Mais en dehors de ça, il y a aussi beaucoup d'activités qui gravitent autour. Je sais qu'ils nous ont fait valoir souvent qu'en fait dans plusieurs cas ils ont des services connexes, par exemple de l'aide au devoir, des banques alimentaires. Donc je pense que oui, ils jouent un rôle important dans la communauté aussi. (Un fonctionnaire de l'arrondissement)

Oui les gens parlent d'églises, mais moi je parle d'association. Ce sont des églises religieuses et tout, mais ce sont aussi des associations avec des membres, avec des gens qui fréquentent 10, 15 ans une même place. Ils ont un rôle à jouer les leaders religieux, dans ce qu'on appelle

la démocratie mais aussi dans la cohésion sociale. Et je pense que c'est une force aussi dans l'arrondissement. Parce qu'à Montréal-Nord la vaccination n'avancait pas. Mais grâce aux églises, ça a fait un petit boom en avant. Parce qu'on a contacté les leaders religieux en leur disant « donnez-nous un coup de pouce parce qu'il faut que les gens se fassent vacciner et tout », parce qu'on était vraiment frappés par le covid, puis les leaders religieux ont dit « ok, on va passer le message ». Donc pour nous ça a été quelque chose d'exceptionnel. (Un élu de l'arrondissement)

Ainsi, le rôle joué par les acteurs religieux de Montréal-Nord fait l'objet d'une certaine reconnaissance de la part de l'arrondissement. Il faut cependant mentionner que ces témoignages ont été obtenus après la consultation publique qui a mis en relation les acteurs religieux et municipaux sur une période prolongée. On peut se questionner à savoir si cette lecture sociocommunautaire des lieux de culte aurait eu lieu avant le déroulement de la consultation en question.

Finalement, il faut également considérer que les lieux de culte ne sont pas tous fréquentés par des résidents de l'arrondissement. C'est particulièrement le cas pour les lieux de culte évangéliques et musulmans de l'arrondissement, qui fonctionnent davantage selon cette « logique de congrégation » présentée préalablement (Dejean, 2022a : 29). Concrètement, cela se traduit par une affluence de fidèles dans les lieux de culte de Montréal-Nord qui ne sont pas forcément résidents de l'arrondissement, me disait un élu :

On a beaucoup de gens qui quittent l'arrondissement, mais qui n'ont jamais quitté leurs églises. Ils reviennent de Terrebonne pour revenir à l'église chaque dimanche à Montréal-Nord. Donc c'est l'effet que ça fait. Puis finalement des fois la personne dit « ah je suis tannée de faire 30 minutes pour venir ici » et bien la personne revient à Montréal-Nord ! (rires)

2.4 Règlements d'urbanisme et d'aménagement en vigueur à Montréal-Nord

Avant d'aborder plus avant le processus de révision de la réglementation qui a réuni les acteurs municipaux et les acteurs religieux autour d'une même table, il m'apparaît nécessaire de faire le point sur la réglementation en vigueur concernant l'aménagement et l'urbanisme à Montréal-Nord. Les prochaines pages sont le fruit de nombreuses recherches documentaires et recensent les règlements et les termes pertinents pour comprendre les enjeux reliés aux lieux de culte et la consultation publique qui a été menée pour refondre le règlement de zonage à leur sujet.

2.4.1 Le zonage et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Le zonage est une technique d'aménagement du territoire qui trouve ses racines dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Ce sont plus précisément les interprétations des paragraphes 8, 13 et 16 de l'article 92 « qui

confèrent aux provinces la compétence sur les « institutions municipales » et sur la « propriété et les droits civils ». C'est par le biais de ces dispositions constitutionnelles que les provinces peuvent créer les municipalités et leur accorder certains pouvoirs, dont le pouvoir de réglementer le développement de leur territoire » (Le Chasseur, 2009 : 12). Au Québec, le zonage s'est d'abord développé dans les centres urbains à travers certaines dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi des cités et des villes* (Le Chasseur, 2009 : 16-17). L'histoire du zonage en tant que disposition législative n'est pas l'objet du présent mémoire, mais il importe cependant de se concentrer sur son objet et sur sa répercussion dans le cadre nord-montréalais.

Montréal-Nord, comme tous les arrondissements de l'agglomération montréalaise et comme toutes les municipalités québécoises, est assujettie à la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme* (L.A.U.). Adoptée en 1979, c'est dans cette loi que se retrouvent les principaux paramètres du zonage en tant que disposition légale au Québec (LeChasseur, 2009 : 1). On peut donc définir le zonage comme suit :

Le zonage comme technique d'aménagement du territoire est utilisé en droit québécois pour régir l'implantation des différents usages et l'aménagement des constructions sur le territoire municipal. Il repose en partie, mais non en obligatoirement, sur le découpage préalable du territoire municipal en « zones » ou « secteurs de zones » à l'intérieur desquels seront autorisés certains usages dont les normes d'implantation pourront, de manière subsidiaire, varier en fonction des secteurs. (LeChasseur, 2009 : 5)

Les différentes zones et secteurs de zones sont déterminées par le Règlement de zonage en fonction des différents usages qui sont permis.

2.4.2 Le Règlement de zonage de Montréal-Nord

Chaque municipalité québécoise a son propre règlement en la matière, dans lequel sont explicités à la fois les usages permis, les zones et les différents critères à respecter pour être conforme. Le but du règlement de zonage est de « [...] régir les usages et l'implantation des constructions par zone, en respectant les objectifs contenus dans le plan d'urbanisme et conformément aux dispositions de la loi » (Règlement R.R.1562.067 : 1). Chaque arrondissement montréalais possède son propre Règlement de zonage, qui doit cependant être cohérent avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ainsi, l'usage est défini dans le règlement de zonage de Montréal-Nord comme suit : « fin pour laquelle un terrain ou partie de terrain, un bâtiment ou partie de bâtiment, une structure, un ouvrage ou leurs bâtiments accessoires sont ou peuvent être utilisés ou occupés ou traités pour être utilisés. » (Règlement R.R.1562.067 :

74). Toujours selon le règlement de zonage, il existe différents types d'usages : principal, complémentaire, domestique, mixte, provisoire (Règlement R.R.1562.067 : 75).

Les différents usages sont réunis en groupes, qui correspondent à des zones déterminées par le règlement de zonage. Ainsi, à Montréal-Nord, on retrouve quatre groupes d'usages différents : résidentiel (R), commercial (C), industriel (I) et public (P). Chacun de ces groupes réunit différents types de bâtiments ou d'occupation du territoire (Règlement R.R.1562.067 : 52). Le groupe d'usage résidentiel renvoie ainsi aux résidences (unifamiliales, blocs appartements, maisons mobiles, etc.), tandis que le groupe d'usage commercial englobe les différents magasins, bâtiments de bureaux et services de détail. Le groupe d'usage industriel renvoie quant à lui aux établissements manufacturiers. Finalement, le groupe d'usage public englobe les établissements ayant une vocation d'enseignement, communautaire, culturelle, de loisirs, de sports, de culte. Cette catégorie inclut aussi les parcs et les terrains de jeux.

Le règlement de zonage de l'arrondissement encadre à la fois la délimitation de ces différents types d'usages, mais il prévoit aussi des dispositions concernant le bâti et l'apparence architecturale (Règlement R.R.1562.067 : 82-91), l'entretien des terrains (Règlement R.R.1562.067 : 92) ou encore des règlements spécifiques pour les terrains à proximité de territoire d'intérêt écologique (Règlement R.R.1562.067 : 98).

Ainsi, les lieux de culte correspondent au groupe d'usage public et aux zones qui y sont affiliées. Selon les informations réunies, les lieux de culte établis sur ces zones publiques sont des églises catholiques. Certaines paroisses catholiques construites préalablement à l'instauration de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jouissent de droits acquis sur les terrains en question. Cependant, tel que mentionné précédemment, on retrouve plusieurs autres lieux de culte à Montréal-Nord. Certains de ces lieux de cultes sont donc situés dans des zones qui ne sont pas prévues à une fin d'usage public au règlement de zonage de l'arrondissement. Comment expliquer ces exceptions? Le *Règlement relatif aux usages conditionnels* entre ici en cause.

2.4.3 Le Règlement relatif aux usages conditionnels

Le *Règlement relatif aux usages conditionnels* « s'applique sur tout le territoire de l'arrondissement et vise à autoriser les usages conditionnels dans les zones définies au présent règlement » (RGCA13-10-0007-10 : 1). Il s'agit d'un règlement qui relève des instances municipales et qui est appliqué de concert avec un règlement de zonage préétabli. Ainsi, il incombe aux municipalités de se doter d'un tel règlement et d'identifier les zones où certains usages peuvent être permis de manière conditionnelle. Il s'agit donc d'un outil qui permet de nuancer certaines contraintes imposées par le *Règlement de zonage* de l'arrondissement.

Le *Règlement relatif aux usages conditionnels* est un outil qui vise à nuancer certaines contraintes de la logique sous-tendue par le zonage traditionnel. Effectivement, « le zonage traditionnel ne laisse guère que le choix, dans un territoire donné, de permettre ou de refuser un usage. En vertu de la règle de l'uniformité, les usages sont soit autorisés dans l'ensemble de la zone en question, soit complètement prohibés. Par contre, certains usages pourraient très bien s'intégrer à d'autres à condition qu'on exerce un contrôle adéquat sur leur implantation et leur exercice. » (Gouvernement du Québec, 2024). En fonction des usages concernés par un tel règlement relatif aux usages conditionnels, différents critères doivent être respectés afin d'obtenir un permis d'usage conditionnel.

Montréal-Nord a un règlement relatif aux usages conditionnels depuis 2013, qui a été retravaillé au terme d'une consultation publique amorcée en 2019 pour réglementer plus rigoureusement les usages de type « culte ». Il sera question, dans la section suivante, d'expliquer les enjeux et le déroulement de la consultation en question, ainsi que les résultats de celle-ci. J'aurai alors l'occasion de revenir au règlement sur les usages conditionnels, qui a joué un rôle majeur dans le dénouement de la consultation publique.

2.5 La consultation publique : enjeux et déroulement

Maintenant que les règlements relatifs au zonage des lieux de culte sont posés, la consultation publique entourant la modification du zonage des lieux de culte sera explicitée dans cette section. Cette consultation, qui correspond à un moment charnière des relations entre acteurs municipaux et acteurs religieux, servira de point de départ pour les aborder. Il sera question, d'abord, de revenir sur les objectifs de la démarche. Puis, le déroulement de la consultation publique et sa résultante seront abordées. C'est ce qui me mènera, dans le chapitre subséquent, à revenir sur la toile des relations à l'œuvre dans l'arrondissement.

2.5.1 Les contours d'une problématique

« Montréal-Nord, c'est très construit, c'est très dense ». Cette phrase, prononcée par un fonctionnaire de l'arrondissement rencontré, résume bien la situation ayant mené l'arrondissement à mener une consultation publique à propos du zonage des lieux de culte de l'arrondissement. Le principal enjeu relevé à la fois par les acteurs religieux et les acteurs municipaux correspond effectivement aux contraintes spatiales du zonage en matière de lieux de culte. La plus importante concerne la saturation des zones où les lieux de culte sont permis selon le règlement de zonage, une réalité qui est par ailleurs partagée par d'autres arrondissements, comme Outremont (Dejean, 2023 : 22). Ainsi, les acteurs religieux rencontrés témoignent d'un manque d'espace pour ouvrir de nouveaux lieux de culte :

Si tu cherches maintenant un local pour faire un restaurant, c'est difficile de trouver. J'en connais des gens ici qui veulent ouvrir un restaurant à Montréal-Nord et c'est difficile, très difficile de trouver. C'est pas la ville qui veut pas! C'est les locaux ils sont... Il y en a pas beaucoup, ils sont trop occupés, alors un local qui va être disponible pour un lieu de culte, c'est encore plus difficile.

L'arrondissement est au fait de cet enjeu, et l'était bien avant le démarrage de la consultation publique comme l'explique ce fonctionnaire :

Ce qu'on constatait c'est que les lieux de culte cherchaient beaucoup à Montréal-Nord à obtenir des emplacements puis au niveau de la réglementation à l'époque c'était beaucoup plus restrictif. Donc là y'avait une certaine frustration. Puis on a commencé à observer que bon, les lieux de culte un moment donné faisaient un peu fi de la réglementation parce que forcément ils arrivaient pas à trouver dans le cadre réglementaire, donc ils finissaient par s'établir quand même. Donc là le problème est devenu un peu grossissant. Puis on a vu la nécessité d'intervenir à ce moment-là. Donc ça venait à la fois de la demande des lieux de culte qui avaient une certaine frustration de pas arriver à trouver d'emplacement conforme, et de l'arrondissement. [...] À l'époque on avait des lieux de culte, des nouveaux lieux de culte qui souhaitaient s'établir sur le territoire puis y'avait très peu de zones où c'était autorisé. On fonctionnait principalement avec du zonage de plein droit, donc si l'usage était permis à la grille c'était un oui, si l'usage était pas permis à la grille bien c'était un non automatiquement. Donc c'était un nombre très limité de zones où c'était permis. Donc ça laissait très peu de possibilités dans le fond quand ils étaient à la recherche d'un local. Ils avaient rapidement fait le tour.

Ce témoignage exprime l'ampleur de l'enjeu : devant les contraintes des zones permises pour un usage de culte, plusieurs responsables religieux établissaient leur lieu de culte dans une zone non-réglementaire. Certains lieux de culte de l'arrondissement opéraient donc leurs activités dans des zones résidentielles, commerciales ou encore industrielles. Si la présence de lieux de culte dans ces zones a été remarquée par l'arrondissement, elle a d'abord été soulignée par les résidents de l'arrondissement.

Ce sont effectivement les résidents de l'arrondissement qui ont attiré l'attention des fonctionnaires de l'arrondissement en formulant des plaintes. La présence de lieux de culte dans certains secteurs avait des répercussions au niveau de la circulation et du stationnement, notamment. Comme l'expliquait un fonctionnaire : « À Montréal-Nord y'a peu de moyens de transport autre que l'auto. Les gens ont tous une auto au minimum, donc la pression sur les places de stationnement disponibles est élevée. Quand on arrive avec un nouvel usage, que 100 personnes arrivent d'un coup, bien ça monopolise tout l'espace qui reste. Donc là ça crée des plaintes de citoyens ». L'enjeu du stationnement est si important dans plusieurs zones

de l'arrondissement¹⁰, qu'une étude du niveau d'achalandage est exigée d'un lieu de culte préalablement à l'obtention de son permis, conformément au Règlement relatif aux usages conditionnels¹¹.

Ce sont également des bruits inhabituels, des « nuisances sonores » pour reprendre les mots des fonctionnaires, qui pouvaient déranger les secteurs résidentiels. Dans pareils cas, il n'est pas de la responsabilité de l'arrondissement de contrôler le niveau de décibels émis par les usagers d'un terrain : « c'est sûr que nous on peut pas encadrer ou mesurer le bruit. Donc c'est plus de limiter les sources de bruit. Donc qu'il n'y ait pas de fenêtres qui ouvrent directement sur un milieu résidentiel, sur un autre usage commercial ou industriel par exemple », expliquait un fonctionnaire.

Ce sont donc des enjeux très concrets par rapport au partage de l'espace public qui ont d'abord alerté les fonctionnaires sur la nécessité de s'attarder sur ce dossier. L'arrondissement a réalisé un recensement des différents lieux de culte nord-montréalais en 2018. Cette étude a révélé qu'il existait effectivement une différence importante entre les lieux de culte dûment notés aux registres de l'arrondissement et ceux qui apparaissaient dans le recensement, tel qu'expliqué par un fonctionnaire interrogé à cet effet : « dans les lieux de culte qui n'étaient pas conformes au niveau de l'usage, on en avait une vingtaine ».

Parallèlement, l'ombudsman de Montréal faisait état dans son rapport de 2017 que plusieurs lieux de culte de Montréal-Nord étaient non conformes sur le plan des règlements de sécurité. Les principaux enjeux concernaient la capacité d'accueil insuffisante de certains lieux de culte, des sorties de secours obstruées, des détecteurs d'incendie non fonctionnels, etc. (Nabbad, 2019). L'équipe du Service des permis et des inspections de Montréal-Nord a alors mené plusieurs inspections afin de dresser une liste des enjeux récurrents.

Devant ces différents enjeux, l'arrondissement a constaté des lacunes au niveau de la vulgarisation et de l'application de leur cadre réglementaire. La situation témoignait également, de la part des acteurs religieux, de niveaux de compréhension variables des normes en vigueur. L'arrondissement a alors choisi d'adopter une approche de concertation et de mettre sur pied une consultation publique qui permettrait de rencontrer les responsables des différents lieux de culte de l'arrondissement et de les consulter à propos du règlement de zonage tout en les informant des normes de sécurité à respecter.

¹⁰ En outre, il s'agit d'un enjeu partagé par plusieurs arrondissements (Dejean, 2016 : 141).

¹¹ Dans les zones où les lieux de culte sont autorisés de plein droit, cette démarche n'est pas nécessaire. Les zones où les lieux de culte sont autorisés de plein sont cependant beaucoup moins nombreuses que les zones où ils sont autorisés conditionnellement.

Situation des lieux de culte à Montréal-Nord

Constats en 2016-2019

- Non conformités persistantes;
- Accentuation du nombre de demandes (nouveaux lieux de culte);
- Cohabitation difficile avec le voisinage;
- Problèmes de sécurité;
- Regroupement des lieux de culte dans certains secteurs;
- Besoin d'ajustements au règlement sur les usages conditionnels.

Approche concertée

Figure 2.1 Enjeux menant à l'approche concertée de Montréal-Nord

La Figure 2¹² résume les raisons ayant poussé l'arrondissement à choisir cette approche concertée. Il s'agit d'un extrait de la présentation visuelle présentée aux acteurs religieux lors de la soirée d'information qui a lancé la consultation publique, la première de nombreuses étapes.

2.5.2 Un processus en plusieurs étapes

Le processus de modification du règlement relatif aux usages conditionnels avait donc pour objet d'ajuster le cadre réglementaire et de « régulariser les statuts des lieux de culte de l'arrondissement », pour reprendre les propos d'un fonctionnaire interrogé à ce sujet. Je relaterai dans cette section les différentes étapes de la consultation, en me fiant à la documentation fournie par l'arrondissement et aux propos des fonctionnaires rencontrés. La consultation a été élaborée et réalisée en trois volets intitulés « inscription, inspection et régularisation » (1), « ajustement du cadre réglementaire » (2) et « communication » (3). Le troisième volet était continu, puisqu'il renvoyait à la nécessité de sensibiliser les acteurs religieux aux normes en vigueur à l'arrondissement et de s'assurer que les informations étaient bien comprises par les personnes impliquées dans le dossier. Cette campagne de communication s'adressait également aux propriétaires d'immeuble de

¹² L'image est tirée de la présentation de l'arrondissement à l'*Opération Partage* organisée par le Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (Arrondissement de Montréal-Nord, 2020 : 5).

Montréal-Nord, afin de les informer du cadre réglementaire. Dans chaque cas, différents services de l'arrondissement ont été mis à contribution.

Pour le premier volet, l'objectif était de rencontrer les responsables des lieux de culte afin de faire le point sur leur nombre, leur emplacement, leur nombre de fidèles, leurs principales activités. L'arrondissement a donc convié l'ensemble des lieux de culte recensés par écrit et par courriel (si applicable) à une soirée d'information qui a eu lieu le 21 novembre 2018. Lors de cette rencontre, les différents enjeux ayant mené à cette consultation publique ont été présentés aux acteurs religieux présents par l'équipe de l'aménagement et de l'urbanisme.

Lors de cette séance d'informations, un « formulaire d'auto-déclaration » a été distribué aux acteurs religieux. Ce formulaire était rempli sur une base volontaire que le lieu de culte ait un statut régularisé ou non. On demandait aux responsables religieux d'identifier le nom du lieu de culte, l'adresse, leur nombre de fidèles (actuel et projeté sur une période de 5 ans), ainsi que les principales activités réalisées dans ce lieu. Les données récoltées dans le cadre de ce formulaire ont permis à l'arrondissement d'avoir l'heure juste par rapport à leurs dossiers et d'identifier les groupes et les lieux de culte qui étaient actifs, toutes zones confondues. Le taux de participation des responsables religieux a été estimé à 83% selon l'arrondissement, ce qui témoigne d'un intérêt pour la démarche de la part des groupes religieux de l'arrondissement. La démarche a d'abord été accueillie favorablement par les acteurs religieux, du moins par ceux que j'ai rencontrés¹³. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le prochain chapitre.

Lors de cette soirée d'information, des employés du Service de sécurité incendie de Montréal du Bureau des permis et des inspections ont réalisé une courte présentation faisant part des différents éléments à surveiller et à régulariser dans les bâtiments afin de respecter les normes de sécurité en vigueur : extincteurs d'incendie, sorties de secours proportionnelles à la capacité d'accueil des lieux et non obstruées, fenestration conforme, etc.¹⁴ La présence des inspecteurs·trices a permis de répondre aux questions et de clarifier certaines incertitudes des responsables de lieux de culte.

Toujours lors de cette soirée d'information, l'équipe de l'aménagement et de l'urbanisme a présenté l'objectif de la consultation publique, qui était ultimement d'ajuster le cadre réglementaire. La démarche proposée par l'équipe en place était celle de l'accompagnement de la vingtaine de lieux de culte non

¹³ Je n'ai pas rencontré l'ensemble des acteurs religieux de l'arrondissement, mais j'ai cependant rencontré des personnes qui ont participé activement au processus de consultation et d'autres qui en ont été davantage témoins.

¹⁴ Ces informations sont tirées des notes de terrain de mon directeur de recherche, Frédéric Dejean.

régularisés dans la régularisation de leur statut. L'objectif était donc de rencontrer les responsables de ces lieux de culte afin de pouvoir les orienter dans les différentes étapes de la marche à suivre, d'une part, mais également d'impliquer le point de vue des acteurs religieux dans l'amendement du cadre réglementaire.

Pour ce faire, une seconde rencontre a été planifiée en novembre 2019 lors de laquelle un comité de suivi a été mis sur pied. Un fonctionnaire m'a expliqué la réflexion de l'arrondissement derrière la mise en place de ce comité de suivi :

La deuxième grande réunion qu'on a fait avec tous les lieux de culte ont en a profité pour faire une pige, on avait établi des catégories religieuses. Y'avait les musulmans, toutes les églises plus évangéliques, baptistes et tout ça, puis on avait mis les églises catholiques aussi. Et puis on avait fait une pige avec un certain nombre de représentants dans chacune des catégories pour essayer d'avoir une représentativité des différents courants religieux qui sont présents sur notre territoire. Donc voilà, après on a formé notre comité. On s'est réunis deux fois avant le lancement de l'amendement pour échanger un petit peu sur les enjeux puis présenter un petit peu plus en détails. Parce que bon on se disait qu'à chaque fois réunir tout ce monde-là je pense que c'était quand même autour de 70 personnes-là qui étaient présentes les 2 fois qu'on a réuni tout le monde, donc c'était un petit peu laborieux quand même comme démarche là. Donc c'est pour ça qu'on avait identifié par la suite un comité un petit peu plus restreint, en demandant à chacun des représentants de s'engager à transmettre l'information dans leur communauté respective.



Figure 2.2 Pige du comité de suivi (photo : novembre 2019, Frédéric Dejean)

La Figure 3 est une photo prise lors de cette seconde rencontre. On peut y voir la pige par affiliation religieuse organisée par la division de l'aménagement et de l'urbanisme de l'arrondissement. Ce comité a été formé de 2 membres évangéliques, 3 membres musulmans, 1 membre du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et 1 membre observateur. Questionnés sur la configuration du comité de suivi, les fonctionnaires m'ont expliqué que la représentativité des religions ayant un lieu de culte sur le territoire de

l'arrondissement était une considération importante à leurs yeux. Certains responsables religieux ont cependant décliné l'invitation, comme le mentionne ce fonctionnaire : « On avait eu aucun retour des églises catholiques qui se sentaient un peu moins concernées par cette demande-là parce que pour la plupart ils sont dans des zones où l'usage est déjà autorisé. Les témoins de Jéhovah non plus ne nous avaient pas répondu ».

Ce comité de suivi s'est donc rencontré à deux reprises, dont une fois en visioconférence en raison du début de la pandémie de COVID-19. En parallèle à ces rencontres du comité de suivi, les fonctionnaires ont travaillé sur l'amendement du règlement relatif aux usages conditionnels. Ce témoignage de l'un d'entre eux exprime bien la démarche qu'ils ont observée :

En fait on avait déjà le règlement sur les usages conditionnels qui s'appliquait depuis un bon moment, en fait même quand je parlais de la première démarche en 2011, y'avait déjà une zone ou deux qui étaient identifiées pour les zones sur les usages conditionnels aussi. C'était très limité. Puis là après c'est ça il faudrait peut-être que je vous reconfirme la date exacte là, mais le premier amendement qu'il y a eu c'est qu'on est venu élargir le nombre de zones, on est venu cibler exactement quels types de zones on voulait utiliser donc principalement ce qui avait été ciblé c'était les petites zones industrielles qui sont situées aux abords des zones résidentielles. C'est un peu des petites zones industrielles tampons où on autorise pas des usages industriels lourds, étant donné la proximité de l'usage résidentiel. Donc pour ce qui est de la cohabitation justement avec des lieux de culte, on se disait que c'était déjà plus compatible. Puis ça pouvait faire une certaine interface aussi avec l'usage résidentiel, venir créer de l'animation à des moments où y'aura moins d'activités économiques dans ces zones-là. Donc on voyait une certaine complémentarité. Donc on avait déjà beaucoup de zones qui étaient identifiées dans cette logique-là. Puis donc ce qu'on a fait avec la démarche là, la dernière qu'on a fait, le dernier amendement c'est qu'on est juste venu réviser zone par zone pour voir si on pouvait pas aller en ajouter. On a tenu compte aussi des lieux de culte qui occupaient déjà des fois dans certains cas puis qui pouvaient être juste à la limite de ce qui pouvait être autorisé, des fois ils pouvaient manquer deux propriétés puis on pouvait par exemple agrandir la zone pour les inclure, donc là dans chacun de ces cas-là on s'est posé la question « est-ce qu'on devrait le faire cette modification-là ? Est-ce qu'on devrait agrandir notre zone ? Est-ce qu'il y aurait un impact ? ». Parce que forcément, des fois si c'est le troisième bâtiment bien là les trois autres entre les deux, bien ça change quand même au niveau des usages qui sont permis, est-ce que c'est adéquat d'aller faire cette modification-là, est-ce que y'a déjà une présence de plainte, on s'est posé toutes ces questions-là vraiment zone par zone on est venu réviser tout ce qui était autorisé sur le territoire. Puis donc ça a permis certains ajustements effectivement. Y'a des zones qu'on a carrément retirées, qu'on voyait qu'il y avait aucune demande probablement aucun souhait de s'établir dans ces zones-là, puis probablement pas de disponibilité non plus donc on les a retiré, puis on en a ajouté. Donc on a fait un petit ajustement comme ça dans le fond après peut-être une dizaine d'années de fonctionnement avec la réglementation, des fois c'est juste de venir recalibrer et de voir si y'a des ajustements qui feraient en sorte que ça va mieux convenir à la fois aux besoins des lieux de culte puis à nos besoins aussi à l'arrondissement en termes de fonctionnement.

Ainsi, les zones apparaissant au *Règlement relatif aux usages conditionnels* ouvertes aux usages de culte ont été révisées une par une, en tenant compte de différents facteurs tels que la proximité des autres types d'usages, la présence ou l'absence de lieux de culte, la présence de plaintes dans certaines zones.

En raison de la pandémie, les propositions d'amendement du *Règlement relatif aux usages conditionnels* et du *Règlement de zonage* ont été réalisés en ligne. Un document explicatif était disponible pour permettre aux personnes de prendre connaissance de la proposition. Le nouveau règlement a été adopté lors du Conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020. Depuis, on retrouve à Montréal-Nord 9 zones autorisées pour l'usage de culte ainsi que 29 zones ouvertes à un usage conditionnel (Faucher, 2020).

Ce remaniement des zones a officialisé le statut illicite de 17 lieux de culte. Conformément à la *Loi de l'aménagement et l'urbanisme*, ces lieux de culte avaient alors un délai de 3 mois pour se relocaliser et régulariser leur statut auprès de l'arrondissement (Faucher, 2020). Cela a généré des tensions non négligeables, parce que les possibilités de relocalisation étaient limitées et les démarches à réaliser dans le temps imparti, fastidieuses. Sur un plan administratif, le processus est effectivement lourd et coûteux. Les études de stationnement, les plans architecturaux et les documents de permis exigés à certaines étapes représentent dans plusieurs cas des fardeaux bureaucratiques et financiers pour les responsables religieux qui sont souvent peu outillés pour naviguer l'administration municipale montréalaise (Dejean, 2022a : 32). En ce qui concerne les relations à l'œuvre dans l'arrondissement, j'ai donc rapidement compris en débutant mon terrain que la consultation publique correspondait à un moment charnière pour les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux de Montréal-Nord. Avec cette consultation publique, les enjeux de cohabitation et de zonage religieux ont pris une tournure politique :

La participation des groupes religieux à la vie urbaine passe par des lieux particuliers qui témoignent de leur présence locale et de leur ancrage dans un tissu sociospatial. De ce point de vue, la question du « zonage religieux » est traversée par des enjeux qui ne sont pas seulement techniques ou réglementaires, mais aussi politiques. (Dejean, 2022a: 40)

La consultation publique, par son mode de fonctionnement ainsi que son déroulement, a ouvert la porte à la rencontre de ces différents enjeux et à une séquence de confrontations des points de vue des acteurs en présence. En cela, elle répond en tout point à une situation transactionnelle, qui se construit « [...] au fil d'un va-et-vient entre les acteurs sociaux issus des organisations engagées dans les processus de concertation et les faisceaux de personnes et de groupes qui sont touchés, d'une façon ou de l'autre, par la question ou le problème mis en cause » (Sénécal, Cloutier et Herjean, 2008 : 195). Les différentes étapes du processus renvoient aussi à la structure d'une situation transactionnelle « [...] où le produit d'une séquence devient le point de départ de la séquence suivante, et ipso facto du travail d'appropriation et de

production qui en découlera » (Fusulier et Marquis, 2008 : 13). Il sera justement question, dans le prochain chapitre, de détailler les relations ayant pris part entre les acteurs municipaux et religieux durant la consultation publique, en utilisant la transaction sociale comme lunette de leurs négociations.

2.5.3 La définition de l'usage culte

Pour les arrondissements montréalais, un certain flou entoure la distinction entre les lieux culturels et les lieux à vocation culturelle ou communautaire. Selon Gagnon et Germain, les arrondissements montréalais accordaient facilement des permis d'occupation pour des lieux de culte durant les années 1990, mais le tournant des années 2000 marque un tournant à ce niveau (Gagnon et Germain, 2002). Différents arrondissements posent alors des contraintes supplémentaires avant d'émettre un permis pour lieu de culte, se rendant même à adopter des moratoires pour interdire de nouveaux lieux de culte, comme à Dollard-des-Ormeaux (Burchardt, 2019 : 8) ou encore à Saint-Laurent (Gagnon, 2006 : 201). Aujourd'hui, l'obtention d'un permis culturel constitue un défi considérable (Gélinas, Meintel et Moisa, 2022 : 97) dans plusieurs arrondissements. Il y a la contrainte de l'espace qui est en cause, mais également la difficulté de distinguer le lieu de culte du lieu culturel. Les lieux de culte de Montréal-Nord, qui sont particulièrement dynamiques sur le plan du soutien social et communautaire, questionnent les limites de la réglementation.

Les fonctionnaires de la division de l'aménagement et de l'urbanisme rencontrés m'ont fait part que la définition du lieu de culte avait été modifiée au courant de ce processus. La définition existante ne reflétait pas, selon les acteurs religieux, les différents rôles joués par les lieux de culte et la religion à Montréal-Nord. Tel qu'abordé précédemment, de nombreux lieux de culte offrent des services qui s'apparentent davantage à une mission communautaire que religieuse. Au terme des discussions, la définition a été élargie de manière à tenir compte de ces différents rôles joués par certains lieux de culte de l'arrondissement. Dans la version antérieure du Règlement relatif aux usages conditionnels, on lisait donc : « Établissement dont l'activité principale consiste à offrir les installations permettant la tenue des services religieux ou autres activités à caractère religieux, destinés à la population » (Règlement R.R.1562.012, 2013). La nouvelle mouture du règlement mentionne quant à elle : « Espace de rassemblement d'un groupe religieux qui lui est consacré aux fins de la pratique du culte, que cette activité soit exclusive ou non » (Règlement R.R.1562.067, 2024 : 31).

L'ajustement de cette définition est le fruit des échanges et des discussions entre les acteurs municipaux et les responsables religieux, ces derniers ayant souvent fait valoir le rôle « culturel » joué par les lieux de culte à l'extérieur des moments de rassemblement religieux. Ainsi, cet ajustement donne à voir les différentes directions que peuvent prendre une approche de concertation : si une telle approche peut causer des tensions

comme ce fut le cas au niveau du zonage et des permis d'occupation des lieux de culte, elle peut également donner lieu à des résultats qui rencontrent à la fois les besoins de l'arrondissement et ceux des acteurs religieux.

Finalement, si la frontière entre le lieu de culte et le centre communautaire est ténue, il faut préciser que c'est en bonne partie dû au fait que la distinction n'est pas opérante dans leurs activités régulières. Le rôle communautaire joué par les lieux de culte est tel, dans certains cas, qu'il devient impossible de distinguer le culte du communautaire, du culturel. Montréal-Nord n'est pas le seul arrondissement aux prises avec ce défi. Effectivement, d'autres secteurs de la ville comme Outremont ou le Plateau Mont-Royal font face à ce même type d'enjeux (Dejean, 2023 : 16).

2.6 Historique des relations entre le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord et l'arrondissement

À de nombreuses reprises depuis sa création, le Conseil a interagi avec l'arrondissement, c'est-à-dire avec les personnes occupant des postes de fonctionnaires, de conseiller·ère de l'arrondissement ou encore de la mairie. Sans viser une étude exhaustive de l'ensemble de leurs échanges, il sera ici question d'en faire émerger quelques éléments à propos des lieux de culte et du zonage de ces derniers, puisqu'il s'agit d'un dossier récurrent à Montréal-Nord depuis une dizaine d'années.

Selon les membres du Conseil des leaders religieux rencontrés, les premières années d'activités du Conseil ont été marquées par des relations cordiales avec l'arrondissement. La plupart de leurs activités se déroulaient dans des lieux publics et certaines infrastructures de l'arrondissement, comme les bibliothèques municipales. Un évènement a cependant marqué une certaine rupture, comme en témoignait un membre du Conseil :

En 2012 je pense on a fait un évènement sur le rôle que jouent les grands-parents dans la famille. Donc une conférence à la Maison culturelle sur la forme que je t'expliquais. Et une des élues municipales est passée. À ce moment-là, l'imam, celui qui représentait l'islam, lisait quelques passages du Coran. Ce qui est normal! Les évangéliques s'appuyaient sur la Bible, et tout, c'est normal. C'était pas de la promotion de l'islam. Mais après ce jour-là, y'a eu tout un changement puis on a plus été autorisés à utiliser les lieux publics pour faire quoique ce soit.

[Ah bon? Même les parcs?]

Non. On avait plus le droit, on pouvait plus faire de réservation dans les lieux publics à partir de 2012 ou 2013. En tout cas y'a une séparation qui s'est fait complètement entre l'arrondissement puis les communautés de foi. En 2016, je pense que ça a été pratiquement le dernier évènement. Mais ça on l'a fait dans un lieu de culte. Parce des lieux on en a! On avait fait ça dans un lieu de culte. Mais le fait de faire ça dans le temps dans les lieux communautaires, c'était ouvert. Tous nos évènements étaient ouverts à l'ensemble de la communauté. Et c'était plus accessible à l'ensemble de la communauté que de le faire dans un lieu de culte. Les gens

se sentent moins confrontés. Si tu fais dans une mosquée, tu fais dans une église... Tsé c'est...
Ce n'est pas la même chose, y'a une réticence.

Du côté des fonctionnaires et des élu·e·s de l'arrondissement, je n'ai pas été en mesure de rencontrer une personne en poste au moment des événements relatés ci-dessus ; en ce sens, je n'ai accès qu'à une seule version des faits. Néanmoins, ce témoignage soulève des éléments intéressants concernant les relations du Conseil avec l'arrondissement. La situation relatée ci-dessus est intéressante puisqu'elle renvoie à de nombreuses considérations quant à la place de la religion dans l'espace public. Une telle situation pose effectivement la question de la neutralité de l'arrondissement : dans quelles circonstances la religion peut-elle s'exprimer dans les infrastructures de l'arrondissement? Cette question, particulièrement complexe, a fait l'objet de différents travaux (Dejean et Germain, 2021 ; Martinez-Ariño, 2020 ; Martinez-Ariño et Griera, 2020). Aucune réponse universelle ne peut être apportée à cette question. On peut cependant rappeler que les compétences municipales en la matière, au Québec, concernent l'encadrement de la présence de la religion dans l'espace, ce qui se traduit de nombreuses manières (Burchardt, 2019 : 2). Les municipalités et les arrondissements ont donc une marge de manœuvre importante qui a un impact direct sur la manière dont se dessinent les paysages religieux (Dejean, 2016 : 150).

À cet effet, la situation semble faire état, de la part de la personne élue en question, d'une sensibilité particulière vis-à-vis de l'islam. La littérature tient compte de plusieurs circonstances dans lesquelles l'islam, les personnes musulmanes ou encore les mosquées font l'objet de réactions que l'on peut qualifier d'épidermiques relativement à la laïcité ou aux expressions publiques de la religion dans l'espace public (Cesari, 2005 ; Fourot, 2015 ; Maussen, 2007). Dans le cas présent, la réaction de la part de la personne élue en question entraîne des répercussions de manière plus généralisée sur la place de la religion dans l'espace public nord-montréalais. Il s'agit donc d'un bon exemple de l'incidence directe qu'ont les arrondissements sur la composition du paysage religieux local (Fourot, 2009 : 637). L'exemple témoigne également des effets concrets de la personnalisation des relations entre acteurs religieux et acteurs municipaux. C'est ici l'intervention de la subjectivité d'un individu (celle de l'élue), qui vient teinter les rapports de l'arrondissement avec le regroupement interreligieux. Cela a également eu des effets considérables sur la manière dont le Conseil menait ses activités, comme le mentionne ce témoignage (p.47) à propos de la pertinence d'organiser certaines d'entre elles dans des lieux neutres.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une situation irréversible, puisque les relations se sont considérablement améliorées depuis. Les imams tout particulièrement m'ont fait part de leur satisfaction en termes d'échanges

avec l'arrondissement.¹⁵ Cependant, la situation relatée ci-dessus témoigne indubitablement d'une période de tensions entre les responsables religieux et l'arrondissement. Il m'est difficile de déterminer si elle en constitue l'élément déclencheur ou si elle doit être considérée comme un symptôme parmi d'autres de ces tensions. À cette époque, le sujet du zonage des lieux de culte constituait déjà un dossier chaud.

Effectivement, en 2012, l'administration de Montréal-Nord avait constaté l'augmentation des lieux de culte dans l'arrondissement, de même que les différents problèmes de zonage, de nuisances sonores et de difficultés de voisinage évoquées dans le chapitre 2. Ces enjeux ont fait l'objet d'une démarche de la part de l'arrondissement, qui a publié en 2012 un document de 16 pages intitulé *Orientations en matière de gestion des lieux de culte* afin d'orienter l'ajustement de la réglementation (Dejean, 2022b : 44). Dans ce document, l'arrondissement insistait sur le fait que les lieux de culte implantés devaient servir la population de l'arrondissement avant toute chose, ce qui démontre bien la volonté de l'arrondissement de resserrer la réglementation. Cette réorientation s'est traduite par l'ajout d'un critère au *Règlement relatif sur les usages conditionnels* : « le requérant devra démontrer, par une étude de localisation, qu'une très forte majorité des usagers du lieu de culte résident dans l'arrondissement » (Montréal-Nord, 2013 : 11). Cet élément a suscité de nombreuses réactions de la part des responsables religieux pour ces raisons :

À l'époque, un conseiller en aménagement nous avait expliqué que par « très forte majorité des usagers », il fallait entendre au moins la moitié. Quant à la façon d'évaluer le respect de ce critère, on envisageait de demander aux responsables des groupes religieux de fournir une liste des codes postaux des fidèles. (Dejean, 2022b : 44).

Le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord s'est alors mobilisé de manière à empêcher l'adoption de ce nouveau critère de la réglementation en sollicitant une rencontre avec la mairie de l'arrondissement, puis en présentant un dossier à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en 2013 :

À ce moment-là, le maire qui était en poste ne voulait rien entendre parler de nous, rien. Quand il a sorti les règlements... C'est pour ça qu'on est allés à la Commission des droits : quand il a sorti le règlement, on a demandé une rencontre, il a été un peu surpris parce qu'il s'est retrouvé avec au moins une vingtaine de leaders religieux dans le parloir de la ville, de l'arrondissement. Évidemment il a accepté de recevoir trois personnes, le président puis un représentant... Trois membres du CA. Mais y'avait aucune ouverture. Aucune ouverture à faire quelque changement que ce soit. Pis tout le monde est rentré très déçu chez eux. On s'est adressé à la CDPDJ qui ont retenu un de nos points. (Membre du CLRMN)

¹⁵ J'aurai l'occasion d'y revenir dans le chapitre 3.

À cet effet, la CDPDJ a analysé le dossier et publié en 2014 un *Avis sur les règlements de zonage relatifs aux lieux de culte dans l'arrondissement de Montréal-Nord* dans lequel elle donne en bonne partie raison au Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord en rappelant que « le zonage vise à contrôler des usages et qu'il ne peut donc pas être utilisé pour contrôler des personnes » (Dejean, 2022b : 52). L'avis de la CDPDJ relève que la condition ajoutée au Règlement relatif aux usages conditionnels est problématique puisqu'elle :

[...] établit un lien entre l'autorisation d'un lieu de culte et le lieu de résidence des fidèles fréquentant l'établissement (qui) nous paraît viser davantage les personnes que l'usage qui est fait de ce lieu. Nous posons la question de savoir en quoi le lieu de résidence d'un fidèle modifie l'usage qui est fait d'un lieu de culte? En effet, il convient ici de faire une analogie avec les commerces, également gérés par des règlements de zonage. Peut-on réglementer ou interdire à un habitant d'un arrondissement de faire ses achats dans un arrondissement avoisinant? Il est clair que non. (CDPDJ, 2014 : 23)

La CDPDJ donnait donc raison, sur cet aspect, au Conseil des leaders religieux (à noter que d'autres arguments soumis dans la plainte n'ont pas été jugés discriminatoires selon la CDPDJ). À la suite de la publication de cet avis, l'arrondissement a retiré cette condition de son *Règlement relatif aux usages conditionnels*. Pour l'arrondissement, la problématique ayant mené à l'adoption de ce règlement n'était donc qu'en partie résolue et nécessitait toujours que l'on y remédie. Le climat entre les responsables religieux et l'arrondissement était à cette époque relativement tendu, marqué par une difficulté pour plusieurs responsables religieux, d'obtenir un permis pour leur lieu de culte : « Le maire avant Christine, je pense que c'était Deguire, il n'octroyait aucun permis. Donc c'était dans ce contexte qu'on évoluait. On faisait quand même des activités, mais la Ville était très fermée par rapport à nos demandes », me disait un pasteur de l'arrondissement.

Les responsables religieux rencontrés m'ont également rapporté qu'à cette époque, les élus se faisaient plus rares aux activités organisées par le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord ou les différents groupes religieux. Ce manque de participation a été mal perçu par les responsables religieux rencontrés, comme ces témoignages le soulignent :

Par exemple il y a eu des cas dans le passé... je vais pas dire de nom, mais des personnes qu'on a invitées et qui étaient pas venues. Et la communauté elle est au courant. Donc vous voyez, on les a invités et ils sont pas venus. (un imam de Montréal-Nord)

On a fait un gros évènement, je pense que c'est en 2014 ou en 2015... C'était sur comment les communautés de foi peuvent contribuer à contrer la radicalisation chez les jeunes. On avait des conférenciers de très, très haut niveau. On avait vraiment des personnalités importantes, des leaders religieux en grand nombre qui étaient présents, les niveaux fédéral et provincial étaient

présents, Madame de Santis¹⁶ était présente elle-même, mais l'arrondissement a même pas envoyé une personne. Pourtant c'est assez sérieux comme sujet, c'était dans les années 2014-2015 où il était vraiment question de la radicalisation dans la jeunesse. (Membre du conseil des leaders religieux de Montréal-Nord).

En 2016, durant la campagne électorale, le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord a organisé une rencontre avec les deux candidates à la mairie de l'époque. Le 5 avril 2016, les deux candidates ont eu l'occasion de rencontrer les responsables religieux de l'arrondissement et de leur adresser quelques mots (CLRNM, 2018). L'arrivée de Christine Black à la mairie d'arrondissement a opéré un tournant important en ce qui concerne les enjeux religieux dans l'arrondissement. Effectivement, consciente que la question des permis et du zonage des lieux de culte constituait un dossier important, son administration a opté pour une approche de concertation (Dejean, 2022a : 39). La consultation publique menée par l'arrondissement est une manifestation de cette réorientation menée par l'arrondissement. Les relations entre les responsables religieux se sont renouvelées dans le cadre des échanges de cette consultation, et c'est ce qui fera l'objet du prochain chapitre.

Ainsi, cet historique des relations entre l'arrondissement et le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord permet de situer les dynamiques qui étaient à l'œuvre au moment de la tenue de la consultation publique, et d'inscrire cette dernière dans la continuité d'une problématique qui s'est construite et complexifiée au fil du temps. De même, ce bref retour en arrière me permet de constater que le Conseil des leaders religieux apparaît comme un interlocuteur relativement fréquent de l'arrondissement en ce qui concerne les questions religieuses, aussi bien de vivre-ensemble, de diversité religieuse, que de lieux de culte. À ce titre, le regroupement interreligieux semble jouir d'un certain niveau de reconnaissance de la part de la sphère politique (entendu ici non seulement à son échelon municipal, mais également national et fédéral). Cette reconnaissance de la sphère politique semble en grande partie due à la dimension interreligieuse du Conseil. Effectivement, le fait que différentes religions soient réunies autour d'une même table suscite un intérêt de la part de la sphère politique, bien que les acteurs municipaux rencontrés soient conscients que le Conseil n'est pas représentatif de l'ensemble des religions présentes sur le territoire de Montréal-Nord. Le prochain chapitre sera l'occasion d'approfondir les relations entre les membres du Conseil et l'arrondissement.

¹⁶ Rita de Santis était députée de la circonscription montréalaise Bourrassa-Sauvé à l'Assemblée nationale du Québec entre 2012 et 2018. Elle était membre du Parti libéral du Québec (Assemblée nationale du Québec, 2024).

CHAPITRE 3

LA TOILE DES RELATIONS AU PRISME DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Ce troisième chapitre aborde la toile des relations à l'œuvre dans l'arrondissement afin de répondre à la question centrale de la recherche : comment se nouent les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux à Montréal-Nord? La consultation publique abordée au chapitre précédent, qui correspond à un temps fort en ce qui concerne les relations entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux et en termes de dialogue interreligieux, sera au centre du propos. La toile des relations sera abordée à travers quatre types de relations : (1) entre élu·e·s et fonctionnaires; (2) entre élu·e·s et membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord; (3) entre fonctionnaires et membres du Conseil et (4) au sein même du Conseil.

3.1 Les relations entre élu·e·s et fonctionnaires de l'arrondissement

Les élu·e·s et les fonctionnaires d'un arrondissement ont des rôles différents. Alors que les élu·e·s ont un rôle politique, celui de représenter la population, les fonctionnaires ont plutôt un rôle administratif et bureaucratique. Les fonctionnaires des différents secteurs d'un arrondissement ont comme principale tâche de veiller à ce que les règlements d'un arrondissement soient respectés. Ainsi, malgré la différence de leur mandat, les relations entre élu·e·s et fonctionnaires de l'arrondissement sont importantes à considérer¹⁷ puisque ces deux types d'acteurs contribuent fortement à façonner les réglementations locales. Effectivement:

[L]ocal governments often have substantial service delivery responsibilities, [t]his generates professional bureaucracies which are also both a constraint and a resource for elected officials. [...] This implies that a powerful bureaucracy limits the power of elected officials. On the other hand, control over a professional bureaucracy and the instruments of service delivery provides important resources to local elected governments. (Keating, 1991: 7, cité dans Fourot, 2009 : 642).

Ainsi, le travail des fonctionnaires est loin d'évoluer en vase clos de celui des élu·e·s de l'arrondissement, ce qui nuance non seulement une certaine position weberienne « selon laquelle les fonctionnaires exécutent fidèlement les décisions des élus », mais souligne également le rôle des employés municipaux dans chacune des étapes de la prise de décision, c'est-à-dire en amont et en aval (Fourot, 2009 : 642). Cela s'observe

¹⁷ Parmi les quatre déclinaisons relationnelles qui font l'objet de ce chapitre, celle-ci est arrivée la plus tardivement dans ma réflexion. Au moment d'ébaucher mes grilles d'entretien et de rencontrer les participant·e·s de ma recherche, je n'y avais que peu réfléchi. Aujourd'hui pourtant, il s'agit d'un élément qui m'apparaît essentiel à considérer pour répondre à ma question de recherche. Les prochaines lignes comporteront moins de données de terrain que les sections subséquentes, en raison de cette réalisation tardive de ma part.

particulièrement bien en ce qui concerne les fonctionnaires municipaux des services de l'aménagement et de l'urbanisme, puisque leur travail a des répercussions d'envergure sur l'organisation même du territoire. Le processus de révision et d'ajustement de la réglementation qui a eu lieu à Montréal-Nord en constitue d'ailleurs un bel exemple : en intégrant les élu·e·s et les responsables religieux dans l'ajustement de la réglementation, les fonctionnaires en place ont visibilisé les implications de leur travail en ce qui concerne les lieux de culte de l'arrondissement pour l'ensemble des citoyen·ne·s de l'arrondissement.

Justement, en ce qui concerne les relations entre les fonctionnaires et les élu·e·s qui ont été impliqu·e·s dans l'organisation et le déploiement de l'ajustement du Règlement relatif aux usages conditionnels, l'ensemble de la démarche a fait l'objet de leur collaboration étroite. Ce sont les fonctionnaires qui ont d'abord eu connaissance des problèmes de voisinage et qui ont fait part aux élu·e·s de la nécessité de s'attarder à cet enjeu. De même, différents services de l'arrondissement (aménagement et urbanisme, développement social et communautaire, services d'inspection et des permis notamment) ont contribué à l'organisation de la première séance d'information publique (animée par la mairesse), qui a lancé la consultation publique. Dans la suite du processus, la distinction des rôles des fonctionnaires et des élus était marquée : n'ayant pas les mêmes tâches, une fois que l'approche concertée a été choisie et les outils de vulgarisation ébauchés, la consultation a suivi son cours. Les fonctionnaires ont alors accompagné les responsables religieux dont le statut du permis le nécessitait afin de régulariser leur statut tandis que les élu·e·s se sont chargés davantage de l'aspect politique et des relations publiques en ce sens.

Cette distinction des rôles s'accompagne parfois de tensions au sein des municipalités. Comme le souligne la sociologue Mariana Valverde au sujet du projet d'établissement d'une mosquée dans la ville de Toronto, les fonctionnaires ont une approche très pragmatique et bureaucratique au moment d'appliquer la réglementation municipale, tandis que les élu·e·s sont parfois plus mitigé·e·s : « on the one hand, they do want to engage with their constituents (unlike the lawyers and planners) and, depending on their politics, they want to either validate or critique prejudices against newcomers » (Valverde, 2012 : 205). N'ayant pas rencontré toutes les personnes concernées par la consultation publique du côté de l'arrondissement, il m'est difficile de déterminer si de telles difficultés ont été rencontrées à Montréal-Nord. Ma démarche me permet cependant de confirmer que les relations entre les élu·e·s et les fonctionnaires sont teintées d'un fort pragmatisme, c'est-à-dire qu'elles sont orientées en fonction de leurs mandats respectifs.

3.2 Les relations entre élu·e·s et membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

Cette section prend appui pour l'essentiel sur les entretiens réalisés auprès des responsables religieux et d'un conseiller d'arrondissement. Les prochaines pages seront organisées selon trois éléments. En premier lieu,

la dynamique de proximité qui anime les relations entre les élu·e·s de l'arrondissement et les membres du regroupement interreligieux sera abordée. Comme l'historique de leurs échanges le soulignait précédemment, les deux types d'acteurs ont établi au fil du temps une reconnaissance mutuelle qui facilite les échanges sur les questions religieuses dans l'arrondissement. Pour autant, cette reconnaissance mutuelle n'exclut pas l'émergence de certaines situations qui la mettent à l'épreuve. J'aborderai ainsi les enjeux électoraux qui se retrouvent en filigrane de leurs relations, avant de détailler ces dernières dans le cadre de la consultation publique. Comme je le montrerai dans les prochaines pages, les relations entre les élu·e·s et les responsables religieux rencontrés sont fragiles, en ce sens qu'elles demandent sans cesse à être renouvelées, entretenues.

3.2.1 Une tradition de proximité

La population de Montréal-Nord est notamment caractérisée par une proportion importante de jeunes de moins de 14 ans et de personnes de 65 ans et plus (Montréal en statistiques, 2021). Cela se traduit par une offre de services communautaires importante qui vise différentes réalités des quartiers nord-montréalais : soutien à la jeunesse et aux familles, banques alimentaires, centres culturels multiples, etc. (Répertoire du 211, 2024), mais également par une dynamique de proximité. Cette proximité est bien implantée dans les rapports qu'entretiennent les élu·e·s de l'arrondissement avec la population du territoire, qui comprend les responsables religieux. Lors de mes entretiens individuels avec ces derniers, j'ai rapidement identifié que les échanges entre élu·e·s et responsables religieux prenaient place dans une dynamique ancrée sur le terrain, où ces derniers sollicitent la mairie à propos de différents enjeux. Tel qu'illustré dans la section précédente, leurs relations prennent aussi place dans une histoire qui leur a permis d'établir un rapport de reconnaissance mutuel.

Ainsi, pour la plupart des responsables religieux que j'ai rencontrés, cultiver les relations avec les membres de la mairie de l'arrondissement est très important, puisque les groupes religieux « dépendent » des élu·e·s de l'arrondissement, pour emprunter l'expression à un responsable religieux. Les responsables religieux rencontrés possèdent effectivement une conscience politique très aiguisée, et sont conscients du poids de la municipalité en ce qui concerne leurs activités quotidiennes. Leur participation volontaire et engagée dans la consultation publique témoigne justement de leur compréhension de l'importance du zonage dans l'arrondissement, qui encadre leur usage d'un terrain donné. Au-delà de leur participation à la consultation publique, cette conscience politique se traduit également par l'intérêt, exprimé par tous les responsables religieux que j'ai rencontrés, d'engager et d'entretenir des relations sur une base fréquente avec les élu·e·s de la mairie. À travers les invitations pour des fêtes ou des activités, notamment, les responsables religieux

cherchent tantôt à visibiliser leurs actions auprès des élu·e·s, tantôt à offrir des espaces de rencontres entre ces derniers et les membres de leur communauté. Ce témoignage d'un imam illustre très bien cette logique :

Ce qui est bien c'est que à chaque fois qu'on les a invités ils viennent. Donc ça je pense c'est bien, c'est une bonne relation. [...] chaque fois qu'on les a invités en grande majorité ils sont toujours présents. Et puis durant ces occasions-là en fait ils ont l'occasion d'échanger avec les membres de Montréal-Nord aussi.

À la lumière de mes rencontres avec un curé, des pasteurs et des imams, je remarque que d'entretenir ce lien avec les élu·e·s semble particulièrement important pour les responsables religieux issus des groupes minoritaires. En effet, les pasteurs et les imams rencontrés m'ont bien expliqué qu'il était essentiel, à leurs yeux, de visibiliser les actions qu'ils entreprennent dans leur communauté auprès de l'arrondissement, et permettre des zones d'échanges entre les élu·e·s et les « communautés de foi ». Mes impressions, lors de ces rencontres, étaient que ces responsables religieux avaient davantage le sentiment de devoir négocier leur place dans l'espace public. Faisant abondamment référence à la laïcité dans leurs propos, leurs relations avec les élu·e·s de l'arrondissement semblent s'inscrire dans une logique de légitimation, particulièrement pour les pasteurs qui ont vécu de près les enjeux relatifs à l'ajustement du Règlement relatif aux usages conditionnels :

L'arrondissement ne sait pas ce que nous faisons. J'ai l'impression- c'est même pas une impression- beaucoup d'entre eux pensent qu'on est là juste pour briller. Et ça c'est un problème. Parce que disons la laïcité québécoise fait en sorte que comme église on se sent pas trop à l'aise pour publiciser ce qu'on fait. Mais ce qu'on fait est très important!

Ce témoignage d'un pasteur illustre bien ce sentiment qui est partagé par de nombreux membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. De leur côté, les imams semblent s'inscrire dans une dynamique un peu différente, en ce sens que leurs relations avec les élu·e·s de l'arrondissement apparaissent davantage conviviales :

Qu'est-ce que vous en pensez des échanges avec les élu·e·s?

Ils (les élu·e·s) sont vraiment très proches des communautés religieuses aussi. Et ce qu'ils faisaient c'est qu'ils participaient aussi à ces comités, ces discussions. Donc ce qui était bien c'était qu'on pouvait directement leur dire nos problèmes. Donc ça c'était vraiment bien, parce que je pense que souvent les communautés religieuses sont mises à l'écart, surtout avec le concept de la laïcité en ce moment, on a souvent peur à tort de la religion. Parce qu'il y a eu des occasions où lorsqu'on invite un politicien il va réfléchir mille fois avant de venir dans une mosquée ou dans une église parce que souvent on va lui dire « Ah mais avec la laïcité, comment tu peux passer là-bas? L'État doit être neutre et ci et ça. ». Alors qu'ici, à l'arrondissement, ils étaient là.

À l'inverse, le curé que j'ai rencontré semblait moins intéressé à entretenir des rapports fréquents avec l'arrondissement. Ceci témoigne des sédiments du temps où la religion catholique occupait une place centrale dans la société québécoise. L'organisation spatiale du territoire québécois tel qu'on le connaît aujourd'hui est en partie liée à cette place qu'occupait la religion catholique (Deschênes, 2018 : 188). Les villages et les quartiers se sont fréquemment construits autour des églises, comme c'est le cas pour différentes paroisses de Montréal-Nord. À ce titre, les églises bénéficient dans de nombreux cas de droits acquis sur leur zone d'occupation, ou d'une protection patrimoniale. L'omniprésence de la religion catholique sur le territoire québécois, encore aujourd'hui, soulève beaucoup moins les passions que les projets d'implantation de nouveaux lieux de culte, portés par des groupes minoritaires. Ces différents éléments aident à mieux comprendre pourquoi ce curé, contrairement à ses semblables musulmans et évangéliques, ne sent pas qu'il a à négocier la présence de son lieu de culte dans l'espace public et ne s'est pas senti particulièrement interpellé par la consultation publique.

Du côté de la mairie de l'arrondissement maintenant, l' élu que j'ai rencontré m'expliquait que l'administration en place accordait une importance particulière aux relations avec les responsables religieux, allant jusqu'à la qualifier de « tradition » :

On dirait qu'aujourd'hui c'est une forme de pratique ou de tradition, de toujours inviter les élus à l'arrondissement. Puis nous des fois on *splitte* les tâches parce qu'on a trop de demandes, on dit « ok tu vas à tel endroit, tu vas à tel endroit ». Donc c'est ça, il y a une très, très bonne relation avec les églises à Montréal-Nord et les leaders aussi. Les pasteurs, même les mosquées aussi. Parce qu'on a des mosquées qui nous invitent, surtout là c'est le moment du ramadan, y'a les iftar, donc nous on se présente. Y'a toujours eu cette parfaite convivialité avec eux.

Interrogé sur les relations avec les groupes religieux, un élu soulignait l'importance de la proximité avec les populations locales, afin de demeurer proche des réalités vécues sur le terrain. Cette proximité, selon lui, passe en partie par la relation des élus avec les responsables religieux, mais aussi par ce qu'il qualifie être une « relation communautaire de service ». Le modèle du Conseil est, selon lui, très pertinent en ce sens :

Moi je pense que c'est un modèle à suivre. C'est un modèle à suivre, parce que cette relation-là nous permet de s'assurer que tout va bien. Parce que des fois on a des élus qui sont à des années lumières de la réalité des communautés religieuses, mais ça nous permet d'être à jour. Parce que s'il y a des trucs qui ne marchent pas, ils vont venir se plaindre. Ils vont venir nous parler, ils vont venir nous en faire part. Faque ça nous permet de nous saisir de ce problème aussi, pour savoir si c'est un enjeu sociétal ou si c'est un enjeu qui se passe juste à Montréal-Nord. Et comment on peut le résoudre. Donc je pense que c'est un modèle à suivre. Je pense qu'ils ont un rôle clé dans la communauté, c'est comme une fenêtre sur la communauté donc ça nous permet de comprendre des enjeux. Et si nous aussi on a des questions, même en tant qu' élu on peut les contacter en disant « mais à tel endroit, qu'est-ce qui se passe? » ou « qu'est-

ce que nous on peut faire? ». Donc je pense que c'est un modèle à suivre dans d'autres arrondissements.

[Et puis est-ce que vous pensez que le fait d'être assez proche puis de connaître les gens – vous déplacer pour les voir et tout ça – est-ce que vous pensez que le fait d'être déjà en contact avec eux ça fait en sorte que quand vous avez besoin de vous parler pour un enjeu concret ça facilite les démarches?]

Oui ça facilite les démarches, mais on fait tout notre possible pour respecter les règlements de l'arrondissement aussi. Y'a pas de parti pris dans notre relation. Parce que c'est même pas une relation politique, c'est une relation communautaire de service parce que je pense que si ça arrive un jour on est plus élu, bien l'autre élu qui va venir après bien il va suivre cette tradition de l'arrondissement d'accompagner les leaders religieux. Puis les leaders religieux aussi vont l'imposer parce qu'ils sont habitués à cette bonne relation-là. Donc je pense que c'est important. Y'a pas de favoritisme ou de parti pris dans la relation que nous gardons avec les leaders religieux, mais c'est vraiment « s'il y a des problèmes on est là pour vous servir ». Parce que c'est comme un raccourci.

Cet extrait illustre la dynamique de proximité évoquée précédemment et souligne également l'appréciation, de la part de cet élu, de la présence d'un modèle interreligieux au sein de l'arrondissement pour faciliter les relations à propos des enjeux qui concernent la religion. Il insiste ici sur l'une des facettes des responsabilités des élus, soit le service à la communauté, qui se traduit par différentes tâches de relations publiques. La consultation publique a donné lieu à différents moments où les élu·e·s ont eu à jouer ce rôle, que ce soit lors des séances d'information au tout début de la consultation publique où la mairesse répondait aux questions des responsables religieux présents, ou encore dans les séances de conseil d'arrondissement où émergeaient à l'occasion des discussions à propos du zonage des lieux de culte.

3.2.2 L'enjeu électoral

Les relations entre les élu·e·s et les responsables religieux sont également traversées, en filigrane, par l'enjeu électoral. Les responsables religieux rencontrés ont une connaissance politique bien aiguisée et savent que leurs échanges avec les élu·e·s s'inscrivent dans une dynamique électorale. Cette volonté des responsables religieux d'entretenir et de visibiliser leur rôle auprès de l'arrondissement témoigne de cela, puisqu'il s'agit d'occasions de faire valoir aux élu·e·s que les différents groupes religieux représentent également un électorat important.

Les périodes électorales marquent généralement l'apparition de différentes initiatives en ce sens, comme la rencontre avec les candidates à la mairie de l'arrondissement organisée par le Conseil en 2016 (CLRMN, 2018). Les responsables religieux sont conscients de l'intérêt accru des élus à leur égard durant ces périodes et en sont parfois critiques, même s'ils ont parfois le sentiment de dépendre de l'arrondissement. Interrogé à ce propos, un pasteur disait :

À Montréal-Nord, ils savent très bien qu'on a des gens qui vont voter. L'élu ne fait pas de cadeau. L'élu est mobilisé par ses intérêts. Qu'est-ce que tu offres au politicien? On te le dit pas, c'est écrit nulle part, mais si tu ne peux rien offrir et bien tu vas périr. Parce que le politicien lui-même survit dans son poste grâce aux votes. Grâce aux cotisations aussi. Et l'église malheureusement, les lieux de culte n'ont pas toujours cette compréhension, cette conscience politique qui leur permettent d'accompagner l'élu.

Ce propos n'est pas partagé par l'ensemble des responsables religieux rencontrés, mais témoigne tout de même du fait que les enjeux électoraux imprègnent les relations de certains d'entre eux avec la sphère politique municipale. C'est une complexité qui se pose particulièrement dans le cas des pasteurs évangéliques. Tel que relevé par Frédéric Dejean dans le cas français, « le principe de représentation (un interlocuteur pourra parler au nom d'un groupement d'Églises ou de dénominations) laisse la place à une forme d'émiettement dans lequel un interlocuteur parlera uniquement pour son assemblée locale » (Dejean, 2010 : 9). Ce phénomène s'observe à Montréal-Nord, où une cinquantaine de pasteurs articulent de manière plus ou moins personnalisée leurs rapports directement avec l'arrondissement. Aucune association à l'échelle de l'arrondissement ne représente l'ensemble de ces derniers, pas même le Conseil des leaders religieux, comme cela sera expliqué ultérieurement. Chez les responsables religieux qui critiquent l'omniprésence de l'enjeu électoral dans leurs relations avec les élu·e·s, il y a tout de même une volonté de « dépasser les enjeux électoraux », comme le dit ce pasteur :

On veut s'organiser pour travailler avec la sphère politique. Par exemple faire des activités et les inviter, et pas seulement les inviter quand il y a des élections. Donc dépasser les enjeux électoralistes. Et aussi avoir des revues qui parviennent à ces élus. Pour que ce que nous faisons dans la ville soit connu.

Autrement, les responsables religieux semblent s'accommoder de cette dimension électorale. Il faut rappeler que l'administration qui est en place présentement s'est engagée dans une démarche de transparence qui tranche avec celle de ses prédécesseurs, ce qui est apprécié de tous les responsables religieux de l'arrondissement. Ainsi, de manière générale, c'est une relation harmonieuse qui semble avoir cours. Ce sont des situations circonscrites qui mettent à l'épreuve les relations entre les élu·e·s et les responsables religieux, et qui interviennent à l'occasion comme un rappel que les responsables religieux, ou du moins leur lieu de culte, dépendent de l'arrondissement. Le processus de révision de la réglementation à propos du zonage de l'arrondissement en constitue, justement, un exemple.

3.2.3 L'enjeu « pécunier »

Les lieux de culte québécois sont exemptés de taxes en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, adoptée en 1979 par le Gouvernement québécois. Effectivement, en vertu de l'article 204 de cette loi, les immeubles correspondant aux critères suivants sont exemptés de taxes foncières, municipale ou scolaire :

[...] un immeuble compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une Église constituée en personne morale, et qui sert principalement soit à l'exercice du culte public, soit comme palais épiscopal, soit comme presbytère, à raison d'un seul par église, de même que ses dépendances immédiates utilisées aux mêmes fins (*Loi sur la fiscalité municipale*, article 204)

Cette exemption fiscale est matière à débat depuis longtemps au Québec et tout particulièrement à Montréal, où les lieux de culte abondent. Il est difficile d'évaluer la somme exacte que représente cette exemption de taxes foncières pour la ville, mais elle s'élèverait à plus de 100 millions de dollars annuellement selon certains (Baillargeon et Boutros, 2019). Au-delà des questions monétaires, l'exemption fiscale soulève également des questions sur les plans éthiques, politiques et patrimoniaux (Victor et Kaell, 2024). L'impact de cette exemption pour les processus d'établissement des lieux de culte est considérable :

la loi provinciale sur la fiscalité municipale décrète que les lieux de culte peuvent être exemptés de l'impôt foncier et de la taxe scolaire, de sorte que les municipalités dont les banques de terrain disponibles diminuent car elles sont largement urbanisées, préfèrent les réserver pour des usages plus « lucratifs ». Rappelons qu'au Canada, l'essentiel des revenus des municipalités provient des taxes foncières. (Germain, 2003 : 182).

Pour cela, les municipalités adoptent parfois des plans de zonage en fonction de stratégies orientées sur la rentabilité fiscale des terrains disponibles (Burchardt, 2019 : 8). Deux responsables religieux de Montréal-Nord ont soulevé un enjeu relatif à l'exemption foncière des lieux de culte. Les deux témoignages suivants, le premier d'un curé et le second d'un pasteur, abordent effectivement le fait que les lieux de culte n'ont pas la même rentabilité que des bâtiments industriels ou résidentiels aux yeux de l'arrondissement en vertu de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*¹⁸ :

C'est qu'il y a deux droits. Le droit de pratiquer sa religion, et le zonage. Mais en fait ils ouvriraient pas assez de zonage pour le religieux. Ils étaient (des églises) dans le zonage industriel. Puis eux autres (l'arrondissement) aimaient pas ça qu'il y en ait dans le zonage industriel parce que c'était pas payant. C'est des gens qui paient pas de taxe. Alors la ville a pas d'intérêt à dézoner des zones ou des grosses parcelles de terrain comme ça parce que ça les

¹⁸ Est exempt de toute taxe foncière, municipale ou scolaire un « immeuble [...] inscrit au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une Église constituée en personne morale » (*Loi sur la fiscalité municipale*, article 204).

prive de taxes. Alors qu'au niveau industriel il y a beaucoup plus de taxes. Alors il y a des intérêts pécuniers dans ça aussi.

À chaque fois que y'a une église, compte tenu des congés de taxes, ça voulait dire moins d'argent. Donc l'arrondissement est-ce qu'il voit toujours d'un bon œil notre présence? J'en doute fort parce que des logiques... est-ce que je dois dire économicistes? Structurent un peu notre rapport.

Pour ces deux responsables religieux, les relations entretenues avec les élus sont indissociables de cet enjeu fiscal. Néanmoins, les autres responsables religieux ne m'ont pas parlé de cet élément, soit parce que nos échanges se sont concentrés sur d'autres facettes de la situation ou encore parce qu'il ne s'agit pas d'un enjeu structurant dans leur rapport à l'arrondissement.

3.2.4 Les contraintes de la réglementation

La démarche d'ajustement du Règlement relatif aux usages conditionnels, qui a culminé avec la tenue de la consultation publique, correspond à un moment particulier des relations entre les élu·e·s et les membres du Conseil. Organisée et menée à la fois par la mairie et plusieurs services de l'arrondissement, la démarche a donné lieu à différents échanges avec les responsables religieux. J'ai rapidement identifié, au moment de rencontrer individuellement ces derniers, que leur manière de me parler des relations avec les élu·e·s étaient teintées de leur vécu par rapport aux résultats de cette consultation publique. Effectivement, du fait que la problématique du zonage des lieux de culte concernait des pasteurs évangéliques, ce sont principalement eux qui ont eu à échanger avec l'arrondissement à ce propos. J'aurai l'occasion de détailler les relations qu'ils ont eu avec les fonctionnaires (qui sont ceux qui ont accompagné les responsables religieux dans le changement de la réglementation) dans la section subséquente, mais en ce qui concerne les élu·e·s les relations ont été très tendues durant la consultation publique. Tel que mentionné, lors de la soirée d'information qui a lancé la consultation publique, les responsables religieux ont rempli un formulaire d'auto-déclaration qui faisait état de leur emplacement, leur nombre de fidèles et qui détaillait leurs principales activités. Le fait que ce formulaire soit utilisé pour localiser certains des lieux non-réglementaires a été mal perçu par les pasteurs, qui m'ont confié avoir l'impression de faire l'objet d'une « chasse aux sorcières », ce qui a eu des incidences importantes sur les relations entre eux et les élu·e·s. Les restrictions pour se relocaliser, combinées au contexte de la pandémie de COVID-19, ont accentué les défis de nombreux pasteurs :

C'est comme s'ils nous disait « le permis est devenu une question de survie ». Parce que y'a quand même une chasse aux sorcières. On aime pas quand je dis cela, mais tu vois des églises délocalisées pour juste une question de permis alors que pendant des années elles étaient là.

Donc avec la pandémie, cette situation s'est accentuée davantage, et quand quelqu'un a un permis c'est quelque chose.

[Puis quand vous disiez qu'au niveau de la pandémie ça s'est accentué, est-ce que c'est plus au début de la pandémie?]

Bien disons... La Ville avait une carte interactive qui disait c'est quoi les zones disponibles. À ce moment, les prix de certains locaux pouvant être convertis en lieux de culte étaient plus ou moins abordables. Mais avec la pandémie, les prix ont explosé et on a eu les églises qui doivent se relocaliser. Compte tenu des enjeux de sécurité, etc. C'est un véritable casse tête. Et puisque l'offre et la demande décident de l'avenir du marché peu importe ce que... les choix que les pasteurs voudront faire, donc j'imagine même pas. J'imagine qu'il y a des collègues qui ont dû laisser l'arrondissement complètement. C'est pas facile.

[Puis ces personnes-là qui se voient obligées de fermer l'église est-ce que la plupart du temps ils se tournent vers un autre arrondissement pour essayer d'ouvrir un local ailleurs?]

Il en est qui ont complètement abandonné. Il en est qui sont allés vers des églises qui ont déjà les permis et qui font faire la sous-location. Il en est qui se sont dirigés vers d'autres arrondissements, donc qui ont obtenu justement les meilleurs prix qui soient. Qui se sont déplacés à temps, avant que la pandémie explose. Donc on a plusieurs manœuvres là, on a observé plusieurs manœuvres. Ça dépend de la capacité de l'église. Il en est qui ont réussi à se localiser à Montréal-Nord pendant qu'ils n'y étaient pas et je me demande comment ils y sont parvenus parce que ceux qui étaient là ne les ont même pas vus arriver.

Ainsi, le rôle de diplomatie et de relation publique des élu·e·s qui a été abordé précédemment a donc été mis à l'épreuve durant la consultation publique auprès de certains responsables religieux. Malheureusement, l'élu que j'ai rencontré n'était pas en poste au début de la consultation publique et n'a pas pu me témoigner de sa version des faits à ce sujet, même s'il en a eu quelques échos :

Des fois, c'est difficile aussi avec l'arrondissement parce qu'il faut faire respecter les règlements. Mais le fait que toutes ces églises-là ont une connexion à travers le regroupement des leaders religieux, bien y'a une église qui va soutenir une autre, une église qui va dire « bien moi j'ai fait ci, je peux peut-être te référer à telle chose pour pouvoir réussir à avoir ton permis ». Parce qu'on va leur dire « ok ça nous prend une étude de stationnement pour pas que les membres puissent bloquer la rue quand ils viennent à l'église, etc ». Mais entre églises, ça s'entraide. Faque ça permet aussi une bonne relation avec l'arrondissement là-dessus.

[Puis au niveau des défis, quand vous dites « l'arrondissement doit faire respecter certaines règles » est-ce que c'est plus au niveau du permis ? Ou vous faites référence à autre chose ? Est-ce que y'a déjà eu des situations problématiques avec les lieux de culte ?]

Bien je dois vous dire qu'il y a eu un passé. J'étais pas encore là avant. Et c'est avec ce passé là que la mairesse a mis sur pied le regroupement des leaders religieux ou le Conseil des leaders religieux. Je pense que c'était 2018 ou 2019, je me souviens plus à quelle date ou moment précis. Mais moi quand je les ai rencontrés ça avait déjà été formé. Mais je pense que c'est avec le passé, l'historique, qu'on a à Montréal-Nord. Que ce soit la relation de l'arrondissement, bien c'est une relation qui a toujours été bonne. Mais pour consolider cette relation, on a voulu, la mairesse a voulu aussi mettre sur pied cette consultation-là. Mais dans ma propre réflexion à moi je pense pas qu'il y a eu des choses assez corsées ou des contraintes majeures. À part le zonage, parce que le zonage c'est important. Donc si on peut pas autoriser une église dans telle zone, on ne peut pas vous le permettre. Ça, c'est clair.

Le témoignage de cet élu, bien qu'il ne puisse pas remonter jusqu'aux démarrage du processus consultatif, permet tout de même de souligner la posture adoptée par la mairie de l'arrondissement au moment de réorienter la réglementation. Son propos insiste également sur l'importance du zonage pour l'arrondissement, l'élément qui a fait l'objet de quelques situations « assez corsées » pour une dizaine de pasteurs.

En revanche, les responsables religieux dont les lieux de culte n'étaient pas concernés par le changement de réglementation adoptent une posture plus modérée. C'est le cas notamment d'un imam interrogé à ce sujet, qui mettait de l'avant la nécessité des règlements municipaux :

[Comment ça s'était passé pour vous ce processus-là (la consultation publique) ?]

En fait au départ c'était la Ville qui nous avait invité. Ils avaient invités tous les acteurs religieux de venir se rendre à une réunion pour régulariser plusieurs églises qui étaient pas en fait aux normes de la ville. Donc on a eu cette réunion où l'arrondissement avait dit « écoutez, on est pas là pour vous sanctionner, mais on veut vraiment vous aider et régulariser toute chose ». Et à l'époque l'arrondissement avait aussi des questions par rapport à certains des besoins des acteurs religieux. Donc on avait été invités, il y avait eu une session de question-réponses et en fait c'était plus ils nous avaient invités parce qu'ils avaient su par certaines personnes qu'il y avait beaucoup de personnes qui avaient des lieux illégaux. Et ils voulaient donc pas sanctionner mais nous aider à régulariser tout ça en fait. Parce que y'a certaines lois qui doivent être respectées vous voyez... Si par exemple vous êtes dans une maison et qu'il y a soixante personnes qui viennent tous les dimanches et qu'il y a des problèmes de parking et... Voilà ça a été difficile pour certaines personnes. Mais ça je pense que c'est normal. On ne peut pas plaire à tout le monde, donc lorsque vous êtes dans une position où vous devez prendre des décisions, il y a des personnes qui vont accepter vos décisions, il y en a qui vont pas aimer vos décisions. Donc ça c'est sûr. Mais je pense que c'était mieux de régulariser.

Ce témoignage est intéressant parce qu'il souligne l'aspect catégorique de la réglementation et l'impossibilité de « plaire à tout le monde ». Un autre imam rencontré me mentionnait quelque chose de similaire, alors que je lui demandais comment c'était déroulé le processus pour lui et sa communauté :

Montréal-Nord... moi je me mets à la place des élus, c'est quand même un arrondissement si tu cherches maintenant un local pour faire un restaurant, c'est difficile de trouver. J'en connais des gens ici qui veulent ouvrir un restaurant à Montréal-Nord et c'est difficile, très difficile de trouver. C'est pas la ville qui veut pas! C'est même les locaux ils sont... Il y en a pas beaucoup, ils sont trop occupés, alors un local qui va être disponible pour un lieu de culte, c'est encore plus difficile parce qu'il faut faire peut-être changer les règlements...

Ici, c'est également la réalité de la densité urbaine de l'arrondissement qui est évoquée pour justifier les décisions prises dans le cadre de la consultation publique. Cet imam, qui appréhende un déménagement d'ici les deux prochaines années parce que la capacité actuelle de la mosquée n'est plus suffisante pour la communauté, explique qu'il est convaincu de recevoir un accompagnement de la part de l'arrondissement :

[Vous avez le sentiment que si demain matin vous alliez voir la ville en demandant de l'aide pour trouver un nouvel espace et déménager le lieu de culte vous auriez un support de ce côté-là? Comment ça se passerait vous pensez?]

J'ai pas de doute là-dessus. J'ai pas de doute là-dessus, c'est sûr et certain qu'eux autres aussi ont des contraintes, mais est-ce qu'il y aura une solution immédiate? Non. Puis ce serait vraiment innocent de penser comme ça, parce que c'est tout un processus puis comme je te dis on a des contraintes, la ville a des contraintes puis il va falloir trouver un terrain d'entente. Et je suis sûr et certain qu'il y a un terrain d'entente. Y'a pas de... On a pas un historique de conflits qui vont engendrer d'autres conflits. L'historique qu'on a c'est toujours un historique paisible, un historique de fraternité, un historique d'amitié. Donc je pense que quand il y a un historique comme ça, un climat comme ça, ça ne peut engendrer qu'un autre historique. Quelque chose de nouveau mais toujours dans le cadre là de climat d'harmonie. Alors je suis sûr et certain si on arrive demain avec une demande bien c'est sûr et certain qu'ils vont l'évaluer et on aura des réponses. Ils vont faire le, en tout cas c'est ce que je pense, ils vont faire leur possible d'accommoder les gens.

Au-delà d'un simple rapport de reconnaissance mutuelle, on peut ici parler d'un lien de confiance. En faisant référence au « climat d'harmonie », ce responsable religieux témoigne également d'un respect des tâches et des décisions des élu·e·s. Il est intéressant de comparer ces témoignages avec ceux, cités précédemment, des pasteurs évangéliques qui ont eu davantage de difficulté avec l'arrondissement. Effectivement, en fonction des affiliations religieuses, le rapport de confiance apparaît différemment et se traduit par une posture d'ouverture ou de méfiance.

Enfin, les relations entre les responsables religieux et les élu·e·s de l'arrondissement sont particulières à analyser puisqu'elles s'inscrivent à la fois dans un historique riche en termes d'échanges, et dans une dynamique électorale dont personne ne peut faire fi : les élu·e·s gagnent tout à entretenir de bonnes relations avec les responsables religieux, qui à leur tour ont le sentiment de dépendre de l'arrondissement et veulent donc rester dans ses bonnes grâces. La consultation publique a d'ailleurs permis d'illustrer ces deux penchants de la dynamique. Pour les imams rencontrés, qui n'étaient pas visés par l'ajustement de la réglementation, cette tradition d'harmonie s'est poursuivie sans trop de mal. En revanche, pour les pasteurs qui ont senti leurs lieux de culte menacés, les tensions ont été à l'ordre du jour et ont rappelé cette nécessité de négocier leur place dans l'arrondissement. Des dynamiques similaires se retrouveront dans la prochaine section, qui aborde les relations entre les fonctionnaires et les membres du Conseil.

3.3 Les relations entre fonctionnaires et membres du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

Dans cette section, je détaillerai les relations entre les fonctionnaires et les membres du Conseil, toujours dans le cadre de la consultation publique à propos du zonage des lieux de culte.

3.3.1 La portée normative de la réglementation municipale

L'élément le plus fondamental des relations qu'entretiennent les membres du Conseil avec les fonctionnaires de l'arrondissement réside dans l'omniprésence de la réglementation, qui teinte l'ensemble de leurs relations. Effectivement, bien que les fonctionnaires aient à l'interne un rôle important dans l'organisation de la réglementation et la prise de décisions des élu·e·s, ce rôle est méconnu des responsables religieux. Et pour cause : d'ordinaire, les fonctionnaires de l'aménagement et de l'urbanisme n'entrent en contact avec les responsables religieux qu'en cas de stricte nécessité. Ce sont surtout les demandes afférentes à un permis d'occupation qui structurent leurs rapports, au moment de l'émission du permis, ou en cas de problème par la suite. Ce témoignage d'un imam qui n'a jamais eu de souci au niveau de son permis d'occupation le démontre clairement :

Moi quand je parle d'arrondissement je parle pas de... Je parle toujours juste des élus municipaux et de la mairesse et tout là. Les autres, on a pas vraiment de relations avec eux autres pour l'instant. Alors on parle plus avec les gens qu'on voit beaucoup, parce que les fonctionnaires qui sont à l'intérieur on a pas vraiment de relations avec eux autres. On a des relations avec les élus municipaux.

À l'exception de très rares cas où des responsables religieux font une demande de permis qui est immédiatement acceptée, les relations entre responsables religieux et fonctionnaires surviennent principalement lorsque des problématiques émergent par rapport à leur usage d'une zone. L'identification de cet élément a constitué un véritable point de bascule dans mon analyse de leurs relations, puisqu'effectivement cela place systématiquement leurs échanges sur la trame d'une négociation. Autrement dit, ces acteurs n'entrent en contact qu'en situation de problème, ce qui induit selon les cas une certaine complexité dans leurs échanges.

Par exemple, pour les pasteurs qui entamaient la démarche de régularisation de leur permis sur leurs gardes, les relations étaient traversées par différentes tensions. Ainsi, les fonctionnaires ont souvent été aux premières loges du mécontentement des responsables religieux qui rencontraient une difficulté administrative. Un responsable religieux impliqué dans le comité de suivi de la consultation publique me confiait notamment : « on avait rien à dire. On nous informait! On avait rien à dire sur rien. ». Ce témoignage atteste des limites de l'exercice consultatif, mais également de la « rigidité » de la réglementation.

3.3.2 La complexité et la « rigidité » de la réglementation

La « rigidité de la réglementation », pour employer l'expression d'un pasteur, constitue un élément majeur des relations entre les fonctionnaires et les responsables religieux. Un peu comme dans le cas des relations

entre les responsables religieux et les élus, la réglementation municipale en matière d'urbanisme a comme principal objectif d'encadrer l'organisation du territoire et des différents usages au sein de l'arrondissement. Cela s'accompagne obligatoirement d'une prise de décisions qui, dans plusieurs cas, suscite de la déception ou de la frustration. Ce témoignage d'un pasteur, très imagé, illustre comment l'administration est perçue durement par certains responsables religieux :

[Donc ça c'est surtout au niveau des élus, mais est-ce que vous êtes aussi en contact avec les personnes qui travaillent à l'urbanisme, ou les fonctionnaires qui travaillent à l'arrondissement?]

Ah bien définitivement. Parce que les élus quand tu les contacte, le politique t'envoie à l'administratif. Ils se jouent la balle. [...] C'est-à-dire que lorsque tu travailles avec les élus, le fonctionnaire n'est jamais loin. Et suite aux premières problématiques de zonage, c'est vrai que l' élu a des décisions à prendre, mais ça doit se traduire d'abord dans l'administratif. Ça prend forme dans l'administratif et si les demandes de l'administratif ne sont pas – comment dirais-je- satisfaites, rien ne va se faire. Donc ils étaient rigides.

La rigidité des règlements administratifs a également été vécue par les fonctionnaires de l'arrondissement, qui sont en quelque sorte les garants des normes en vigueur. Tel que mentionné dans le second chapitre, la révision de la réglementation à propos des lieux de culte a eu des incidences importantes sur certaines églises, qui ont été obligées de se relocaliser ou de fermer définitivement. De telles situations étaient délicates pour les responsables religieux impliqués, mais également pour les fonctionnaires en charge des dossiers concernés, comme me l'expliquait un fonctionnaire :

On était un petit peu... c'est sûr que moi je pouvais rien faire, je pouvais pas outrepasser la réglementation non plus, j'étais quand même limité dans mes actions. Et les lieux de culte de leur côté souhaitaient vraiment rester là où ils étaient établis, ils avaient déjà leur communauté, leurs installations, leur aménagement, ils avaient eu beaucoup de mal dans certains cas à trouver leur local donc ils étaient pas prêts à tout remettre en question comme ça pour l'application d'une réglementation puis se dire « bon bien je vais chercher un local conforme ». Donc je dirais que les premiers mois là on a été beaucoup dans cette petite dualité-là de savoir « bon comment on va pouvoir trouver des solutions » parce que c'est ça... Eux de leur côté je comprends tout à fait leurs préoccupations, puis en même temps moi de mon côté bien c'est sûr que je pouvais pas émettre d'autorisation pour un emplacement qui était pas conforme. Donc c'est un peu d'où est venue l'idée à un moment donné aussi d'avoir une vision plus globale, parce que c'était pas le cas d'un ou deux lieux de culte à Montréal-Nord, c'était à plus large échelle.

Au-delà de la rigidité et de la nécessité d'appliquer les règlements en vigueur, les fonctionnaires rencontrés m'ont également expliqué que, vu la complexité de la réglementation, leur rôle consistait souvent à vulgariser son contenu de sorte que les responsables religieux aient toutes les informations nécessaires. Comme l'expliquait un fonctionnaire de l'arrondissement :

Des fois on a eu l'impression qu'on rencontrait les lieux de culte régulièrement puis il y avait pas forcément d'avancement puis qu'on devait... C'est ça c'est que c'est un outil. Le règlement sur les usages conditionnels il est vraiment intéressant au niveau de l'urbanisme, comme je disais, pour traiter des usages où on ne pourrait pas forcément dire que de plein droit, peu importe les conditions, on serait prêts à l'autoriser. Mais que dans certains cas tout dépendant des conditions, on pourrait le permettre c'est un outil qui permet une certaine flexibilité qui est vraiment intéressante entre autres pour les lieux de culte. Mais c'est que c'est vraiment complexe à expliquer et on a souvent dû réexpliquer à plusieurs reprises là aux mêmes lieux de culte. Mais je comprends totalement qu'on ait eu à faire ça parce que c'est... Il y a tellement d'étapes et y'a tellement d'intervenants là-dedans. Nous on prépare la demande, on s'assure qu'elle est complète, qu'elle semble conforme aux critères, ensuite on transmet au comité consultatif d'urbanisme et là le rôle de ce comité-là il est seulement consultatif, donc expliquer que même passer cette étape-là on n'a rien de certain, ensuite de ça on doit passer au conseil d'arrondissement, donc puis là après il faut aussi la demande de permis. Il faut que la demande de permis soit traitée à la division des permis, donc c'est sûr que pour le lieu de culte ça apparaît comme... Ça a l'air d'une montagne infranchissable. Puis on avait l'impression de les décourager quand on leur expliquait ça à chaque fois puis on le réexpliquait un petit peu à chaque rencontre qu'on avait avec eux, mais c'est ça je sais pas si on aurait pu faire autrement en fait. Parce que je pense que l'outil est vraiment approprié, il vient avec une certaine complexité malheureusement, mais bon... C'est même la structure là qui est pas claire des fois.

Cette citation souligne la position délicate dans laquelle se sont parfois retrouvés les fonctionnaires de l'arrondissement au moment d'appliquer les règlements en vigueur, position qui était partagée par un autre fonctionnaire rencontré :

Donc c'est plein de facteurs qui sont à considérer mais c'est ça. Des fois la réponse est négative pis c'est pas nécessairement toujours bien reçu, mais de manière générale ils sont toujours très courtois.

[J'imagine que c'est un vrai casse-tête dans certains cas, ça a l'air un peu compliqué.]

Oui c'est ça, parce que c'est pas « Ah oui c'est autorisé » ou « Ah non c'est pas autorisé ». Tsé... on est sensibles à leurs activités, ils remplissent un certain rôle dans la société, dans la communauté, mais aussi il faut prendre en considération toutes les autres parts de l'arrondissement, pis là bien c'est pas si simple de dire « Ah bien là le taux d'occupation est de 75%. Est-ce que c'est trop ? Est-ce que c'est pas assez ? » Faque c'est jamais noir ou blanc. C'est plus gris, gris foncé ou gris pâle. Puis là bien il faut essayer de le justifier, de donner une approbation ou une désapprobation avec l'information qu'on a. Donc c'est pas toujours facile à évaluer.

Ces deux témoignages soulignent la complexité de la réglementation en vigueur, dans un dossier aux ramifications multiples. Au-delà de l'aspect imposant des règlements concernés, ces propos témoignent également de la fine connaissance, de la part des fonctionnaires, de toutes ces subtilités. En cela, il existe une asymétrie concernant les rapports qu'entretiennent les fonctionnaires et les responsables religieux avec la réglementation en vigueur : « les connaissances des responsables religieux en matière de réglementation municipale et de zonage sont souvent très minces. Seuls les groupes religieux locaux qui appartiennent à des organisations ou à des réseaux sont en mesure de bénéficier de conseils juridiques » (Dejean, 2022a :

32). Comme les deux citations le soulignent, les responsables religieux n'ont pas forcément tous les outils nécessaires pour comprendre les différentes implications de la réglementation. D'un responsable religieux à un autre, la compréhension des dynamiques en présence est plus ou moins aiguës. Il n'est pas rare qu'une négociation soit traversée par cette dynamique asymétrique, comme l'explique Jean Rémy :

Jeu de pouvoir semi-structuré et semi-aléatoire, la négociation est également semi-transparente. En effet, l'information y est inégalement répartie entre les partenaires, même si certaines sont et doivent être communes. L'un des enjeux tactiques est de trouver le bon régime de voilement/dévoilement des informations. Les zones d'incertitude font donc partie de la négociation et constituent des sources de pouvoir [...] (Rémy, 2005 : 82)

Cette sorte d'asymétrie a considérablement teinté les relations qu'ont entretenues les responsables religieux avec les fonctionnaires lors de la consultation publique, puisque les personnes impliquées dans ces négociations ont des compréhensions variables des enjeux en présence. L'idée n'est pas de sous-entendre que les fonctionnaires de l'arrondissement ont profité des lacunes des responsables religieux en ce sens, puisqu'au contraire, les deux témoignages cités à la page précédente reflètent plutôt un souci de leur rendre compte de toutes les informations pertinentes afin de les guider dans la démarche. Seulement, cette asymétrie des rapports à la réglementation constitue un élément structurant de leurs relations qui contribue également à expliquer en partie la frustration de certains responsables religieux :

Façon on a ce genre de relations et c'est *tough* avec la sphère administrative. Pourquoi, parce que eux ils sont permanents. Ils sont pas menacés par le vote. (rires) C'est comme... y'a pas de façon. Y'a une rigidité administrative. Donc ce qu'on faisait c'était de leur demander plus d'ouverture. C'est de leur demander une nouvelle compréhension mais ils étaient pas prêts à négocier. Des fois c'était aussi un contenu de ce que l'ombudsman envoyait à eux. Ils devaient s'assurer que les plaintes qui étaient formulées et qui leur sont rapportées ne soient pas reconduites pour un autre exercice. Donc comme je vous dis, ils sont plus rigides que les élus. Beaucoup plus rigides. Donc on va en haut, on se plaint. On va en bas, on se plaint. Finalement on a pas le choix. On essaie de s'organiser, on demande des rencontres, on parle, on envoie des lettres, etc. Donc c'est un peu ça. Jusqu'à ce que ça bouge. Et des fois ça bouge. Mais ne jamais prendre un échec comme... Comment dirais-je... Comme quelque chose de normal. Des fois... Je sais pas qui instrumentalise l'autre, mais je sais qu'ils sont très liés, l'administratif et le politique.

Cette citation résume bien les différents enjeux des relations qui ont eu lieu entre les fonctionnaires et les responsables religieux lors de la consultation publique : la complexité de la structure administrative, la rigidité de la réglementation et le sentiment de ne pas avoir de levier de négociation. Bien que les fonctionnaires de l'arrondissement aient travaillé étroitement avec les élu·e·s municipaux au démarrage de la consultation publique, il est vrai que par la suite, les élu·e·s se sont surtout chargés des relations publiques tandis que les fonctionnaires se sont occupés de l'encadrement et de l'application de la réglementation (ce

que la citation ci-dessus exprime bien, d'ailleurs). Dans ce contexte, force est de constater que les responsables religieux n'avaient que très peu de marge de manœuvre pour négocier avec les fonctionnaires, puisqu'ils se rencontraient uniquement dans une démarche de demande de permis, dans un cadre très réglementé.

D'ailleurs, lorsque je les ai interrogés sur la pertinence d'avoir des relations avec les responsables religieux, les fonctionnaires m'ont pragmatiquement répondu que d'avoir eu la possibilité d'échanger avec les responsables religieux et le Conseil avait contribué au succès de la consultation publique, mais que des relations prolongées avec eux n'étaient pas nécessaires maintenant que la réglementation était ajustée :

C'est sûr qu'on fait pas des rencontres juste pour se rencontrer. Ultimement, c'est sûr que y'a le conseil d'arrondissement ou de ville où ils peuvent venir se prononcer ou se manifester sur des enjeux. Souvent le conseil d'arrondissement c'est quand même un lieu d'échange qui existe, qui est déjà programmé, donc malgré l'ordre du jour qui est établi du conseil, n'importe qui pourrait se présenter et dire : « moi j'ai tel enjeu » ou « nous on a tel enjeu dans tel secteur ou dans telle situation ». Puis par la suite ça pourra faire l'objet d'une rencontre plus organisée tsé. Donc je pense pas qu'on va faire de rencontre ou que y'a besoin de faire de rencontre si y'a pas de besoin précis ou plus ou moins immédiat à se rencontrer. Donc... Mais c'est ça je pense que le conseil est un bon moyen de pouvoir entamer ou faire connaître leurs opinions et leurs questions.

Comme l'un des fonctionnaires insistait sur cet élément, la consultation publique est une mesure qui a été déployée dans un contexte exceptionnel, afin d'ajuster la réglementation. Depuis l'amendement du règlement relatif aux usages conditionnels, le secteur de l'urbanisme a repris ses activités régulières, dans lesquelles les lieux de culte ne représentent qu'une partie de la tâche :

Pour ce qui est de la sécurité incendie ça relève principalement du SIM. Mais sinon c'est ça, c'est principalement on a l'équipe des permis et inspections qui va se charger justement de faire les inspections, s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux plans, et que la réglementation est respectée. Et c'est eux aussi qui vont émettre le permis. L'urbanisme on est vraiment dans des processus réglementaires plus particuliers, comme le règlement sur les usages conditionnels ou dans les cas où on aurait une modification au règlement de zonage, donc nous c'est ce genre d'intervention là qu'on fait. Les demandes particulières de lieux de culte... on est vraiment plus dans les petits suivis, donc c'est très peu en fait de ma tâche en ce moment. Ça l'a été beaucoup dans le temps où il y a eu l'amendement effectivement puis tout le « avant » et les discussions avec les lieux de culte pour ceux qui souhaitaient soit agrandir, soit régulariser leur usage.

Ainsi, les responsables religieux et les fonctionnaires n'ont plus vraiment de relations depuis la fin de la consultation publique. Cela me ramène au premier élément abordé dans cette section, où j'expliquais que

leurs échanges sont systématiquement orientés en fonction d'une résolution de problème quelconque. Mes données soulignent, qu'en fait, les relations entre eux sont quasi-inexistantes en l'absence de tel problème.

Pour conclure brièvement, les relations entre les fonctionnaires et les responsables religieux dans le cadre de la consultation publique étaient donc parcourues par deux éléments transversaux : leurs négociations prenaient place dans le cadre d'une problématique bien définie, et la complexité de la réglementation impliquait un rapport asymétrique vis-à-vis de celle-ci qui complexifiait la trame de leurs négociations.

3.4 Les relations interreligieuses au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

L'historique du Conseil a été présenté précédemment. Dans la présente section, il sera question d'étudier plus-avant la dimension interreligieuse de ce regroupement, qui est essentielle pour comprendre son mode de fonctionnement et ses relations avec l'arrondissement.

3.4.1 Des relations interreligieuses bien implantées

Tel que mentionné précédemment, le Conseil est né de la volonté de rassembler, autour d'une même table, différents acteurs religieux prêts à entamer un dialogue. Précédant la création de ce Conseil en 2003, des relations entre acteurs religieux avaient tout de même cours dans l'arrondissement :

Il y avait eu à ce moment-là la guerre en Irak. Puis ça créait des problèmes avec les musulmans. Moi j'avais écrit une lettre à la mosquée pas loin pis je leur avais dit que je voulais être ami avec eux autres. Ça les a beaucoup touchés. Puis là ils sont venus. Ils voulaient emprunter notre stationnement, parce qu'il y avait une mosquée pas loin dans ce temps-là, avant qu'elle déménage sur la rue Forest. Puis j'avais dit oui, je m'étais montré accommodant et ça leur avait fait beaucoup plaisir. Faque j'avais déjà des liens avec la mosquée pas loin. » Un curé, anciennement membre du Conseil des leaders religieux

Comme en témoigne la citation de cet ancien membre du Conseil, des relations interreligieuses étaient à l'œuvre dans l'arrondissement avant sa création. Seulement, ces relations étaient le fruit d'initiatives individuelles des responsables religieux. Autrement dit, il n'y avait pas d'instance à Montréal-Nord qui regroupait autour d'une même table les différents acteurs religieux, mais une certaine reconnaissance était malgré tout établie entre eux. Avec la création du Conseil et la tenue de divers évènements de mise au commun, les occasions de rencontres étaient plus fréquentes et ont permis d'organiser et stabiliser les relations interreligieuses au sein de l'arrondissement. C'est du moins ce que m'ont exprimé les responsables religieux rencontrés.

Avant toute chose, il faut rappeler que le Conseil est constitué de personnes qui s'y impliquent sur une base volontaire, ce qui implique aussi que la représentativité des différentes religions au sein du groupe est à l'image des personnes qui y participent. Ainsi, la composition interreligieuse du regroupement est appelée à évoluer en fonction de ses membres et il va sans dire que sa composition a un impact majeur sur les relations interreligieuses de ses membres. Ces dernières sont donc fortement influencées par les affiliations religieuses des membres, et par les rapports individuels qu'entretiennent chacun d'entre eux avec les autres. Les relations interreligieuses du Conseil sont donc particulièrement difficiles à analyser, car elles sont en constante mouvance.

De plus, les membres du Conseil s'y impliquent de manière bénévole. Leur niveau de disponibilité varie ainsi non seulement en fonction de leur intérêt pour la démarche de regroupement, mais est également tributaire de l'emploi du temps des responsables religieux. À ce propos, les membres rencontrés m'ont fait part de différents défis concernant les relations interreligieuses. Le temps que représente cette implication est du nombre. Quelques acteurs religieux m'ont expliqué qu'il s'agissait d'une implication valorisante, quoique par moment éreintante, puisque beaucoup de temps et de ressources individuelles sont investies pour des résultats parfois peu gratifiants en contrepartie. Ce témoignage d'une personne anciennement impliquée dans le groupe résume bien la situation : « Je trouve ça génial, mais ça demande beaucoup d'énergie par exemple. C'est pour ça que je te dis "c'est pas tout le monde qui est intéressé" parce que c'est beaucoup d'énergie. Puis les résultats... On connaît pas toujours les résultats ». Aussi, certains responsables religieux s'impliquent dans des réseaux qui ont préséance, d'une certaine manière, sur le Conseil des leaders religieux. Certaines personnes vont prioriser le réseautage à l'intérieur de leur communauté religieuse même, mais à une échelle nationale. Ainsi, des associations comme Direction chrétienne, la Muslim Association of Canada et l'Association musulmane québécoise comptent parmi leurs membres différents responsables religieux de l'arrondissement. Ces groupes se distinguent du Conseil par l'envergure de leurs ressources et leur dynamisme. Opérant aussi bien à l'échelon local que national (et transnational, dans certains cas), il apparaît manifeste qu'ils ont davantage de moyens pour soutenir les différents groupes religieux qui en sont membres. C'est vraisemblablement une volonté de convivialité et de s'entretenir avec des responsables religieux de l'arrondissement qui motivent ses membres à participer aux rencontres du Conseil qui, pour le moment, n'a pas ce même dynamisme ni ce même type de ressources pour ses membres.

Au-delà des contraintes sous-jacentes à leur implication, les membres du Conseil que j'ai rencontrés entretiennent de bonnes relations. Un respect mutuel est ancré chez chacun d'entre eux, de sorte que les rencontres et les activités sont animées d'une grande convivialité. Les membres viennent d'horizons différents et s'appuient sur des doctrines religieuses qui divergent à plusieurs égards, ce qui ne les empêche

jamais d'en discuter entre eux, au contraire. Au-delà de l'attrait de la convivialité, « [...] l'intérêt pour la connaissance des autres traditions s'allie, en particulier pour les musulmans (et les religions minoritaires), à la satisfaction de voir se réduire la méconnaissance ou les clichés sur sa propre tradition » (Lamine, 2004 : 137). C'est davantage la prise de décision et les orientations normatives qui ont une incidence sur les relations interreligieuses et la cohésion du groupe. En voici deux exemples.

Le premier exemple concerne une discussion animée qui a eu lieu lors d'une rencontre du Conseil des leaders religieux en mars 2023. Lors de cette rencontre, seuls des pasteurs évangéliques étaient présents. L'un des points de l'ordre du jour concernait le chemin Roxham¹⁹ et la vulnérabilité des personnes en situation migratoire. Parmi les personnes présentes, nombreuses étaient celles qui tenaient à ce que le Conseil se mobilise, sur le plan politique, pour exiger une prise en charge de cette problématique de la part du gouvernement provincial. Ces personnes proposaient de rédiger une lettre ouverte, de démarrer une pétition ou encore de participer à différentes manifestations qui avaient lieu à l'époque. D'autres personnes, au contraire, soutenaient que le rôle des responsables religieux dans ce contexte était de sensibiliser leur communauté respective à ce sujet durant les sermons et les activités des églises, et de soutenir les membres de leur communauté qui étaient touchés de près ou de loin par la situation. Ces personnes ne souhaitaient pas s'impliquer sur un plan politique, mettant de l'avant que « ça ne servirait à rien ». Finalement, les responsables religieux présents avaient décidé que les membres du Conseil des leaders religieux pouvaient tout à fait s'engager de manière individuelle dans cette cause, mais que le Conseil lui-même n'adopterait pas de résolution en ce sens. Cet exemple est intéressant puisqu'il illustre une pluralité de postures au sein d'une même affiliation religieuse. Dans le cas présent, il y avait un consensus à propos du fait que le chemin Roxham méritait une prise en charge politique, mais les réactions à emprunter en ce sens divergeaient. Cet exemple illustre également comment, au sein même du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, différentes négociations sont à l'œuvre et sont à prendre en compte au moment d'évaluer ses relations avec d'autres interfaces, comme l'arrondissement. J'aurai l'occasion de revenir sur ces négociations internes en fin de chapitre.

Le second exemple retenu de cette difficulté des membres du Conseil des leaders religieux à s'entendre sur les voies à adopter témoigne de divergences sur deux plans, c'est-à-dire aussi bien sur le fond que la forme. Lors d'un entretien avec un imam de Montréal-Nord, j'ai effectivement constaté que certains sujets de

¹⁹ Le chemin Roxham est une route qui relie les municipalités de Champlain (État de New York, États-Unis) et Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec, Canada). La popularité du chemin auprès des populations migratoires souhaitant s'établir au Canada était porteuse de différents enjeux (sécurité, capacité d'accueil, seuils d'immigration), faisant l'objet de nombreux débats entre Québec et Ottawa. Le gouvernement provincial de François Legault a finalement décidé de fermer le chemin en mars 2023, une décision qui n'a pas fait l'unanimité (Radio-Canada, 2024).

discussion ne faisaient pas l'unanimité au sein des membres du regroupement. Plutôt que de relater la conversation, je préfère la citer directement par souci d'authenticité :

Y'a des choses qu'on est d'accord ensemble et y'a des choses qu'on diverge, mais ça ne change rien. Tu sais, on est quand même des communautés qui se parlent ensemble, qui travaillent ensemble. Jusqu'à date il y a une harmonie, y'a une super harmonie. Mais y'a des choses que... c'est vraiment difficile je pense à accomplir.

[Est-ce que vous avez un exemple en tête?]

Des fois ils parlent sur l'avortement, ils parlent sur beaucoup de choses. Et ça c'est des choses des fois que c'est pas le domaine religieux qui va légiférer dans des choses comme ça. On a des lois, on a un gouvernement, tsé on va pas ouvrir cette porte là au religieux. La religion elle est là pour encadrer les gens, elle est là pour soutenir les gens et elle est là pour donner des choix aux gens mais pas pour légiférer. Des choses comme ça... Je peux donner mon avis sur un avortement, mais je peux pas légiférer. [...] Quand je suis là et qu'ils abordent ça je donne même pas mon avis parce que c'est mon avis, je le garde pour moi. Ils évoquent beaucoup l'effet de la pornographie sur les jeunes, et est-ce qu'il y aurait une manière de régler ça et tout. Mais ça aussi je pense que c'est quasiment impossible. C'est pas facile d'aller attaquer la porn devant la justice. C'est une compagnie multinationale, ils ont le pouvoir. Je pense pas que le gouvernement sera capable de faire quoique ce soit dans ça. Alors c'est des choses comme ça il faut que ça se travaille à la maison, pas à l'extérieur de la maison. Alors y'a des petites choses comme ça qu'on ne partage pas, mais bon. C'est comme je te dis, c'est chacun son avis. Y'a des domaines comme le truc de zonage, la sécurité... beaucoup de choses qu'on partage.

Ce témoignage est très intéressant parce qu'il opère un rapprochement important entre la conception du rôle du Conseil et la conception, plus générale, de la place de la religion dans la société et la prise de décision politique. Un peu comme les pasteurs qui considéraient que le chemin Roxham n'était pas de leur ressort dans l'exemple précédent, cet imam compartimente ce qui est du ressort religieux de ce qui ne l'est pas. Cet extrait témoigne encore une fois d'une sorte d'affrontement entre deux conceptions du rôle du Conseil de la part de ses membres : celles-eux qui perçoivent le Conseil comme un lieu neutre, d'échanges (comme l'imam cité ci-dessus), et celles-eux qui perçoivent le Conseil comme un moyen de regrouper les causes et de faire valoir les enjeux religieux de manière unifiée. Ces deux représentations du rôle du Conseil n'évoluent pas en vase clos et cohabitent au contraire depuis la fondation du regroupement. Comme je l'argumenterai dans les prochaines pages, la consultation publique correspond surtout à un moment qui a cristallisé ces deux postures au sein du regroupement.

3.4.2 Les relations interreligieuses en trois temps

Dans les prochaines pages, je détaillerai les relations interreligieuses du regroupement dans le cadre de la consultation publique, qui correspond à un moment charnière pour le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Pour ce faire, j'ai identifié trois « temps » de ces relations, qui correspondent aux périodes avant la consultation, durant la consultation, et après celle-ci.

3.4.2.1 Avant la consultation publique

Il m'est difficile de relater de manière exhaustive les relations interreligieuses qui ont précédé la consultation publique, puisque le regroupement est actif depuis de nombreuses années et que ma recherche prend place subséquemment au déroulement de cette dernière. Cependant, selon les témoignages des responsables religieux rencontrés, les relations interreligieuses étaient conviviales. Tel qu'illustré dans la présentation du regroupement, le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord a fait beaucoup depuis sa fondation. Par le biais d'activités ouvertes au grand public et de nombreuses rencontres à l'interne, les occasions d'échanges entre ses membres étaient fréquentes. On ne m'a pas relaté d'incident entre différentes affiliations religieuses, me mentionnant au contraire à plusieurs reprises que le respect et la solidarité animaient les rencontres.

Ce sont ce respect et cette solidarité qui ont permis au Conseil des leaders religieux de se mobiliser et se serrer les coudes au début du processus de révision du zonage des lieux de culte. Lorsque les responsables religieux ont été approchés par l'arrondissement pour participer à la consultation publique, leur réflexe a été unanimement de se mobiliser, vu l'ampleur des enjeux concernés. Le Conseil des leaders religieux a notamment été précieux, pour l'arrondissement, au moment de faire circuler l'appel pour la première séance d'information qui a lancé la consultation. L'un des objectifs de cette dernière était, notamment, de sensibiliser les responsables religieux quant aux normes de sécurité à respecter, un élément qui a été reçu avec sérieux unanimement. Ce sont davantage les considérations relatives au zonage des lieux de culte qui se sont tranquillement taillé une place au cœur des relations interreligieuses. Au démarrage de la période de consultation, il y avait un consensus entre eux à l'effet que « c'était important [de participer à la consultation] parce qu'on dépend de l'arrondissement. Les lieux de culte dépendent de l'arrondissement pour le zonage, pour plein de choses » comme me le disait un membre du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Il y avait donc une ouverture à participer à cette démarche, mais une ouverture teintée d'une certaine réserve, particulièrement chez les responsables religieux dont le lieu de culte avait un statut non-réglementaire. D'un point de vue extérieur, je constate justement que le déclenchement de la consultation publique correspond à un point de bascule dans la ligne du temps du Conseil, puisqu'elle a induit une distinction de statut, au sein de ses membres, entre ceux qui étaient réglementaires auprès de l'arrondissement et ceux qui ne l'étaient pas. Cet élément m'emmène au second temps des relations interreligieuses dont il est question dans ce mémoire, c'est-à-dire le « pendant ».

3.4.2.2 Pendant la consultation publique

Effectivement, après une période de solidarisation importante de la part des responsables religieux dans les premiers temps de la consultation, rapidement la problématique s'est circonscrite aux seuls responsables

religieux dont les permis n'étaient pas réglementaires. Les membres catholiques et musulmans du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord ont vite identifié qu'ils n'étaient pas ciblés par cette problématique, comme les différents extraits ci-dessous le démontrent.

Les églises catholiques de l'arrondissement, qui précèdent l'implantation même du règlement de zonage de l'arrondissement, avaient déjà un permis réglementaire et n'étaient pas concernées par les discussions de permis de la consultation publique :

Mais quand on est tombé dans la politique finalement, moi ça m'intéressait moins de toute façon. Puis ça intéressait moins les musulmans, parce que nous on est corrects, on a pas de problème avec la ville je veux dire.

[J'imagine que comme les églises catholiques sont bâties depuis très longtemps, vous avez des droits acquis?]

Oui des droits acquis, c'est ça. On est dans le bon zonage, bien c'est des zonages qui ont été faits pour nous. À ce moment-là ils faisaient ce zonage-là en fonction de l'église.

De même, les mosquées de l'arrondissement étaient déjà réglementaires en ce qui concerne le zonage. À court terme, les imams ne se sont pas sentis visés par les démarches de l'arrondissement :

Il y avait beaucoup de personnes qui avaient des lieux illégaux. Et ils (l'arrondissement) voulaient donc pas sanctionner, mais nous aider à régulariser tout ça en fait. Et c'est pour ça en fait qu'ils nous avaient appelé. Mais nous, à l'époque, notre mosquée elle était déjà régularisée aux normes.

Nous ça fait quand même une vingtaine d'années et même plus que ça que l'institution a son permis d'exister et tout alors y'a pas de problème. Sauf comme je t'ai dit la communauté elle est en pleine croissance, y'a beaucoup de fidèles. Et des lieux comme ça ils sont quasiment trop petits pour la communauté et pour les activités qu'on fait, alors je pense qu'à un moment donné il va falloir trouver une solution pour le zonage pour qu'on puisse changer de place pour trouver un lieu plus grand, un local plus grand que ça qui va servir pour la communauté.

Alors que la consultation publique battait son plein, les discussions du Conseil se sont beaucoup axées sur le sujet des permis et des lieux de culte. Cela a eu des incidences considérables sur les relations interreligieuses au sein du regroupement, comme ce témoignage d'un curé anciennement impliqué le souligne :

Puis finalement à la fin, dans les deux dernières années avant que je parte, là ça commençait à... La problématique était trop concentrée selon moi sur les locaux des églises évangéliques... Ce qui fait que peut-être que les musulmans ont débarqué à cause de ça, c'était plus des projets comme on faisait avant.

Afin de situer un peu ce témoignage, je tiens à préciser que le départ de cette personne du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord n'est pas dû au fait que le sujet des lieux de culte évangéliques prenait trop de place, mais bien parce qu'il a été réaffecté dans une autre paroisse (en dehors de Montréal-Nord) en 2020. Il faut également mentionner que certaines personnes du Conseil qui ne sont pas concernées elles-mêmes par une problématique de permis avec l'arrondissement n'ont pas modifié leur implication au sein du regroupement pour autant. Effectivement, beaucoup de pasteurs sont demeurés impliqués tout au long de la consultation, dans un élan de solidarité qui se rattache en partie par leur affiliation religieuse. Concernant le fait que les musulmans soient « débarqués » des rencontres et des activités du regroupement, j'aurai l'occasion d'y revenir dans un moment.

Maintenant, du point de vue des responsables religieux qui étaient concernés par une révision de leur statut auprès de l'arrondissement, cette période a été vécue différemment, et pour cause. Comme cela a été mentionné précédemment, les démarches pour obtenir ou régulariser un permis de lieu de culte sont souvent fastidieuses à mener, malgré l'accompagnement de la part des fonctionnaires de l'arrondissement. Ainsi, un pasteur que j'ai rencontré me disait que « c'est comme s'ils (l'arrondissement) nous disait « le permis est devenu une question de survie ». Dans ce contexte, les pasteurs se sont solidarisés et se sont partagé les détails de leurs parcours respectifs dans le cadre des réunions du Conseil des leaders religieux et au-delà. D'ailleurs, si les catholiques et les musulmans de l'arrondissement ont rapidement saisi que leurs lieux de culte n'étaient pas concernés par la démarche de l'arrondissement, ce n'est pas non plus passé inaperçu aux yeux des pasteurs qui vivaient la situation inverse. Le témoignage de ce pasteur évoque bien cet enjeu :

C'est comme s'il y avait une ligne entre ceux qui ont la difficulté de se localiser ou de rendre l'église conforme aux exigences de l'arrondissement, puis à côté il y a ceux qui peuvent déjà évoluer dans leurs activités? Est-ce que ça crée une division à l'intérieur du conseil?

Alors pas une division, mais je préfère parler de manque d'intérêt. Il y en a qui ont plus d'intérêt que d'autres. Mais il y en a aussi qui ont des permis et qui ont de l'intérêt pour ce mouvement. Parce qu'ils ont été les victimes pendant des années du manque d'ouverture de la ville et maintenant c'est une cause qu'ils portent dans leur cœur. Mais oui, il en est qui se distancent de tout ça.

Il est cependant intéressant de constater que cette personne nuance de manière importante le terme de « division » que j'avais employé spontanément comme question de relance lors de notre rencontre, et qu'il jugeait trop fort pour décrire la situation. Son témoignage, qui reconnaît certes le « manque d'intérêt » de certains membres pour la problématique des lieux de culte, met également de l'avant le fait qu'une forme de solidarité prédomine. La consultation publique correspond à un moment de manque d'unité plus important que d'ordinaire au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, mais on ne peut pas parler pour autant de division entre ses membres.

3.4.2.3 Après la consultation publique

C'est ce qui me mène à aborder le troisième temps de la consultation publique, soit « l'après ». Au sortir de ce processus qui s'est échelonné sur trois ans, les activités du Conseil se font rares. En fait, durant mon terrain de recherche, j'ai assisté à des rencontres entre les membres, mais je n'ai pas eu l'occasion d'observer une activité comme celles qui étaient organisées avant la consultation publique. Cela s'explique en partie par ce manque de cohésion au sein des différents membres, puis en partie par la pandémie de Covid-19 qui a mis sur la glace différentes initiatives. La pandémie correspond à un moment où les responsables religieux se sont retrouvés, comme tout le monde, à jongler avec des situations imprévues et délicates dans certains cas. Les responsables religieux rencontrés m'ont expliqué que la pandémie avait frappé durement leur communauté respective, notamment les aîné·e·s de l'arrondissement. L'isolement social dans lequel ont été plongés plusieurs familles de l'arrondissement, surtout dans les secteurs plus défavorisés, ont également engendré différents défis. Dans un tel contexte, les priorités des responsables religieux n'étaient pas aux discussions interreligieuses et ils se sont concentrés sur d'autres pans de leurs responsabilités.

Depuis que la pandémie s'est apaisée, les rencontres entre les membres ont donc repris. Tel que mentionné précédemment, il n'y a plus de catholique qui siège sur le Conseil et les musulmans se font rares aux rencontres, ce qui modifie considérablement les relations interreligieuses au sein du regroupement. Les personnes que j'ai rencontrées ne m'ont fait part d'aucune tension entre eux, toutes affiliations religieuses confondues. J'ai cependant noté une déception chez certains d'entre eux, à l'effet que le Conseil n'a plus la même cohésion interne qu'avant, ni la même présence en termes d'activités organisées. Ces deux témoignages de membres du Conseil des leaders religieux illustrent cette nouvelle dynamique :

Non. Entre leaders religieux y'a pas de tensions, bien pas de tensions que je peux vivre, moi de mon point de vue. Parce qu'au fond ils sont tous au même niveau, en train de chercher des choses. Non. Je le sens pas, si ça existe je le sens pas.

[Et puis au niveau donc des fonctions du Conseil des leaders religieux maintenant, est-ce qu'il y a encore un désir de s'impliquer dans la communauté? Ou de revenir un peu aux activités d'avant?]

Y'a un désir oui. Puis je le rappelle régulièrement, mais je suis pas seul. On le ramène régulièrement dans l'ordre du jour.

Y'a pas une dynamique conflictuelle non. Ça n'existe pas, ou du moins je n'ai jamais repéré et je ne vois pas pourquoi il y en aurait. Mais n'empêche pas que le permis demeure quelque chose de structurant pour la dynamique du Conseil, c'est une question de survie.

[Puis au niveau de la composition du Conseil, moi j'ai compris qu'avant il y avait aussi des catholiques et des musulmans? Là maintenant les musulmans participent plus tellement aux activités, ou très rarement?]

Pas aussi... Pas autant qu'avant.

[Qu'est-ce qui explique ça selon vous?]

Bien ils ont leur permis! (rire) Ils ont leur permis... N'oublie pas il y a beaucoup d'élus musulmans. Même dans l'arrondissement. Donc est-ce que ça leur procure un levier supplémentaire pour mieux négocier avec la ville je ne sais pas, je n'ai pas les moyens de savoir. Mais ce que je sais c'est que plusieurs ont leur permis, et d'autres sont en voie de l'avoir et ils ont d'autres façons aussi de négocier. Tu vois? Donc le conseil n'est pas un lieu exclusif pour porter leurs revendications. Donc ils sont capables de le formuler eux-mêmes, de l'articuler et d'obtenir des résultats. C'est ça.

Ce dernier témoignage d'un pasteur impliqué dans le Conseil est révélateur de plusieurs enjeux au niveau des relations interreligieuses. Effectivement, si les musulmans se sont faits rares aux rencontres ces dernières années, il serait exagéré de dire que c'est seulement en raison de la question des permis. Il faut d'une part insister sur le fait qu'il y a depuis quelques années une sur-représentation des membres évangéliques au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Cela s'explique par le contexte religieux de l'arrondissement, où les églises protestantes sont très nombreuses et dynamiques. Cela a pour effet d'orienter les discussions vers des enjeux vécus par les pasteurs, indépendamment des discussions à propos du zonage et des permis de lieux de culte. D'autre part, certaines rencontres du Conseil ont parfois lieu les vendredis en fin d'après-midi, ou encore durant le Ramadhan : les plages horaires ne sont pas toujours optimales au moment de favoriser leur participation. Cependant, lorsque je les ai interrogés à ce sujet, les musulmans me faisaient part de rapports tout à fait conviviaux avec les différents acteurs religieux de l'arrondissement :

Y'a jamais eu de problème, moi les pasteurs ici sont mes amis, je les connais, ils me connaissent, quand on se rencontre on passe des beaux moments à rire. Y'a jamais eu de conflits. On a jamais abordé vous savez des questions comme « toi t'es musulman, moi je suis chrétien ». On a jamais eu ce problème-là. On a toujours eu un respect mutuel, toujours une fraternité et nous on a conscience que la religion elle est là pour réunir. Pas pour diviser. Et la religion n'a jamais été un mobile de diviser les gens non. La religion a été un mobile de réunir les gens et encadrer leur vie, et je pense les pasteurs aussi ils ont compris ça et c'est ça qui a fait qu'aujourd'hui à Montréal-Nord on vit dans cette harmonie. Et je pense qu'on a jamais entendu ni dans les médias ni sur le terrain que y'avait un conflit entre les musulmans et les chrétiens à Montréal-Nord. Tsé Montréal-Nord c'est un exemple de ce côté-là, un exemple qui doit être suivi par tous les arrondissements. [...] C'est aussi le but du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. Et je pense qu'il y a une harmonie de ce côté-là aussi. On a jamais eu de problème, on se parle, on se visite.

Ainsi, les personnes qui participent régulièrement aux rencontres du Conseil m'affirment qu'il s'agit d'un regroupement qui est aujourd'hui essentiellement composé de pasteurs évangéliques, tandis que les musulmans semblent toujours intéressés par cette initiative interreligieuse. Comment expliquer cela? C'est ce qui fera l'objet de la dernière section de ce chapitre.

3.4.3 Des négociations internes

La recherche que j'ai menée auprès du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord me mène à identifier que les relations interreligieuses sont traversées par des dynamiques de négociations à propos de son rôle qui peuvent parfois mettre à l'épreuve sa cohésion interne. Ce témoignage d'un pasteur de Montréal-Nord résume bien cette idée :

Les églises qui s'y intéressent (au Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord) c'est compte tenu de leurs intérêts pour le zonage, puisque c'est une problématique qui nous concerne tous. Mais en même temps, les églises conservent leur autonomie, puisque le Conseil des leaders religieux n'est pas une instance régulatrice. Elle n'est pas une instance d'encadrement. C'est par consentement qu'on décide de venir là-dedans, y'a pas de mécanisme je dirais « sanctionnaire » dans la mesure où certaines personnes ne souhaiteraient pas intégrer le conseil. Y'a rien de tout cela. Chaque tout le monde garde son autonomie, même ils sont très autonomes puisqu'il arrive que certaines personnes aient des contacts directs avec l'arrondissement. Donc ils peuvent se passer au besoin des considérations que le Conseil des leaders religieux est en train de faire valoir devant eux. Donc y'a tout ça qui fait en sorte que l'autonomie reste l'aspect structurant de nos rapports entre nous et avec l'arrondissement. Donc on aurait souhaité être beaucoup plus liés, et là on pourrait articuler ce que j'appellerais un meilleur rapport de force. Pour négocier, il faut un rapport de force. Et ce rapport de force, c'est le nombre. Nous sommes nombreux, mais ça prend qu'on s'organise. Et c'est pas tout le monde qui a de l'intérêt.

Plusieurs exemples abordés dans ce chapitre ont effectivement mis en relief différentes conceptions des responsables religieux tant qu'au rôle du regroupement, et même différentes configurations de ces conceptions. Toujours en utilisant mes entretiens comme principale source, cette dernière section détaillera d'abord les deux rôles majeurs du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord, avant de m'attarder ensuite sur la hiérarchisation de ces derniers chez les membres rencontrés.

Le premier rôle identifié est celui d'une table interreligieuse qui répond à un besoin de convivialité, entendu ici comme l'importance « de se connaître » (Lamine, 2004 : 137). C'est un rôle qui émerge chez la plupart des responsables religieux rencontrés, qui y voient une grande pertinence. Ce rôle de convivialité transparaît par exemple dans les activités qui sont organisées depuis une vingtaine d'années par le Conseil, qui permettent à ses membres de s'engager dans une démarche interreligieuse et interculturelle. Ce rôle répond, en quelque sorte, au besoin des responsables religieux de s'engager dans une démarche de vivre-ensemble mutuelle, qui est d'ailleurs au centre de leur mission. Parmi les exemples que j'ai abordés tout au long de ce chapitre, plusieurs ont illustré ce rôle : les différentes activités organisées au fil du temps par le regroupement, les témoignages des responsables religieux qui marquent leur intérêt et même leur attachement à cette initiative, la « tradition » d'inviter les différents responsables religieux et élus de l'arrondissement aux activités des différents lieux de culte, etc.

Le second rôle du Conseil que j'ai identifié correspond à un engagement sur le plan politique. En effet, à différentes reprises depuis sa création, ce regroupement s'est positionné sur des enjeux à l'échelle de l'arrondissement qui relèvent de la politique avant de relever de l'interreligieux ou de la convivialité. L'historique des échanges entre les élu·e·s et le Conseil, réalisé précédemment, a souligné différentes occasions qui permettent d'illustrer ce rôle joué par le regroupement interreligieux à l'échelle de l'arrondissement, et même au-delà. Ainsi, la lettre envoyée à la ministre Beauchamp concernant l'éducation à la sexualité des jeunes dans le programme scolaire témoigne de l'engagement normatif que prend à l'occasion ce regroupement. De même, la consultation publique à propos de la réglementation des lieux de culte témoigne de l'intérêt marqué de plusieurs membres à s'engager dans une joute de négociations avec les acteurs municipaux, ce qui reflète aussi le rôle politique du regroupement. Au fil du temps, l'arrondissement semble avoir fait du Conseil une interface en ce qui concerne les questions religieuses, mais le processus d'ajustement du Règlement relatif aux usages conditionnels démontre que cette reconnaissance a des implications politiques concrètes. À ce titre, le rôle politique du Conseil semble se traduire par un besoin, de la part de ses membres, de visibiliser leur existence auprès des autorités locales.

3.4.4 Les différents rôles du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord

C'est ce qui me mène aux différentes priorisations du rôle du Conseil au sein des membres du regroupement. En discutant avec eux à propos des différents thèmes de mon guide d'entretien, j'ai réalisé que ces rôles étaient calibrés de différentes manières entre eux. Ainsi, certains membres mettent davantage de l'avant l'aspect interreligieux du regroupement. C'est le cas des deux imams que j'ai rencontrés, qui semblent avoir un intérêt sincère pour ce que le Conseil permet en termes d'échanges et de convivialité à l'arrondissement. Les propos de l'imam cités à la page 82 illustrent bien cet intérêt d'entretenir « l'harmonie » entre les différentes religions présentes à l'arrondissement. De même, l'exemple de l'imam qui se positionnait contre le fait que le Conseil s'implique dans des dossiers de droit à l'avortement et d'encadrement de la pornographie atteste, dans une moindre mesure, de ce manque d'intérêt pour une prise en charge politique. Il faut également mentionner que les imams rencontrés m'ont expliqué qu'ils sont impliqués dans plusieurs réseaux qui opèrent à des échelons locaux, mais également nationaux et transnationaux. Ce besoin d'affiliation et de réseautage qui peut s'avérer utile en contexte politique est peut-être comblé par d'autres instances que le Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. On se souviendra de la citation d'un pasteur (p.81) qui mentionnait que les musulmans de l'arrondissement semblaient avoir leurs propres « leviers » pour négocier avec les élu·e·s. Je n'ai pas été en mesure de vérifier l'exactitude de cette information auprès des imams rencontrés, puisque l'enjeu des lieux de culte qui était au centre de mes préoccupations de recherche ne faisait pas partie de leurs échanges courants avec l'arrondissement. Je remarque tout de même,

chez les imams que j'ai rencontrés, que l'intérêt du Conseil ne réside pas dans son potentiel politique, mais bien dans son potentiel interreligieux.

À l'inverse, plusieurs pasteurs évangéliques semblent accorder une priorité au rôle engagé du Conseil. Il faut rappeler que les églises évangéliques sont les plus nombreuses au sein de l'arrondissement, ce qui fait en sorte que les pasteurs sont nombreux à s'impliquer dans le regroupement. Parmi les situations abordées dans ce chapitre qui illustrent cette préférence, on peut penser aux pasteurs qui souhaitaient s'engager dans l'espace public pour exiger une action de la part du gouvernement provincial concernant le chemin Roxham. À sa manière, la consultation publique à propos de la réglementation des lieux de culte en constitue également un exemple. Le fait que les lieux de culte évangéliques soient les plus concernés par les enjeux de zonage a eu pour effet de diriger la problématique de la consultation sur une réalité qui n'était pas partagée par l'ensemble des membres du regroupement interreligieux. Cela a fait en sorte que les rencontres du Conseil sont devenues des espaces de discussions et de partages d'expériences entre les pasteurs. En ce qui concerne les relations interreligieuses des différents membres, la consultation publique semble même avoir désintéressé les responsables religieux qui accordaient et accordent toujours une préférence au rôle convivial du Conseil.

Il faut finalement mentionner que chez certains membres, ces deux rôles semblent équivalents. Effectivement, ma participation aux rencontres entre les membres m'a permis de remarquer que certaines personnes ne s'engageaient pas forcément davantage dans l'une ou l'autre des voies. Il faut d'ailleurs se souvenir, encore une fois, que je n'ai pas rencontré l'ensemble des responsables religieux de l'arrondissement. De plus, puisque mes outils méthodologiques et ma démarche de recherche étaient particulièrement orientées vers les relations entre le Conseil et les membres de l'arrondissement en ce qui concerne les règlements afférents aux lieux de culte, mes données ne peuvent couvrir l'ensemble des thèmes. Autrement dit, ma recherche n'était pas pensée, au départ, pour aborder les représentations du rôle du regroupement interreligieux par ses membres. Il s'agit d'un élément qui est apparu au moment de l'analyse de mes données, puisque des positions variées se sont détachées des différentes situations que m'ont relatées les responsables religieux.

En cela, je me demande si la démarche de révision de la réglementation concernant les lieux de culte n'a pas tout simplement visibilisé des dynamiques de négociations qui étaient présentes, à l'interne, depuis la fondation même du regroupement. Il faut effectivement souligner à grands traits que les relations interreligieuses sont, elles aussi, négociées. Au même titre que celles que les responsables religieux

entretiennent avec les élu·e·s et les fonctionnaires de l'arrondissement, la prise en compte de ce facteur permet d'étudier les positionnements et les orientations du regroupement dans toute leur complexité.

3.5 Conclusion partielle : autant de relations, autant de négociations

Dans ce chapitre, je me suis intéressée aux différentes déclinaisons qui composent la toile des relations à l'œuvre dans l'arrondissement Montréal-Nord à propos des lieux de culte. J'ai ainsi débuté par un rappel important concernant les relations entre élu·e·s et fonctionnaires de l'arrondissement qui, loin d'évoluer en vase clos dans leurs sphères politiques et administratives respectives, travaillent souvent de concert, contribuant tous deux à façonner les politiques municipales (Fourrot, 2009 : 642). Les relations entre ces derniers s'articulent de manière pragmatique, en fonction des sujets qui nécessitent que le politique s'allie à l'administratif.

J'ai ensuite détaillé les relations entre les élu·e·s de l'arrondissement et les membres du Conseil, qui sont indissociables de l'enjeu électoral. Toutefois, les relations se traduisent aussi par une volonté de la part des responsables religieux de visibiliser leur travail auprès des personnes en situation de pouvoir. Dans le cas de la consultation publique et des discussions à propos du zonage des lieux de culte, j'ai démontré que le niveau de succès des négociations dépendait fortement de l'affiliation religieuse des responsables religieux et du statut réglementaire ou non-réglementaire des lieux de culte de ces derniers.

De même, dans la section subséquente, j'ai démontré que les relations entre les responsables religieux et les fonctionnaires de l'arrondissement sont impossibles à généraliser puisqu'elles dépendent du permis de chaque lieu de culte. Les responsables religieux qui n'avaient pas de permis réglementaire ont été emmenés à développer des relations avec les fonctionnaires, à la différence des responsables religieux qui n'étaient pas concernés par cette problématique. Autrement dit, les relations se nouent ici en fonction de la nécessité de pallier une problématique bien définie, et les fonctionnaires voient peu d'intérêt à l'idée d'entretenir des relations, tout comme les acteurs religieux d'ailleurs.

Dans la troisième section de ce chapitre, j'ai finalement démontré que le processus d'ajustement de la réglementation concernant les lieux de culte a eu des effets considérables sur les relations interreligieuses du Conseil. Effectivement, j'ai démontré que le processus consultatif avait instauré une distinction au sein des membres du Conseil entre ceux qui avaient un statut réglementaire et ceux qui avaient un statut non réglementaire auprès de l'arrondissement. En étudiant trois temps de cette consultation publique puis en m'attardant aux négociations à l'œuvre à l'intérieur du regroupement, j'en suis venue à identifier que la consultation publique permettait d'observer différentes conceptions du rôle du Conseil qui font elles-mêmes

l'objet de négociations entre ses membres. La consultation publique semble avoir eu pour effet de visibiliser puis de cristalliser, en quelque sorte, cette dynamique qui était à l'œuvre de manière plus diffuse auparavant, ayant comme résultat d'ébranler la cohésion entre les membres du Conseil encore aujourd'hui, bien après la fin du processus.

3.5.1 Retour sur les hypothèses

Cela me mène à revisiter les deux hypothèses élaborées au début de ma recherche et présentées au premier chapitre. Dans la première, je formulais l'idée que les acteurs religieux qui prenaient part aux activités du Conseil étaient surtout motivés par un désir de représentation politique. Or, le travail de recherche effectué depuis m'amène à nuancer cette idée. Si la dimension politique et engagée intéresse effectivement plusieurs membres du Conseil et que l'implication de plusieurs d'entre eux lui est connexe, les données collectées soulignent également à grands traits l'importance de l'interreligiosité et de la convivialité pour ses membres. L'analyse des relations interreligieuses du Conseil, réalisée dans ce chapitre, identifie justement la période du processus consultatif comme un moment de négociations internes important entre ces différentes conceptions du rôle du Conseil.

Dans la seconde hypothèse, j'avais l'idée que les conceptions de la laïcité orientent les relations entre les acteurs religieux et municipaux de l'arrondissement, en partant du principe que ces relations ne peuvent faire fi des nombreuses discussions de société qui ont cours à propos de la laïcité. À la lumière des entretiens réalisés, cette hypothèse se trouve partiellement infirmée. En effet, s'il est vrai que la laïcité se dessine en quelque sorte comme la trame de fond sur laquelle prennent place les relations entre les acteurs religieux et municipaux, elle ne semble pas orienter particulièrement ces dernières. En fait, la laïcité ne se présente pas comme un facteur déterminant à partir duquel se nouent leurs échanges. Les acteurs religieux rencontrés faisaient surtout référence à la laïcité pour témoigner d'un sentiment de manque de reconnaissance, de la part de l'arrondissement, de leur rôle dans la société. C'est tout particulièrement le cas des acteurs religieux de groupes minoritaires, qui ressentent le besoin de se tailler une place dans les bonnes grâces de l'administration municipale, comme cela a été expliqué précédemment.

Du côté de l'arrondissement, les fonctionnaires rencontrés m'ont tout simplement expliqué que la laïcité n'était pas de leur ressort et qu'elle n'intervenait pas dans leurs relations avec les acteurs religieux. Dans le cadre de leurs fonctions, les conseillers à l'aménagement accompagnent les acteurs religieux dans la préparation de leur dossier pour une demande d'occupation d'une zone donnée. Dans le cadre d'une demande de permis pour un usage conditionnel, la décision d'accorder un permis ne revient pas aux

fonctionnaires, mais plutôt aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)²⁰ et au Conseil d'arrondissement, comme l'expliquait ce fonctionnaire de l'arrondissement :

Les lieux de culte peuvent déposer une demande d'usage conditionnel. Ils doivent présenter différents documents, des études de stationnements, de circulation, présenter des plans, voir où sont les ouvertures, où sont les lieux de rassemblements, pour être sûr qu'il y ait pas de conflit par exemple avec les usages des environs. Puis par la suite, c'est présenté devant un comité consultatif d'urbanisme qui est composé de citoyens et d'élus. Puis ensuite c'est le conseil d'arrondissement qui autorise ou qui refuse, ultimement, le projet.

Ainsi, les relations entre les fonctionnaires et les acteurs religieux ne sont pas teintées par des enjeux relatifs à la laïcité. Enfin, du côté des élus, on insiste plutôt sur le fait que la laïcité n'est pas du ressort du palier municipal :

Il y a pas d'enjeu sur la laïcité nécessairement, parce que tout va bon train avec l'arrondissement donc ça n'a jamais été une question vraiment pour l'arrondissement et les leaders religieux. Les paris se respectent. Et on essaie toujours de les sensibiliser pour leur dire ce qui n'est pas de notre ressort aussi. C'est important. Parce que des fois ils peuvent penser que nous on peut faire telle chose, etc., mais si ça revient à Québec, bien on va leur dire de contacter le bureau de la députée provinciale. Comme nous ce n'est pas notre palier, on ne peut rien y faire.

Concrètement, dans les opérations quotidiennes de l'administration municipale, la laïcité n'intervient que très rarement dans les relations entre les acteurs religieux et les élu·e·s. Ce sont souvent les interventions d'une tierce partie qui peuvent susciter des débats à son propos. Par exemple, lors d'un Conseil d'arrondissement en 2022, une citoyenne avait pris la parole pour questionner la mairesse de l'arrondissement, Christine Black, quant à sa participation à un webinaire interreligieux auquel participait aussi l'Église de scientologie, qualifiée de secte par la citoyenne en question. La mairesse avait alors répondu : « Oui, l'État est séparé du religieux, mais en même temps, plusieurs citoyens participent à des activités dans les lieux de culte. Pour moi, c'est important d'y être pour être à l'écoute de leurs préoccupations » (Lebel, 2022). Au-delà de Montréal-Nord, cette citation exprime bien le jeu d'équilibriste que doivent réaliser les administrations municipales à l'heure actuelle, qui représentent des populations pour lesquelles la laïcité est tout sauf consensuelle. Par exemple, les célébrations de l'Aïd-al-Adha au parc des Hirondelles en juin 2024 ont suscité l'indignation de plusieurs citoyen·ne·s qui percevaient l'utilisation d'un lieu public comme une atteinte à la laïcité. La mairie de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, qui avait

²⁰ « Les CCU sont composés de personnes élues et de personnes qui résident dans l'arrondissement. Pour en faire partie, il est souhaitable d'avoir des connaissances en urbanisme, en architecture ou en aménagement du territoire. Le nombre de membres, le mode de sélection et la durée du mandat varient selon l'arrondissement. » (Ville de Montréal, 2023).

été avertie de l'utilisation du parc par la communauté musulmane du quartier, a reçu à cet effet plus d'une dizaine de plaintes (Bongiorno, 2024). Tout récemment, l'utilisation d'une image affichant une femme voilée sur une pancarte souhaitant la bienvenue à l'entrée de l'hôtel de ville de Montréal a provoqué une réflexion d'envergure sur la neutralité de l'hôtel de ville et sur la symbolique de ce signe religieux. Les événements ont pris la tournure d'une polémique et des groupes comme le Mouvement laïque du Québec, l'organisme Pour les droits des Femmes et l'Association des femmes iraniennes de Montréal ont pris la parole publiquement pour exiger son retrait (Fakhravar, 2024), critiquant au passage ce choix de la part de l'administration de la mairesse Valérie Plante.

À l'heure actuelle, les élu·e·s se retrouvent dans des situations où ils·elles doivent concilier des postures divergentes quant à la visibilité de la religion dans les espaces publics, en lien avec la laïcité qui agit dorénavant comme une valeur constitutive de la nation québécoise (Chéné, 2024 : 5). Cet élément ne s'est tout simplement pas imposé comme un facteur majeur des relations entretenues avec les acteurs religieux rencontrés à Montréal-Nord. Pour autant, différents exemples (comme ceux cités ci-dessus) marquent l'intérêt de se questionner plus avant sur les rapports qu'entretiennent les administrations municipales avec la laïcité. C'est, justement, ce qui fera l'objet de ma recherche doctorale.

3.5.2 Les limites de la recherche

Si cette recherche atteste de la pertinence de travailler sur la régulation de la diversité religieuse à l'échelon local et qu'elle souligne l'importance de considérer les relations entre les acteurs religieux et municipaux concernés par celle-ci, elle comporte aussi quelques limites. D'abord, ma démarche intervient *a posteriori* des événements étudiés. Pour cette raison, je n'ai pas assisté aux séances d'information et aux rencontres du comité de suivi qui se seraient révélées des mines d'or en matière d'éléments d'analyse.

Ensuite, je n'ai pas rencontré l'ensemble des responsables religieux, des fonctionnaires et des élus de Montréal-Nord. Cela aurait été un travail colossal, mais aurait permis une plus grande représentativité des données. L'analyse déployée dans ce mémoire et les données présentées sont donc tributaires des expériences individuelles vécues par les participant·e·s de la recherche. Bien que cela constitue une limite, les données collectées étaient porteuses de nombreux points de vue et qu'elles ont tout de même permis des assises à l'analyse.

Finalement, bien que l'approche relationnelle, peu utilisée dans la littérature (mais voir Burchardt, 2019 et Fourot, 2009 ; 2015) soit intéressante sur papier, elle s'est montrée difficile à concrétiser par moment. Le désir de rendre compte fidèlement des différents enjeux structurants des relations avant, pendant et après le

processus consultatif qui a permis l'ajustement de la réglementation ajoutait un niveau de complexité. D'une certaine manière, les différentes déclinaisons de la toile des relations auraient pu chacune faire l'objet d'un mémoire en soit, mais cela s'est pointé tardivement dans mon analyse.

CONCLUSION

Cette recherche questionnait la manière dont se nouent les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux de Montréal-Nord à partir d'une démarche de révision de la réglementation municipale des lieux de culte de l'arrondissement. En faisant appel à un cadre théorique organisé autour de la transaction sociale et de la négociation, ainsi qu'à une méthodologie mixte (entretiens semi-dirigés et séances d'observation), cette recherche s'est penchée à la fois sur les circonstances et le contenu des échanges entre ces différents acteurs.

Dans le premier chapitre, le contexte de la recherche a été détaillé de manière à situer la problématique dans laquelle s'ancre son propos. La revue de littérature, organisée selon trois axes, a révélé que les processus d'établissement des lieux de culte constituent des études de cas privilégiées par la recherche, puisqu'ils concernent des réalités très concrètes, vécues, dans de nombreuses villes à l'heure actuelle. De plus, les lieux de culte sont étudiés par différentes disciplines (géographie, études urbaines, sociologie, ethnographie), ce qui permet de croiser les analyses et les expertises à leur sujet. La littérature recensée soulignait également le peu d'études axées expressément sur les relations entre les acteurs municipaux et les acteurs religieux, qui constituent plutôt un axe secondaire au sein des études. La question de recherche posée, « comment se nouent les relations entre les acteurs religieux et les acteurs municipaux de Montréal-Nord ? », visait à diriger la recherche vers les enjeux relationnels vécus quotidiennement par ces acteurs. La révision de la réglementation à propos des lieux de culte a été utilisée comme une occasion concrète d'étudier ces relations.

Le second chapitre était l'occasion de situer les lieux de culte nord-montréalais et les différents enjeux ayant menés à la consultation publique. La population de l'arrondissement arbore une diversité ethnoculturelle, ce qui se reflète dans une diversité religieuse importante et la présence de plusieurs lieux de culte. Le bref historique de la présence des lieux de culte de Montréal-Nord m'a menée à aborder différents enjeux à propos de leur réglementation. Les contraintes au niveau des zones disponibles pour ouvrir des lieux de culte, les lieux de culte opérant sans permis, les problèmes de stationnement et de nuisances sonores constituent les principaux enjeux ayant mené à la révision de la réglementation. La suite du chapitre a permis de retracer le déroulement du processus consultatif, qui correspond à un moment charnière des relations entre acteurs municipaux et religieux de l'arrondissement, mais qui s'inscrit également dans une tradition d'échanges entre le Conseil et l'arrondissement à propos de sujets qui concernent de situations multiples et ne se limitent pas aux seuls lieux de culte.

Ces relations ont été abordées dans le troisième chapitre, qui a permis de détailler différentes déclinaisons de celles-ci tout en répondant à la question de recherche. À partir des témoignages de personnes rencontrées sur le terrain, les relations ont été analysées au prisme de la transaction sociale et de la négociation. Il émerge d'ailleurs que les relations ne sont pas anodines et sont presque systématiquement orientées en fonction du rôle des acteurs municipaux et religieux. Hormis les relations interreligieuses au sein du Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord qui donnent à voir une implication basée sur la convivialité, les relations qui mêlent les élu·e·s, les fonctionnaires et les responsables religieux sont effectivement orientées selon leur fonction. Ainsi, les relations qui impliquent les fonctionnaires interviennent en cas de besoin et en cas d'implication de la réglementation. Les relations avec les élu·e·s et les responsables religieux se présentent sous un éventail plus nuancé, puisqu'on retrouve à la fois la présence d'enjeux électoraux et fiscaux qui structurent leurs rapports, prenant place cependant dans une tradition de proximité et un désir sincère d'entretenir la convivialité en-dehors des périodes électorales. Finalement, les relations interreligieuses au sein du Conseil ont été mises à l'épreuve durant le processus consultatif, puisque les responsables religieux n'étaient pas tous impliqués de la même manière dans celui-ci. J'ai démontré que cette période marquait une cristallisation, au sein même du Conseil, de deux conceptions du rôle de ce dernier par ses membres. La prise en compte des négociations internes permet d'étayer l'analyse au moment de considérer les relations du Conseil avec l'arrondissement.

Par la présence de ce regroupement et de cette tradition de proximité qui est à l'œuvre à Montréal-Nord, l'arrondissement se présente comme un cas de figure tout à fait unique au moment d'étudier la réglementation de la diversité religieuse à une échelle locale. Les dynamiques d'échanges et de convivialités²¹, bien implantés dans l'arrondissement, ont vraisemblablement facilité la mise en place du processus consultatif et l'ajustement de la réglementation, puisqu'une reconnaissance mutuelle avait cours. Malgré les différences entre les agendas de l'arrondissement et ceux des acteurs religieux et les limites de l'exercice consultatif, la consultation publique à propos du zonage des lieux de culte de Montréal-Nord témoigne d'une dynamique de proximité et d'un engagement dans la démarche de régularisation des lieux de culte qui pourraient inspirer des arrondissements aux prises avec des problèmes similaires.

Enfin, la recherche effectuée à propos de la toile des relations à Montréal-Nord, de même que les résultats de recherche qui soulignent le caractère tantôt aléatoire et tantôt orienté des négociations à l'arrondissement, légitime la pertinence de s'intéresser aux échelons locaux au moment d'étudier la régulation de la diversité

²¹ Le terme est conjugué ici au pluriel, comme dans notre titre, pour renvoyer aux relations multiples qui sont à l'œuvre dans l'arrondissement (pas seulement entre les acteurs municipaux et religieux, mais entre les acteurs religieux eux-mêmes).

religieuse. En dehors des travaux abordant le sujet sous sa dimension spatiale (Dejean, 2016, Fourot, 2019), cette recherche m'a permis de constater que peu d'études se sont penchées sur les implications du travail des élu·e·s et des fonctionnaires dans le façonnement du paysage religieux québécois. Pourtant, dans un contexte où l'on assiste à une diffusion de la laïcité à toutes les échelles de gouvernance, les élu·e·s et les fonctionnaires qui y travaillent rencontrent quotidiennement différents défis. Ainsi, si la laïcité n'est pas apparue comme un élément structurant des relations étudiées à Montréal-Nord, les récents évènements au parc des Hirondelles à Ahuntsic-Cartierville ou encore la polémique à propos de la pancarte à l'entrée de l'hôtel de ville de Montréal témoignent de différentes circonstances dans lesquelles les arrondissements ont à encadrer les expressions et la visibilité de la religion dans l'espace public. Inspirée par les travaux des sociologues Julia Martinez-Ariño (2019, 2020) et Marian Burchardt (2019, 2020), la recherche envisagée s'attardera aux conceptions de la laïcité et à la réception des débats nationaux à son sujet dans la pratique des élu·e·s et des fonctionnaires municipaux.

ANNEXE A

TABLEAU DES LIEUX DE NAISSANCE POUR LA POPULATION IMMIGRANTE DE MONTREAL-NORD DANS LES MENAGES PRIVÉS SELON LE RECENSEMENT FÉDÉRAL DE 2021

Tableau réalisé à partir des données du Recensement fédéral de 2021 (Statistiques Canada)

LIEUX DE NAISSANCE DÉCLARÉS	NOMBRE DE RÉSIDENT·E·S DE MONTRÉAL-NORD
Amériques	15 905
Brésil	60
Colombie	270
El-Salvador	905
Guyana	15
Haïti	11 240
Jamaïque	10
Mexique	300
Pérou	460
Trinité-Et-Tobago	10
États-Unis d'Amérique	480
Autres lieux de naissance en Amérique	2 150
Europe	4 520
Bosnie-Herzégovine	20
Croatie	20
France	505
Allemagne	45
Grèce	35
Hongrie	55
Italie	2 825
Pologne	65
Portugal	325
Roumanie	215
Russie, Fédération de	60
Serbie	15
Ukraine	40
Royaume-Uni	25
Autres lieux de naissance en Europe	260
Afrique	8 675
Algérie	3 625
Congo, République démocratique du	420
Égypte	90
Maroc	2 475
Nigéria	30
Autres lieux de naissance en Afrique	2 020
Asie	4 500
Afghanistan	35
Iran	60
Iraq	70
Liban	1 260
Syrie	135

Turquie	755
Chine	220
Hong-Kong	20
Philippines	90
Vietnam	780
Bangladesh	95
Inde	80
Pakistan	180
Sri Lanka	120
Autres lieux de naissance en Asie	590
Océanie et autres lieux de naissance	10

ANNEXE B

GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS MUNICIPAUX

Thème 1. Rôle et parcours individuels

Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours?
Quel est votre rôle au sein de l'arrondissement de MN?
Depuis combien de temps y travaillez-vous?

Thème 2. Relations à l'œuvre dans l'arrondissement

Échanges interreligieux

Êtes-vous en contact avec des acteurs religieux de MN?
Si oui, de quelles manières?
Avez-vous des relations avec certains groupes particuliers? Comment cela se déroule?

Avez-vous déjà travaillé en collaboration avec le CLRMN?
Si oui, dans quelles circonstances? Comment se déroulent ces échanges, s'il y a lieu?
Est-ce que vos rencontres sont toujours portées par des objectifs spécifiques? Quels sont les résultats de vos rencontres?

Trouvez-vous qu'il est important que les acteurs religieux et les acteurs municipaux soient en contact? Si oui ou non, pourquoi?

Enjeux particuliers

Y-a-t-il des situations problématiques présentement en lien avec la religion dans l'arrondissement?
Si oui, pourquoi et comment?
Si non, est-ce qu'il y en a eu dans les dernières années?

Pouvez-vous me raconter comment le processus de changement de zonage des lieux de culte à MN s'est déroulé? Quel a été votre rôle dans cette démarche? Qu'en est-il aujourd'hui?
Comment fonctionne le règlement d'usage conditionnel?

Religion et convivialité

Que pensez-vous du modèle de conseil interreligieux (comme le CLRMN)?
Pensez-vous que la religion permet des occasions d'échanges à MN?

Est-il « facile » de parler de religion à MN?

Thème 3 représentations et interprétations individuelles

Régulation de la religion à MN

Quelle place est accordée à la religion à MN?
Quel est le rôle de l'arrondissement en lien avec la régulation de la religion à MN?

ANNEXE C

GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS RELIGIEUX

Thème 1. Rôle et parcours individuels

Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours?

À quel groupe religieux appartenez-vous?

Où est situé votre église/temple/lieu de culte?

Thème 2. Relations à l'œuvre dans l'arrondissement

Échanges interreligieux

Êtes-vous en contact avec d'autres acteurs religieux?

Si oui, pourquoi et comment? Si non, pourquoi?

Quel est votre rôle au sein du CLRMN?

Depuis combien de temps vous y impliquez-vous? Comment en avez-vous entendu parler?

Échanges avec l'arrondissement

Comment se déroulent les échanges avec l'arrondissement?

Est-ce que vos rencontres sont toujours portées par des objectifs spécifiques?

Quels sont les résultats de vos rencontres?

Trouvez-vous qu'il est important que les acteurs religieux et les acteurs municipaux soient en contact?

Pourquoi?

Enjeux particuliers

Y-a-t-il des situations problématiques présentement en lien avec la religion dans l'arrondissement?

Si oui, pourquoi et comment?

Si non, est-ce qu'il y en a déjà eu, à votre connaissance?

Avez-vous été impliqué dans le processus d'ajustement des règlements à propos des lieux de culte de l'arrondissement? Si oui, comment cela s'est passé? Si non, avez-vous entendu parler de situations particulières en lien avec cela?

Religion et convivialité

Est-il facile de parler de religion à MN?

Que pensez-vous du modèle de conseil interreligieux (comme le CLRMN)?

Qu'est-ce que vous appréciez du CLRMN? Est-ce qu'il y a des choses que vous appréciez moins? Des défis particuliers?

Thème 3. Représentations et interprétations individuelles

Régulation de la religion à MN

Quelle place est accordée à la religion à MN?

Quel est le rôle de l'arrondissement en lien avec la réglementation et la religion à MN?

Rôle et portée du CLRMN

Quelle est la composition actuelle du CLRMN?

Est-ce qu'il a toujours été composé de cette façon?

Votre mission est « de contribuer à l'amélioration du milieu de vie à Montréal-Nord ». Quelles activités sont réalisées en ce sens?

ANNEXE D
GRILLE D'OBSERVATION

Date	
Lieu	<i>(organisation du lieu, capacité d'accueil, etc.)</i>
Heure	
Personnes présentes	<i>(Nombre approximatif, âge moyen, fonctions des personnes présentes, etc.)</i>
Format de la rencontre	<i>(Présentiel, Zoom, organisateur-trice, etc.)</i>
Objet de la rencontre	<i>(Qui détermine les objectifs de la rencontre?)</i>
Thèmes abordés	<i>(Est-ce que certains sujets prennent plus de place que d'autres? Si oui, lesquels? Quels sujets font consensus? Quels sujets font dissensus?)</i>
Modes d'interaction	<i>(Qui prend la parole et comment? Est-ce que tout le monde a son tour de parole?)</i>

APPENDICE A
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



No. de certificat : 2023-4913
Date : 2022-07-11

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Diversité religieuse, laïcité et relations locales : le cas de l'arrondissement Montréal-Nord

Nom de l'étudiant : Flavie Goulet

Programme d'études : Maîtrise en sciences des religions

Direction(s) de recherche : Frédéric Dejean

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-07-11**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Lévesque'.

Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPÉ FSH

APPENDICE B
AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

UQÀM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat : 2023-4913
Date : 2024-12-10

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Diversité religieuse, laïcité et relations locales : le cas de l'arrondissement Montréal-Nord

Nom de l'étudiant : Flavie Goulet

Programme d'études : Doctorat en sciences des religions

Direction(s) de recherche : Frédéric Dejean

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPE FSH vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs voeux pour la suite de vos activités.



Sophie Gilbert
Professeure, Département de psychologie
Présidente du CERPE FSH

RÉFÉRENCES

- Assemblée nationale du Québec (2024). *Rita Lc De Santis*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/de-santis-rita-lc-12217/biographie.html>
- Arrondissement de Montréal-Nord. (2024). *Règlement de zonage*, R.R.1562.067, 34^e codification administrative. <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e8a5fd653185595a3f3b>
- Arrondissement de Montréal-Nord. (2023). *Règlement relatif aux usages conditionnels*, RGCA13-10-0007-10, 5^e codification administrative. <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e97dfd65314bd25a4340>
- Arrondissement de Montréal-Nord (2020, 28 février). Démarche de l'arrondissement de Montréal-Nord concernant les lieux de culte. *Opération partage : La diversité religieuse et les lieux de culte dans le contexte municipal*, organisé par le GEDCIQ, Laval. <https://gedciq.org/sites/default/files/upload/document/monographies/referentiel-lieux-de-culte-presentation-montreal-nord.pdf>
- Arrondissement de Montréal-Nord. (2013, 7 février). *Assemblée publique de consultation : Règlements afin de modifier diverses dispositions en liens avec l'usage « lieu de culte », et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord*, Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens.
- Arrondissement de Montréal-Nord (2013). *Règlement de zonage*, R.R.1562.012.
- Baillargeon, S. et Boutros, M. (2019, 8 juin). Plus de 182 millions en taxes non perçues : le prix de la foi, *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/556295/groupes-religieux-plus-de-182-millions-de-taxes-non-percues>
- Beaud, S. et Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques* (4^{ème} éd., 356 p.). La Découverte.
- Bensiali-Hadaud, C. et Germain, A. (2017). *Rapport sur l'état de la situation de consultations et analyses, dans le cadre du plan d'aménagement du nord-est de Montréal-Nord*. INRS.
- Beyer, P. (2005). Transformations et pluralisme : les données des recensements de 1981 à 2001. Dans Lefebvre S. (dir.) *La religion dans la sphère publique* (p.12-40). Presses de l'Université de Montréal.
- Blanc, M. (2009). La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique. *Pensée plurielle*, 1(20), 25-36.
- Boucher, Y. (2012). La diversité religieuse au-delà de la métropole : le cas d'un lieu de culte musulman à Saguenay. *Religion et intégration*, 12(2), 69-87.
- Bongiorno, J. (2024, 20 juin). La célébration d'une fête musulmane dans un parc fait réagir. *La Presse Canadienne*. <https://lactualite.com/actualites/la-celebration-dune-fete-musulmane-dans-un-parc-a-montreal-fait-reagir/>
- Burchardt, M. (2020). *Regulating Difference: Religious Diversity and Nationhood in the Secular West*, Rutgers University Press.

- Burchardt, M. (2019). Religion in urban assemblages: space, law and power. *Religion, State and Society* 47(2), 1-16.
- Centre des mémoires montréalaises (2016). La communauté haïtienne à Montréal. *Encyclopédie du MEM*. <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/la-communautaire-haitienne-montreal>
- Cesari, J. (2005). Mosques in French Cities: Towards the End of a Conflict? *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(6), 1025-1043.
- Chené, F.-O. (2024). *Laïcité et nation québécoise : De la Révolution tranquille à aujourd'hui*. Presses de l'Université du Québec.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2014, 15 janvier). *Avis sur les règlements de zonage relatifs aux lieux de culte dans l'arrondissement Montréal-Nord*. https://www.cdpmj.qc.ca/storage/app/media/publications/avis_zonage_lieux_culte_Mtl_Nord.pdf
- Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. (2024a). *Charte du CLRMN*. <http://www.clrmn.org/charte-du-conseil-des-leaders-religieux-de-montreal-nord>
- Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. (2024b). *Lettre ouverte à Mme Beauchamp*. <https://www.clrmn.org/%C3%A9v%C3%A9nements/lettre-ouverte-%C3%A0-mme-beauchamp>
- Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. (2024c). *Forum Sexualité et Religion*. <https://www.clrmn.org/%C3%A9v%C3%A9nements/forum-sexualit%C3%A9-et-religion>
- Conseil des leaders religieux de Montréal-Nord. (2018). *Évènements*. <https://www.clrmn.org/%C3%A9v%C3%A9nements>
- Dabby, D. (2021). Voting on belonging. *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société*, 36(2), 263-282.
- Deschênes, L.-G. (2018). L'empreinte du catholicisme dans l'organisation territoriale et administrative du Québec. Dans Koussens, D. et Foisy, C. (dir.). *Les catholiques québécois et la laïcité* (165-193), Presse de l'Université Laval.
- Dejean, F. (2023). Hasidic synagogues in Outremont and the Mile End : Assessment of current situation, needs and urban issues. [Report published for research group MUREL]. Université du Québec à Montréal.
- Dejean, F. et Germain, A. (dir.) (2022). *Se faire une place dans la cité. La participation des groupes religieux à la vie urbaine*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dejean, F. (2022a). L'encadrement des lieux de culte par les arrondissements montréalais. Dans Dejean, F. et Germain, A. (dir.), *Se faire une place dans la cité. La participation des groupes religieux à la vie urbaine* (25-40), Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dejean, F. (2022b). La distance au cœur du zonage religieux : du lieu de culte au système culturel. Dans Dejean, F. et Germain, A. (dir.), *Se faire une place dans la cité. La participation des groupes religieux à la vie urbaine* (41-54), Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dejean, F. (2020a). De la visibilité des lieux du religieux en contexte urbain : l'exemple des églises protestantes évangéliques à Montréal, *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 49(3), 408-431.

- Dejean, F. (2020b). It was a cinema; it is now the house of God! Les Églises sans église ou le renversement des contraintes spatiales en opportunités. *Annales de géographie*, 1(731), 113-131.
- Dejean, F., Richard, M. et Jean, S. (2019) Le rôle des groupes religieux dans la fabrique du lien social : l'action des Églises évangéliques montréalaises auprès des personnes immigrantes. *Canadian Ethnic Studies*, 51(2), 131-151.
- Dejean, F. (2016). L'encadrement urbanistique des lieux de culte : le pouvoir local à l'épreuve de la diversité religieuse à travers l'exemple de Montréal. *L'information géographique*, 80(1), 130-155.
- Dejean, F. (2010). Les enseignements de l'urbanisme multiculturel : Vers une reconnaissance spatiale des lieux de culte minoritaires. *Géographie et cultures*, 74, 79-95.
- Desjardins, J. (2013, 21 juin). Incursion dans l'univers du vaudou. *Journal Métro*.
<https://journalmetro.com/local/montreal-nord/605764/incursion-dans-lunivers-du-vaudou/>
- Désorcy, B. (2019). *Lieux de culte minoritaires à Montréal : les défis municipaux de la diversité religieuse en contexte sécularisé* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal].
- Ebaugh, H.R. and Chafetz, J.S. (eds.) (2000). *Religion and the New Immigrants: Continuities and Adaptations in Immigrant Congregations*. Altamira Press.
- Ewick, P. et Silbey, S. (1998). *The Common Place of Law : Stories from Everyday Life* (318 p.). Presses de l'université de Chicago.
- Fakhravar, M. (2024, 5 août). La femme voilée, image incomplète de la diversité montréalaise. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-08-05/affiche-de-bienvenue-a-l-hotel-de-ville/la-femme-voilee-image-incomplete-de-la-diversite-montrealaise.php>
- Faucher, O. (2020, 12 mars). Des lieux de culte sur la sellette à Montréal-Nord. *Journal Métro*.
<https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2428613/des-lieux-de-culte-sur-la-sellette-a-montreal-nord/>
- Flores-Lonjou, M. (2001). *Les lieux de culte en France*. Le Cerf.
- Fourot, A.-C. (2015). Instruments d'action publique et régulation municipale de l'islam : le cas de la mosquée de Créteil. *Gouvernement et action publique*, 3(4), 81-102.
- Fourot, A.-C. (2009). Gestions du nouveau pluralisme religieux dans les villes canadiennes : Établissement de mosquées et mécanismes de personnalisation des canaux de médiation à Montréal et Laval. *Revue canadienne de science politique*, 42(3), 637-655.
- Frégosi, F. et Willaime, J.-P. (2001). *Le religieux dans la commune : régulations locales du pluralisme religieux en France*, Labor et Fides.
- Fusulier, B. et Marquis, N. (2008). La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps. *Recherches sociologiques et anthropologiques* 39(2), 3-21.
- Gaddi, V. (2016). *La grammaire d'Outremont. Ethnographie de trois controverses autour des hassidim* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus.
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21343>

- Gagnon, J.-E. (2005). *L'aménagement des lieux de culte minoritaires dans la région montréalaise : transactions sociales et enjeux urbains*. Thèse. Québec, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, Doctorat en études urbaines, 316 p
- Gagnon J.-E. et Germain, A. (2002). Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(128), 143–163.
- Garcia Lopez, Magda (2003). *L'insertion urbaine des immigrants latino-américains à Montréal : trajectoires résidentielles, fréquentation des commerces et lieux de culte ethnique et définition identitaire*. Thèse. Québec, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, Doctorat en études urbaines, 333 p.
- Gélinas, C., Meintel, D. et Moisa, D. (2022). La contribution des groupes religieux au vivre-ensemble. Dans Meintel, D. (dir.). *La pluralité religieuse au Québec (79-99)*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Germain, A., Amiraux, V., Boudreau, J.-A. (dir.). (2017) *Vivre ensemble à Montréal : épreuves et convivialités* (191 p.). Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises.
- Germain, A. et Dejean, F. (2013). La diversité religieuse comme expérience urbaine : controverses et dynamiques d'échange dans la métropole montréalaise. *Alterstice*, 3(1), 35-46.
- Germain, A. (2005). Variations sur les vertus de la ville proche : La métropole montréalaise à l'épreuve de la diversité. *Cahiers de géographie du Québec*, 49(138), 289-300.
- Germain, A., Liégeois, L. et Hoernig, H. (2007). « L'espace public à l'épreuve des religions : des paysages pluriels à négocier? Dans Da Cunha et Matthey (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*. Presses polytechniques et universitaires romandes (321-340), Lausanne.
- Germain, A. (2003). Le municipal à l'épreuve de la multiethnicité : aménagement des lieux de culte dits « ethniques » et crise du zonage à Montréal. Dans Centre de recherche « Ville/Société/Territoire », *Les qualifications juridiques de l'espace : structures de confiance de l'habitat* (175-196), UPRESS A 2111, Université François Rabelais, Tours, Rapport de la consultation de recherche « Habitat et vie urbaine », présenté au Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.
- Germain, A. (1999). Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine. *Recherches sociographiques*, 40(1), 9-32.
- Gilles, C. (2017). *Oralité primaire et transmission des savoirs : étude de cas sur les pratiques du vodou haïtien à Montréal-Nord* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/10802/1/M15063.pdf>
- Gilroy, P. (2006). Multiculture in Times of War. *Critical Quarterly* 48(4), 27-45.
- Goffman, E. (1996) [1976]. *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit.
- González Castillo, E. et Goyette, M. (2015). Gouvernance urbaine et rassemblements de jeunes à Montréal-Nord. Autour de la notion de gang de rue. *Criminologie*. 48 (2) : 105-124.
- Gouvernement du Québec (2024). *Règlement sur les usages conditionnels dans le contexte du Guide La prise de décision en urbanisme*. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement->

[developpement-territoires/amenagement-territoire/guide-prise-decision-urbanisme/reglementation/reglement-usages-conditionnels](#)

- Gouvernement du Québec. (2013). *Cœur historique du Sault-au-Récollet*. Répertoire du patrimoine du Québec. <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=210975&type=bien#.XrfiFMZ7mX1>
- Grenier, J. (2016). « Se préparer et mener un entretien semi-dirigé adapté aux interviewés et au sujet abordé ». Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE). <https://www.youtube.com/watch?v=tikiVIOC9cg>
- Guiard, J.-P. (2018). Les paroisses de Montréal-Nord. *Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord*. https://shgmn.org/wa_files/les_20_C3_A9glises_20_C3_A0_20MN.pdf
- Koussens, D. et Dejean, F. (2013). Stratégies des communautés évangéliques face aux contraintes des réglementations des lieux de cultes en France et au Québec. *Studies in Religion / Sciences Religieuses*, 42(1), 59-82.
- Lamine, A.-S. (2004). *La cohabitation des Dieux : pluralité religieuse et laïcité* (1^{ère} éd., 320 p.), Presses universitaires de France.
- Lapointe, P.-L. (2015). Montréal-Nord. *Encyclopédie canadienne*. www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/montreal-nord
- Lasseur, M. (2016). Introduction aux approches géographiques du religieux. *L'information géographique*, 1(80), 8-13.
- Lavoie, B. (2018). *La fonctionnaire et le hijab : liberté de religion et laïcité dans les institutions publiques québécoises* (197 p.). Presses de l'Université de Montréal.
- Lebel, A. (2022). Christine Black défend sa participation à un webinaire interreligieux. *Journal Métro*, 8 mars 2022. <https://journalmetro.com/local/2787702/christine-black-defend-sa-participation-a-un-webinaire-interreligieux/>
- LeChasseur, M.-A. (2009). *Zonage et urbanisme en droit municipal québécois* (2^{ème} éd.). Éditions Wilson & Lafleur.
- Linteau, P.-A. (2007). *Brève histoire de Montréal*. Boréal.
- Lefebvre, S. (2020). Space, Religious Diversity and Negotiation Processes. *Social Inclusion* 8(3), 251-261.
- Lefebvre, S. et Beaman, L.G. (dir.) (2014). *Religion in the Public Sphere : Canadian Case Studies* (332 p.), Presses de l'Université de Toronto.
- Loi sur la fiscalité municipale*. RLRQ, c.F-2.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/F-2.1>
- Manai, B. (2018). *Les Maghrébins de Montréal* (1^{ère} éd., 160 p.), Presses de l'Université de Montréal.
- Mancilla, A. (2011). Religion dans l'espace public et régulation politique : le parcours de la notion de laïcité dans le discours étatique québécois. *Recherches sociographiques*, 52(3), 789-810.

- Martinez-Arino, J. (2020). *Urban Secularism : Negotiating Religious Diversity in Europe* (154 p.), Routledge.
- Martinez-Ariño, J. et Griera, M. (2020). Adapter la religion : négocier les limites de la religion minoritaire dans l'espace urbain. *Social Compass*, 67(2), 221-237.
- Maussen, M. (2007). Islamic Presence and Mosque Establishment in France: Colonialism, Arrangements for Guestworkers and Citizenship. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(6), 981-1002.
- Milot, M. (2008). *La laïcité*. Novalis.
- Meintel, D. (2016). Religion, conviviality and complex diversity. *New Diversities*, 18(1), 23-36.
- Meintel, D., Gélinas, C., Boucher, G. et al. (2022). Une recherche sur le religieux contemporain au Québec. Dans Meintel, G. (dir.), *La pluralité religieuse au Québec*, 9-24, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Montréal en statistiques (2021). *Profils sociodémographiques – Montréal-Nord*.
https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,68087658&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Nabbad, Y. (2019, 1^{er} février). Montréal-Nord donne « une dernière chance » aux lieux de culte non conformes. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2092546/montreal-nord-donne-une-derniere-chance-aux-lieux-de-culte-non-conformes/>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *Analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.), Armand Colin.
- Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables : une fiction médiatique?* (277 p.), Athéna Éditions.
- Radio-Canada. (2024). Dossier – Fermeture du chemin Roxham. (mis à jour le 26 juin 2024).
<https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1009591/fermeture-du-chemin-roxham>
- Radio-Canada. (2023, 9 août). Retour sur la mort de Fredy Villanueva, 15 ans après le drame.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2002387/fredy-villanueva-montreal-nord>
- Rémy, J. (2020). La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme, dans Rémy, J. (dir.) *La transaction sociale : un outil pour dénouer la complexité de la vie en société*, 141-173, Érès.
- Rémy, J. (2005). Négociations et transaction sociale. *Négociations*, 1(3), 81-95
- Répertoire du 211. (2024). *Répertoire des services sociaux et communautaires – Montréal-Nord*.
<https://www.211qc.ca/action/211/montreal-montreal-montreal-nord-fr.pdf>
- Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, 263-285. Presses de l'Université du Québec.
- Sénécal, G., Cloutier G., Herjean P. (2008). Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des tables de concertation de quartier à Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 52(146), 191-214.

- Slater, T. (2004). Gentrification in Canada's Cities : From Social mix to "Social Tectonics", dans Atkinson, R. et Bridge, G. (dir.) *Gentrification in a Global Context : The New Urban Colonialism*, 40-57. Routledge.
- Souissi, T. (2023). Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. *L'encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/multani-c-commission-scolaire-marguerite-bourgeoys#:~:text=En%202001%2C%20Gurbaj%20Singh%20Multani,une%20s%C3%A9rie%20d%C3%A9v%C3%A9nements%20juridiques>.
- Stoker, V. (2003). Drawing the line: Hasidic jews, eruvim, and the public space of Outremont, Quebec. *History of Religions* 43(1), 18-32.
- Tellier, R. (1985). *La Visitation du Sault-au-Récollet*. Société pour la conservation du Sault-au-Récollet.
- Tremblay, S. et Cherblanc, J. (2019). Aux frontières de la nation : les trois temps de la laïcité québécoise. *Sciences religieuses*, 48(4), 528-552.
- Valverde, M. (2012). *Everyday Law on the Street: City Governance in an Age of Diversity*. The University of Chicago Press.
- Victor, S. et Kaell, H. (2024, 4 juin). Churches don't pay taxes. Should they? *The Conversation* <https://theconversation.com/churches-dont-pay-taxes-should-they-232220>
- Ville de Montréal. (2023). Comités consultatifs d'urbanisme. <https://montreal.ca/sujets/comites-consultatifs-durbanisme>
- Ville de Montréal. (2011). Ancien village de Sault-au-Récollet. Destination patrimoniale. https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99657713&_dad=portal&_schema=PORTAL#rapides_hist
- Vogler, A. (2020). *Montréal-Nord, Montréal-Noir : les discours et les récits de la stigmatisation territoriale*. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/24228>
- Warner, R. S. et Wittner, J. G. (dir.) (1998) *Gatherings in Diaspora. Religious Communities and the New Immigration*. Temple University Press.